MASTER
NEGATIVE
NO. 94-82059-6

Author:
Dubost, Paul Claude

Title:
Les entreprises de culture et la comptabilité

Place:
Paris

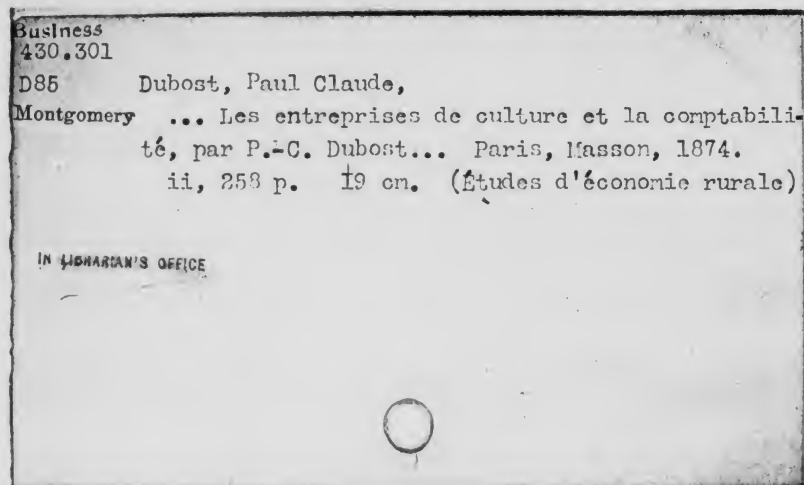
Date:
1874

94-82059-6
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD



Business
430.301
D85 Dubost, Paul Claude,
Montgomery ... Les entreprises de culture et la comptabilité, par P.-C. Dubost... Paris, Masson, 1874.
ii, 258 p. 19 cm. (Études d'économie rurale)

IN LIBRARIAN'S OFFICE

RESTRICTIONS ON USE:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 12x IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 4/28/94 INITIALS: W.W

TRACKING # : MSH 00580

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: Dubost, Paul Claude

Les entreprises de culture et la...

Bibliographic Irregularities in the Original Document:

List all volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: ______

_____ Volume(s) missing/not available: ______

_____ Illegible and/or damaged page(s): ______

__X__ Page(s) or volume(s) misnumbered: page 141 misnumbered as 114

_____ Bound out of sequence: ______

_____ Page(s) or volume(s) filmed from copy borrowed from: ______

_____ Other: ______

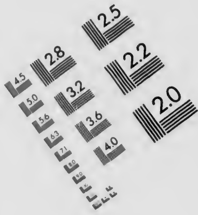
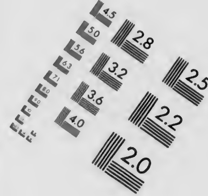
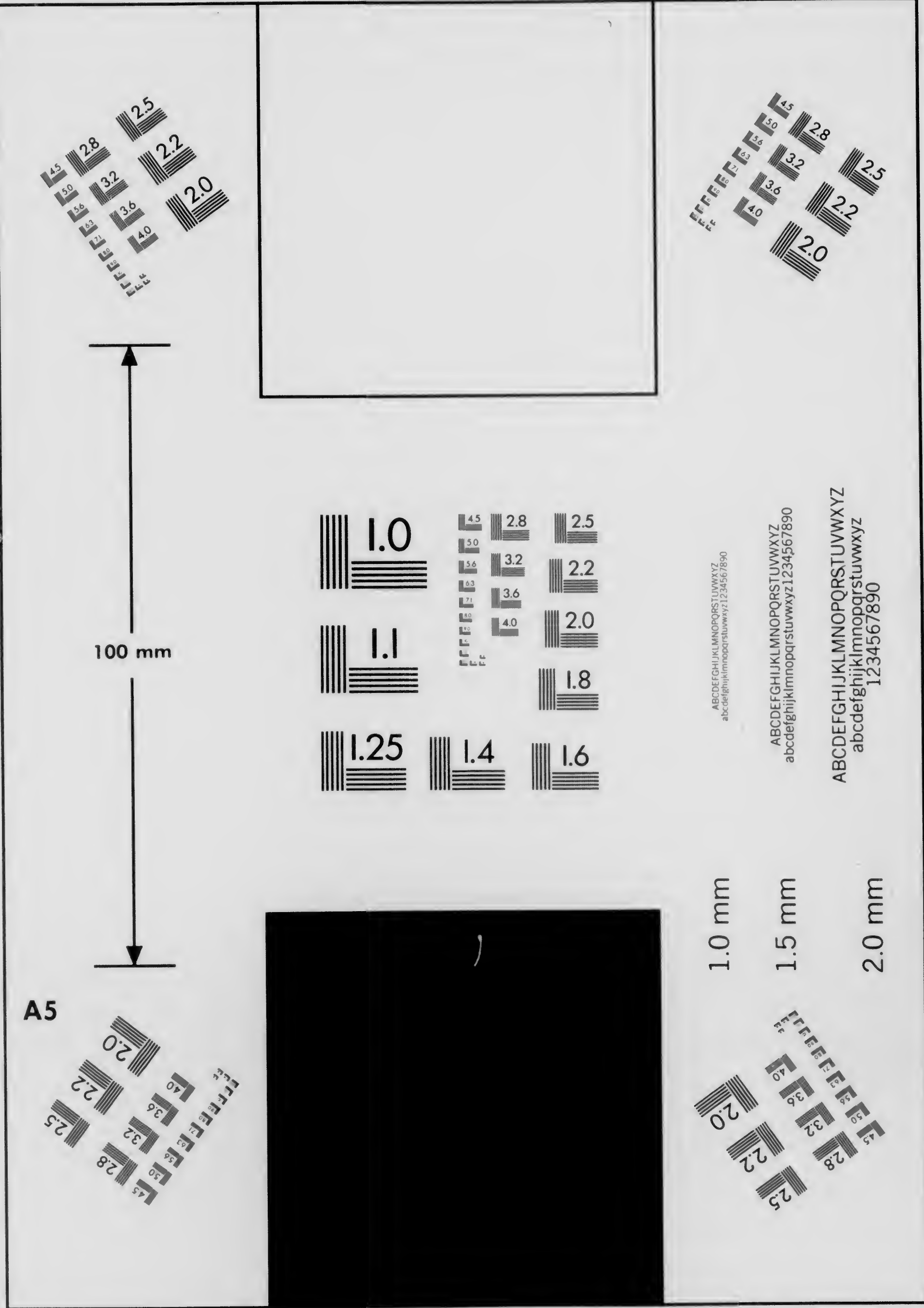
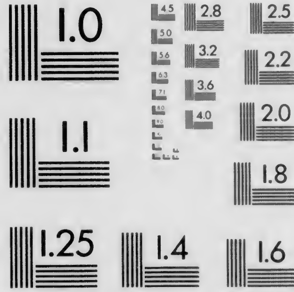
TRACKING#: MSH#00580

2.5 mm 1234567890

2.0 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

1.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

PM-MGP 13"x18"
METRIC GENERAL PURPOSE TARGET
PHOTOGRAPHIC

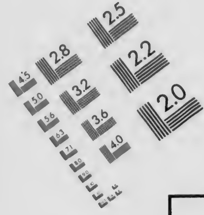
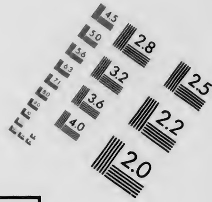





1.0 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

1.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

2.0 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890

2.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890

PRECISION[SM] RESOLUTION TARGETS

Century


1303 Geneva Avenue
St. Paul, MN 55119

4.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890

3.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890


SIGILLVM · COLLEGII · COLVMBIAE · NOVI · EBORACI
IN LUMINE TUO VIDEBIMUS LUMEN

LES

ENTREPRISES DE CULTURE

ET LA

COMPTABILITÉ

ORLÉANS, IMP. DE G. JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

ÉTUDES D'ÉCONOMIE RURALE



LES ENTREPRISES DE CULTURE ET LA COMPTABILITÉ

PAR

P.-C. DUBOST

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE ET DE LÉGISLATION RURALES
A L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE GRIGNON.



PARIS

LIBRAIRIE AGRICOLE
DE LA MAISON RUSTIQUE
26, rue Jacob, 26.

LIBRAIRIE
DE G. MASSON
7, place de l'École-de-Médecine, 7.

1874

A M. LÉONCE DE LAVERGNE

DE L'INSTITUT

MONSIEUR ET CHER MAÎTRE,

En vous dédiant ce volume, je remplis surtout un devoir de reconnaissance : vos encouragements ne m'ont jamais fait défaut dans la tâche que j'ai entreprise de ramener les études d'économie rurale à l'observation rigoureuse des faits. Je n'avais point à ambitionner de suffrage plus autorisé que le vôtre. Je ne puis aussi placer mes travaux sous un patronage plus légitime, car les idées que je m'efforce de faire triompher sont le simple développement des doctrines que vous nous avez enseignées à l'Institut agronomique de Versailles et qui ont inspiré vos savants écrits.

Veuillez donc agréer, Monsieur et cher maître, ce faible témoignage de ma profonde gratitude et de mon respectueux dévoûment.

P.-C. DUBOST.

PRÉFACE

Les *Études* contenues dans ce volume ont paru pour la première fois, soit dans le *Journal d'Agriculture pratique* que dirige M. Lecouteux, soit dans le *Journal de l'Agriculture* de M. Barral. Je n'y ai pas fait de modifications essentielles; j'y ai ajouté simplement quelques notes destinées à compléter le texte primitif. On y trouvera sans doute des répétitions. Mais dans un livre qui a pour unique objet de faire la lumière sur l'une des questions les plus complexes et les plus difficiles de l'économie rurale, si les répétitions ont des inconvénients, elles ont bien aussi quelques avantages : la rigueur des démonstrations ne peut qu'y gagner.

La réforme de la comptabilité agricole était d'une nécessité urgente, et je ne pouvais point me dispenser de l'entreprendre : l'avenir de la science que je suis chargé d'enseigner en dépend. L'ancienne méthode de comptabilité couvrait de voiles toutes les opérations de l'agriculture : au lieu de faits précis, pouvant servir de base à des déductions rigoureuses, on n'avait plus que des faits dénaturés par des fictions et propres seulement à venir en aide à des théories préconçues. Les bases de la science faisant ainsi défaut, toutes les doctrines se produisaient au jour, et l'on ne s'entendait sur rien. Pour faire la science, il fallait d'abord créer la méthode, c'est-à-dire l'instrument destiné à constater les faits si complexes de l'agriculture. C'est l'unique raison d'être des *Études* contenues dans ce volume.

ENTREPRISES DE CULTURE

ET

COMPTABILITÉ

PREMIÈRE ÉTUDE

L'ANCIENNE COMPTABILITÉ AGRICOLE

Pour faire comprendre le mécanisme et pour faire apprécier la valeur de la comptabilité agricole, je crois devoir exposer successivement les principaux systèmes qui se sont produits, en remontant jusqu'à Mathieu de Dombasle.

Cette méthode pourra sembler longue; mais elle permettra de mettre quelque clarté dans une matière fort compliquée et fort aride ; elle aura surtout le grand avantage de prouver l'inanité du système par

les modifications incessantes et vaines que l'on s'est efforcé d'apporter à l'œuvre première, sans pouvoir lui donner un caractère sérieusement utile et un usage quelque peu général. Quand j'aurai montré, en outre, quelques-unes des fautes agricoles qui ont été commises avec la complicité des comptes de culture, la première partie de ma tâche sera remplie.

Le lecteur jugera alors s'il doit rien subsister d'un système aussi compliqué, aussi stérile, aussi dangereux.

I. — COMPTABILITÉ DE ROVILLE.

Je déclare d'abord que je professe pour la mémoire de Mathieu de Dombasle une sorte de vénération que m'inspirent son caractère, son talent et les nombreux services qu'il a rendus à l'agriculture. Mais, si grand qu'il soit, mon respect ne va pas jusqu'à l'abnégation de tout examen dans ses doctrines ; la discussion, qui est ici un droit pour tout le monde, est même plus spécialement pour moi un devoir.

Avant Mathieu de Dombasle, on s'était déjà occupé d'appliquer à l'agriculture les règles de la comptabilité commerciale. Mais il est le plus connu de ceux qui ont tenté cette œuvre, et il a donné à ses comptes de culture la plus grande publicité. Je parlerai donc du système qu'il a suivi, comme s'il en était l'unique créateur.

Par l'article 10 de l'acte de souscription qui avait permis l'établissement de Roville, Mathieu de Dombasle s'était engagé à « tenir une comptabilité exacte et régulière, en partie double, de toutes les opérations de l'établissement ; à tenir spécialement écriture, jour par jour, de tous les achats et de toutes les ventes et, en outre, de tous les mouvements de denrées et de bestiaux, par entrée et par sortie. »

Le but de cet engagement était :

1° De faire connaître aux souscripteurs l'emploi des fonds mis à la disposition de Mathieu de Dombasle;

2° De permettre au directeur de Roville de distinguer les branches de l'exploitation qui donnent des profits de celles qui donnent des pertes ;

3° D'éclairer la marche de l'agriculture en fournissant aux cultivateurs des données précises sur la valeur des diverses spéculations agricoles. « Lorsque ces données auront été garanties par plusieurs années d'observation et d'expérience, elles seront de la plus grande utilité, non seulement à ceux qui s'occupent d'agriculture, mais encore aux administrateurs et aux hommes d'État, qui doivent connaître les sources de la richesse publique. » (2e livraison des *Annales de Roville,* page 14.)

C'est par un inventaire annuel soumis aux souscripteurs en assemblée générale, par la tenue d'une comptabilité en partie double et par la publicité donnée à ses résultats, que Mathieu de Dombasle espérait remplir ce programme et tenir ses promesses.

Pour n'avoir plus à y revenir, disons d'abord quelques mots de l'inventaire, tel que le comprend Mathieu de Dombasle.

A. — De l'inventaire.

On sait que l'inventaire consiste dans l'évaluation des capitaux consacrés, sous diverses formes, à l'exploitation du sol : instruments de culture, mobilier d'intérieur de ferme, animaux de travail et de rente, denrées de consommation, produits destinés à la vente, etc. Cette évaluation est toujours fort délicate, car s'il est facile d'inscrire le prix exact d'une machine ou d'un animal qu'on vient d'acheter, il n'est pas aussi simple de donner une valeur rigoureuse à cette machine qui a déjà servi plusieurs années ou à un animal qu'on a élevé dans les étables et qui n'a jamais figuré sur le marché. Il en est de même des denrées que l'on possède en magasin : en forçant les prix dans le sens de la hausse ou dans celui de la baisse, on se fait facilement riche ou pauvre à volonté. L'inventaire, quand, au lieu d'être descriptif, il comprend des évaluations, est surtout une question de bonne foi.

Pour réduire le danger de ces évaluations arbitraires, on conseille ordinairement de dresser l'inventaire à l'époque de l'année où les magasins sont vides et où la réalisation en espèces des produits destinés à la vente a le plus de chances d'être accomplie. Mathieu de Dombasle s'était guidé d'après ce principe, en fixant d'abord au 1er juin de chaque

année l'époque normale de son inventaire. Tous les grands travaux de culture étaient faits ; les fourrages n'étaient pas encore rentrés ; le blé et les autres céréales pouvaient avoir été battus et livrés à la vente. Outre l'argent en caisse, la ferme ne devait contenir que le *minimum* de denrées ou d'objets devant donner lieu à des estimations. Mais la première année, Mathieu de Dombasle violait la règle qu'il avait posée, en reportant son inventaire au 1er juillet. Le prétexte invoqué pour justifier cette dérogation, c'est qu'il voulait comprendre dans son inventaire le produit de la tonte d'un troupeau de mérinos. En fait, l'inventaire fut toujours dressé le 1er juillet de chaque année, et les comptes dont il sera question plus loin furent arrêtés à la même date.

L'inventaire de Roville fut néanmoins toujours établi avec une évidente bonne foi.

On n'y voit figurer que des objets ou des denrées, sinon d'une réalisation facile, au moins d'une valeur à peu près certaine. Le mobilier de la distillerie, qui était porté pour son prix d'acquisition dans les premiers inventaires, alors que cette usine prospérait, ou du moins fonctionnait encore, ne figura plus que pour une valeur réduite dans les inventaires subséquents, lorsque la distillerie cessa de fonctionner. Mathieu de Dombasle pouvait se tromper dans ses prévisions ; mais tous ses actes, cela ne saurait faire l'objet d'un doute, attestent son entière bonne foi.

Jusqu'en 1826, l'inventaire n'avait compris que la

valeur du fumier « non employé à l'époque de l'inventaire, ou dont il n'avait pas encore été passé écriture au débit des divers comptes de récoltes. »

Mais dès cette époque Mathieu de Dombasle joignit, dans son inventaire, à la valeur du fumier existant, celle du fumier employé dans l'année. Cette adjonction n'eut jamais pour effet de grossir d'une façon sensible l'actif du bilan de Roville ; mais elle fut sans aucun doute le point de départ de ces évaluations fantaisistes qui, sous le nom d'avances aux cultures, d'engrais en terre, d'améliorations foncières, etc., occupent une si large place dans l'inventaire de certaines comptabilités que nous aurons à apprécier.

Ce qui est important dans un inventaire, c'est de grouper les valeurs suivant leur destination, de façon à permettre d'apprécier la manière dont le capital est réparti entre les diverses branches de la production agricole. On conçoit qu'il n'est pas indifférent de consacrer aux animaux de labour et aux instruments de travail une part plus ou moins importante du capital dont on dispose. Si ce service absorbe presque tout, il ne restera rien ou peu de chose pour les animaux de rente, qui constituent l'élément le plus productif du capital.

De même il est admis qu'à côté du capital engagé dans la production, le cultivateur doit se réserver, soit comme encaisse, soit comme compte courant dans une maison de banque, une part de capital destinée à faire face aux accidents, à l'imprévu et

aux affaires. En s'engageant au-delà de ses forces, il se prive de ses plus sûrs moyens de succès. Les espèces ou les créances doivent donc avoir leur place, et une place importante, dans l'inventaire.

A Roville, on semble avoir méconnu la première de ces règles ; on a sûrement et constamment méconnu la seconde.

Les extraits de l'inventaire qui figurent dans les bilans soumis annuellement aux souscripteurs groupent les valeurs sous des titres divers qui se suivent au hasard, sans méthode et sans but. Le défaut de classification ne permet pas d'apprécier l'importance relative des parts faites aux divers services de l'exploitation dans la distribution du capital. Les industries annexées à la ferme de Roville, distillerie, fabrique d'instruments, etc., n'ont même pas toujours des chapitres parfaitement distincts de ceux de l'exploitation ; il y a là une lacune qui démontre que Mathieu de Dombasle attachait plus d'importance au chiffre total de son capital de culture qu'à une bonne répartition de ce capital.

Dès la première année de son exploitation, Mathieu de Dombasle se trouva engagé au-delà de ses ressources et réduit à des expédients. Le capital social primitif, qui était de 45,000 fr. et qui devait faire face non seulement à l'exploitation d'un domaine de 150 hectares, mais encore à la création d'une école d'agriculture et à l'organisation de diverses industries rurales, distillerie et fabrique d'instruments

aratoires, dut être porté à 60,000 fr. Cet accroissement se justifiait partiellement par l'adjonction de 38 hectares annexés au domaine primitif. Mais en réalité Mathieu de Dombasle avait engagé son capital au-delà de ses prévisions, et ce supplément ne le tira pas d'embarras. Il dut recourir au crédit du banquier de la société pour des avances qui dépassèrent 20,000 fr. Cette intervention n'était pas seulement onéreuse; elle était surtout gênante. Plus tard, le gouvernement de Juillet intervint à diverses reprises pour dégager la situation de Roville. Mais Mathieu de Dombasle n'en persista pas moins à s'engager outre mesure dans ses spéculations, sans jamais songer à se constituer une réserve qui lui permît de faire face à des nécessités imprévues.

C'est ainsi que Roville n'eut qu'une existence constamment précaire, et que Mathieu de Dombasle, au lieu de maîtriser la situation, fut toujours à la merci des événements.

Si je constate ces lacunes dans l'œuvre de Dombasle, c'est moins pour la vaine satisfaction de le trouver en défaut que pour tirer de son exemple d'utiles enseignements.

B. — De la comptabilité proprement dite.

Quant à la comptabilité proprement dite, dont l'inventaire n'est, en quelque sorte, que la préface, elle avait été calquée par Mathieu de Dombasle sur le modèle de la comptabilité commerciale en partie double.

On sait que cette forme de comptabilité offre au commerçant de grands avantages. Elle lui permet d'établir sa situation vis-à-vis de toutes les personnes qui sont en compte avec lui, c'est-à-dire qui lui ont acheté ou vendu à terme. Elle lui permet aussi de se rendre compte des mouvements, par entrée et sortie, des valeurs qui font l'objet de son commerce, et de dresser sa situation finale par un inventaire général ou bilan comprenant à la fois son capital engagé, ses espèces en caisse, ses créances et les dettes passives. J'ajoute que le contrôle des écritures est très-facile à faire dans la partie double, et que ce n'est pas là le moins important des motifs qui ont fait adopter si généralement dans le haut commerce et dans la banque cette forme de comptabilité (1).

Pour approprier la comptabilité commerciale à l'agriculture, il fallait remplacer les comptes réels du commerçant par les comptes imaginaires du cultivateur, en supposant des transactions, c'est-à-dire des achats et des ventes, dans chacune des opérations de la culture, et en cherchant à déterminer la perte ou le gain de ces opérations isolées par le résultat de

(1) La comptabilité en partie double convient merveilleusement, mais exclusivement, aux opérations de crédit. Elle a été inventée, dit-on, par les banquiers florentins ou génois du moyen âge. De la banque elle a passé dans le commerce, parce que le commerce fait le plus souvent des affaires à terme. Mais le commerçant qui ne fait des affaires qu'au comptant n'a jamais recours à cette forme de comptabilité, parce qu'elle ne lui assure aucun avantage.

ces transactions imaginaires. C'est ainsi que Mathieu de Dombasle fut conduit à ouvrir dans son *grand-livre* des comptes spéciaux à toutes les opérations de l'agriculture, non seulement à celles qui donnent lieu à des dépenses ou à des recettes en argent, et qui sont les spéculations proprement dites, mais encore aux opérations intermédiaires, qui consistent dans la transformation ou même dans le simple déplacement des matières premières qui servent à l'agriculture. A côté des comptes ouverts au blé, à l'avoine, aux bœufs d'engraissement, il y eut des comptes ouverts aux grains en magasin, aux racines en magasin, aux animaux de labour, au fumier, etc. C'était là ce que Mathieu de Dombasle appelait des comptes *d'ordre,* et ce qu'on a nommé plus tard des comptes de *vérification.* Tous ces comptes, de spéculation ou d'ordre, étaient crédités de ce qu'ils livraient et débités de ce qu'ils recevaient.

La balance de chacun de ces comptes donnait lieu à un *solde,* ou différence, qui était dit en profit si le débit était inférieur au crédit, ou en perte si le débit, au contraire, dépassait le crédit.

Une balance générale des comptes par profits et pertes, dans laquelle on mettait d'un côté tous les comptes soldés en bénéfice, et, de l'autre, tous les comptes soldés en perte, indiquait la différence entre le montant général des bénéfices et le montant général des pertes, et devait servir ainsi à établir, par le montant de cette différence, la somme finale des

bénéfices ou des pertes de l'ensemble de l'entreprise.

Les comptes d'ordre figuraient eux-mêmes dans ce compte général de la balance des profits et pertes. Bien que ces comptes eussent pour objet des matières destinées à des transformations ultérieures, et non des spéculations positives, ils accusaient néanmoins toujours ou des pertes ou des bénéfices. Cela dépendait de plusieurs causes : avaries ou pertes de poids survenues dans les magasins, erreurs commises sur les quantités à l'entrée ou à la sortie ; frais d'emmagasinage et de manipulation ; évaluations faites à la sortie, etc. Cette dernière cause exerçait une influence prépondérante sur le résultat final du compte. Quand on assignait à la sortie des prix plus élevés qu'à l'entrée, le crédit était plus grand que le débit, et le compte d'ordre figurait au nombre des comptes en bénéfice dans la balance générale. Dans le cas contraire, le débit l'emportait sur le crédit, et tel compte d'ordre, comme celui des fumiers, ou comme celui des grains en magasin, venait se ranger dans la colonne des comptes en perte.

Mathieu de Dombasle disait à ce sujet : « Les comptes d'ordre n'ont pour but que de faciliter la répartition des dépenses en consommations et en travaux de toute espèce, sur la production des objets qui peuvent offrir du bénéfice ou de la perte ; selon la manière d'établir ces comptes, il peut bien se trouver qu'une partie de la perte ou du bénéfice qui sont le

produit des divers genres de culture se trouve transportée sur les comptes d'ordre qui ont servi d'intermédiaire ; mais ces derniers comptes ne peuvent jamais présenter de bénéfice ou de perte que pour une somme parfaitement semblable à celle qui se trouve ainsi distraite des comptes de récoltes particulières. C'est pour ce motif que le bénéfice ou la perte que présentent les comptes d'ordre doit figurer dans la balance générale des profits et pertes, de même que ceux qui ont été le résultat des comptes ouverts aux produits destinés à la vente, car ils constituent un bénéfice ou une perte tout aussi réels ; seulement le résultat se trouve transporté à un autre article, par l'effet du mécanisme de la comptabilité (1). »

J'aurai à revenir sur ce singulier résultat, lorsque j'entrerai dans le détail de quelques-uns de ces comptes. Je me borne en ce moment à le signaler, et j'ajoute qu'une fois le principe du système adopté, les comptes d'ordre étaient indispensables. Le débit de ces comptes devait comprendre nécessairement la valeur des denrées sorties d'autres comptes, sous la forme de crédit ; et leur crédit devait aussi embrasser la valeur des quantités livrées aux diverses spéculations. Sans ces comptes intermédiaires, il n'eût pas été possible de répartir entre les diverses catégories de consommateurs les racines de tel champ ou de telle sole, etc. Le système était logique.

(1) 6e livraison des *Annales de Roville*, pp. 23 et 24.

Restait l'application.

Une première difficulté consistait dans la multiplicité des écritures qu'imposait l'obligation de suivre, jour par jour, non seulement l'entrée et la sortie des espèces, mais encore tous les mouvements de denrées à l'intérieur de la ferme, tous les travaux, et de porter au débit et au crédit de chaque compte, après insertion au *journal,* ce qu'il recevait ou ce qu'il livrait sous toutes les formes. Pour simplifier cette besogne, Mathieu de Dombasle créa des livres auxiliaires sous forme de tableaux disposés de façon à inscrire rapidement le détail des opérations de chaque jour afin de les reporter, en un seul article, à la fin de chaque quinzaine, au *journal* et de là au *grand-livre.*

Mathieu de Dombasle n'avait pas moins de vingt-trois livres auxiliaires de cette espèce. Il en a donné le modèle dans le second volume des *Annales de Roville.*

Le livre de la consommation du bétail était divisé en colonnes, dont chacune était consacrée à une espèce d'animaux, et chacune de ces colonnes se subdivisait en d'autres, pour chaque espèce de fourrages, grains ou avoines, qu'il pouvait consommer. Tous les soirs l'on écrivait sur le livre la consommation du jour, et chaque quinzaine on portait au débit de chaque espèce de bétail et au crédit de chaque genre de fourrage la valeur de tout ce qu'elle avait consommé.

Un de ces livres auxiliaires était destiné à recevoir l'indication du travail exécuté chaque jour par

les attelages et les employés de la ferme. Ces derniers, ainsi que les chevaux et les bœufs de travail, y avaient chacun une large colonne divisée en un grand nombre d'autres qui portaient le titre des comptes particuliers ouverts au grand-livre à chaque espèce de récolte, « ainsi qu'aux autres objets auxquels peut s'appliquer le travail. »

L'unité adoptée était une heure de travail d'un homme, d'un cheval ou d'un bœuf. Tous les soirs on inscrivait le nombre d'heures employées à l'objet de chaque compte, qui était ensuite débité en masse du prix de tout le travail de la quinzaine, en créditant les comptes d'employés, de bœufs et de chevaux. Je dirai plus tard sur quelle base avait lieu l'évaluation de l'heure de travail pour les ouvriers et les animaux.

Le fumier avait aussi son livre auxiliaire divisé en plusieurs colonnes destinées à indiquer le nombre des voitures conduites chaque jour, l'espèce de bétail qui les avait produites, la pièce de terre qui les avait reçues, l'étendue de terre fumée, le genre de récolte, la quantité de voitures par hectare, etc.

Grâce à l'emploi de ces livres auxiliaires, la besogne était simplifiée sans doute, mais elle ne laissait pas que d'être encore considérable. Mathieu de Dombasle avait un commis aux écritures ou comptable, auquel il adjoignit bientôt un aide.

Il est vrai que ce commis aux écritures lui rendait d'autres services et employait une partie de son temps à surveiller les travaux de la ferme. Mathieu de

Dombasle estimait qu'il lui fallait un peu plus d'une demi-heure par jour pour écrire les articles de détail dans les livres auxiliaires, et quatre à cinq heures pour les inscrire en bloc dans le *journal* et les reporter de là dans le *grand-livre*. La moitié du temps de ce commis était donc absorbée par la tenue des écritures.

C'était beaucoup pour un système qui, basé uniquement sur des répartitions arbitraires, ainsi que nous allons le démontrer, ne pouvait fournir ni une règle de conduite à la culture, ni même une indication sérieuse sur la valeur relative des diverses spéculations agricoles.

Pour montrer à quel enchevêtrement de fictions et d'hypothèses le directeur de Roville était conduit, nous allons examiner quelques-uns de ses comptes et discuter la manière de les tenir.

Compte des employés de la ferme. — Au débit de ce compte Mathieu de Dombasle ne faisait figurer d'abord que les gages ou salaires des employés affectés aux travaux de la culture ; les frais de nourriture étaient portés au compte *dépenses de ménage*, et figuraient sous ce titre dans les frais généraux d'exploitation. Je reviendrai plus tard sur la méthode adoptée pour la répartition de ces frais.

Au crédit du compte des employés de la ferme venaient se ranger toutes les heures de travail consacrées aux diverses opérations, suivant une esti-

mation uniforme de 15 centimes l'heure. Ce crédit servait à débiter les divers comptes auxquels se rapportaient les heures de travail des employés.

Réglé ainsi, le compte des employés de la ferme se solda, dès la première année, par un bénéfice de 1,540 fr. 85. Mathieu de Dombasle en conclut qu'il avait estimé trop haut l'heure de travail de ses employés, et il en fixa le prix à 12 centimes.

Malgré cette diminution dans les éléments du crédit, ce compte se solda encore en bénéfice pour une somme de près de 600 fr. dans l'état de situation arrêté le 1er juillet 1825. Au lieu de modifier les éléments du crédit, Mathieu de Dombasle songea alors à modifier ceux du débit, en y faisant figurer désormais, à côté des salaires en argent, les frais de nourriture des employés.

Ces frais durent être défalqués d'un autre compte, sous la rubrique duquel ils étaient compris jusqu'alors, celui de *dépenses de ménage*, qui comprenait à la fois les dépenses de la table de Mathieu de Dombasle et celles de la table de ses domestiques. Il ne nous dit pas quelle a été la méthode suivie dans l'évaluation de la part des dépenses de ménage qui passait ainsi d'un compte dans un autre. Mais quelque méthode qu'il ait adoptée, il n'a pu procéder évidemment que d'une façon fort arbitraire, car ce compte *dépenses de ménage* se greffait déjà sur d'autres comptes tout aussi compliqués, tout aussi difficiles à établir d'une façon précise. C'est ainsi qu'on y voyait

figurer tous les frais de culture d'un jardin potager dont les produits servaient uniquement à la nourriture du personnel. Or, quelle part assigner aux frais de nourriture d'une fraction du personnel dans les dépenses totales du jardin? A-t-on adopté la répartition par tête? A-t-on tenu compte des consommations individuelles? De toute manière, la répartition n'a pu être qu'arbitaire, car, dans le premier cas, on n'a tenu compte ni de l'âge, ni des forces, ni de la nature des travaux, ni du genre de nourriture ; dans le second, il a fallu donner un prix à l'unité de chaque produit, depuis le poireau et la carotte jusqu'au chou et à la pomme de terre.

Et ces frais de jardin, qu'on balance ainsi par la nourriture de ceux qui participent à ces produits, ou par la valeur si hypothétique, si variable et si incertaine de ces mêmes produits, est-ce qu'il est possible de les établir d'une façon rigoureuse, c'est-à-dire non arbitraire? Est-ce qu'on n'y faisait pas figurer une part de loyer, une part de fumure, une part de frais généraux, c'est-à-dire une fraction des trois éléments qu'on ne répartit, dans les comptes de ce genre, comme nous le dirons plus tard, que suivant les règles du caprice? Est-ce qu'on n'y faisait pas figurer non plus les heures de travail des employés que Mathieu de Dombasle reconnaissait lui-même avoir comptées trop cher? Puis les gages de la cuisinière, comment les répartir autrement que d'une façon arbitraire entre la table des employés et la table du

maître ? Et les résidus de la cuisine ou du jardin qui servent à la nourriture de la volaille ou des porcs, d'après quel principe les distraire de ce compte et de tous ceux qui s'y rattachent ?

Le compte ainsi réglé se solda-t-il du moins en équilibre par un débit égal au crédit ? Le prix de revient de l'heure de travail, cherché avec tant d'obstination, à travers tant de difficultés, par le moyen de tant de problèmes qu'on tranche, mais qu'on ne résout pas, Mathieu de Dombasle put-il enfin l'établir ?

Nullement ; car, dans le compte-rendu présenté à ses souscripteurs dans l'assemblée du 10 mai 1831, je vois figurer comme solde de ce compte une perte de 597 fr. 91. Aussi Mathieu de Dombasle s'empresse-t-il de conclure cette fois qu'il avait trop abaissé le prix coûtant de l'heure de travail, et il annonce qu'il a définitivement fixé ce prix à 13 centimes et demi.

Mais que conclure de là, sinon que les erreurs de ce compte rejaillissent sur tous les autres ? Si le travail était compté trop cher aux cultures, quand le compte des employés de la ferme était en bénéfice, n'était-il pas coté trop bas quand ce compte venait en perte ? Et si, par suite de ces répartitions mal équilibrées, les comptes de culture ou de spéculation, qui puisent les éléments de leur débit dans le crédit du compte des employés de la ferme, sont tantôt en perte, tantôt en bénéfice, est-ce que la perte ne s'explique pas par le bénéfice du compte correspondant, de même que le bénéfice d'un compte par la perte d'un autre ? S'agit-il là d'une opération agricole, ou n'y a-t-il simplement qu'un artifice de comptabilité ?

Quand même il y aurait des règles pour répartir les éléments du débit d'un compte entre les crédits des comptes qui s'y rapportent, et les éléments du crédit entre les débits des comptes auxquels ils s'appliquent, que prouverait cette manière d'opérer ? Quelle conclusion pourrait-on tirer, par exemple, de la connaissance du prix de revient exact de l'heure de travail ? En pourrait-on conclure que l'application du travail est plus féconde à la culture du blé qu'à celle des pommes de terre, à telle spéculation qu'à telle autre ? Non, car le travail n'est pas le seul élément de la production. Quand on veut entrer dans cet ordre d'idées, d'autres faits sont à constater.

Malheureusement, ceux qui font de la comptabilité agricole en partie double, au lieu de s'appliquer à l'étude des faits, usent leur vie à poursuivre un équilibre qui leur échappe sans cesse, et se retirent découragés de cette carrière de recherches stériles, avant d'avoir pu formuler la moindre conclusion agricole à l'aide des combinaisons de chiffres qu'ils ont si péniblement entassés.

C'est là une vérité que confirmeront avec force les développements qui vont suivre.

Comptes des animaux de labour. — Les comptes de chevaux et de bœufs de labour ont été pour Mathieu de Dombasle la source des mêmes difficultés et ne

l'ont pas conduit à de meilleurs résultats. Au débit des comptes de bœufs et de chevaux, le directeur de Roville ne faisait figurer que les dépréciations ou les moins-values, ainsi que les frais de pansage et de nourriture. L'intérêt du capital d'acquisition avait sa place dans le compte *frais généraux;* l'entretien du harnachement et du matériel de labour ou de charroi était porté dans le même compte, sous la rubrique *entretien du mobilier;* les heures de travail des hommes qui conduisaient les animaux de labour figuraient au débit des cultures, pour le compte desquelles s'exécutaient les divers travaux.

Le travail de pansage, exécuté par les employés de la ferme, donnerait lieu aux mêmes observations que ci-dessus. Il est bien évident que quand le compte employés de la ferme se soldait en bénéfice, c'était en partie au détriment du compte animaux de labour, dont le débit se trouvait surchargé; quand le compte employés de la ferme se soldait en perte, c'était au profit du compte animaux de labour, dont le crédit était enflé.

Quant à l'estimation de la nourriture, elle se faisait sur les bases suivantes :

Dans le principe, le foin était compté aux animaux, d'après les variations du cours. Mais les embarras de comptabilité que firent naître ces variations décidèrent promptement Mathieu de Dombasle à fixer le prix de ce fourrage au taux uniforme de 36 fr. les 1,000 kilogr., prix un peu inférieur, d'après le di-

recteur de Roville, à la moyenne du marché. Le compte *prés,* qui était toujours en perte (ce qui faisait dire à Mathieu de Dombasle que c'était *une mauvaise nature de bien à prendre en ferme dans l'état actuel des choses*), était crédité de ce prix dont la consommation du bétail était débitée.

Les carottes étaient estimées à 75 centimes les 30 kilogr. Quant à la nourriture verte, on ne la pesait pas ; on l'évaluait à la journée de nourriture. Elle était cotée 35 centimes par jour pour le cheval. C'était, d'après Mathieu de Dombasle lui-même, un taux inférieur à la valeur de la ration correspondante de fourrage sec ; mais il était « persuadé que les comptes de trèfle et de luzerne profitent plus de la consommation que de la conversion de leurs produits en foin, à cause des frais de la récolte et des chances de la dessiccation. »

Quant à la nourriture des bœufs, elle comprenait, outre le foin et le fourrage vert, des betteraves et des résidus de distillerie. Les betteraves étaient comptées 20 fr. les 1,000 kilogr. (ce qui explique, malgré un faible rendement, les bénéfices permanents de ce compte de culture dans la comptabilité de Roville) et les résidus de distillerie à un taux qui n'est pas spécifié, mais qu'on nous dit « inférieur à leur valeur alimentaire. »

La paille pour litière avait été comptée d'abord à tous les animaux pour 16 fr. les 1,000 kilogr.; mais, après quelques années, on la supprima du débit des

comptes d'animaux pour la reporter en masse au débit du compte fumiers.

Voilà quels étaient les éléments du débit des comptes *chevaux* et *bœufs* de labour.

Le crédit de ces comptes embrassait le travail et le fumier.

Le travail était estimé d'abord 15 centimes l'heure des chevaux, et 12 centimes l'heure des bœufs. C'est sur ces bases que s'opéra, dès les premières années, la répartition du travail des animaux entre les divers comptes auxquels le travail était appliqué. Quant au fumier, on créditait les animaux de labour de son prix de sortie à l'étable, qui était son prix d'entrée dans le tas ; le compte fumier prenait donc à son débit cet élément du crédit des comptes animaux de labour. En disant plus loin les modifications apportées à cet élément du débit du compte *fumier*, je dirai par là même les modifications apportées, de ce chef, au crédit des comptes chevaux et bœufs.

Je me borne à ajouter ici que la méthode employée dans la comptabilité de Roville, pour estimer les quantités dans le crédit des divers comptes d'animaux, avait pour effet de porter au crédit du compte *chevaux* des quantités variables d'une année à l'autre, dans le rapport de un à deux. Tous les animaux, de labour ou de rente, étaient aussi crédités de la valeur de 50 centimes par chaque hectolitre de purin recueilli à part.

Quoi qu'il en soit, avec ces éléments du crédit

rapprochés de ceux du débit, le compte *attelages de la ferme* fut d'abord en perte pour des sommes assez rondes. Mathieu de Dombasle porta alors l'heure de travail à 20 centimes pour les chevaux et à 15 centimes pour les bœufs. Il dut encore décharger tous ces comptes de bétail, à leur débit, de la valeur des pailles employées comme litière, et forcer le crédit en élevant la valeur des déjections livrées au débit du compte fumier. A partir de là, les comptes d'animaux de labour se balancèrent, tantôt en perte, tantôt en profit. D'après un tableau récapitulatif qui se trouve dans la dernière livraison des *Annales de Roville,* l'heure de travail a coûté, dans la comptabilité de Mathieu de Dombasle, 21 centimes pour les chevaux et 0 fr. 145 pour les bœufs.

Mais ce prix de revient n'est-il pas purement hypothétique, commme toutes les évaluations sur lesquelles il repose ? Est-ce que les modifications successives apportées aux éléments du débit et du crédit de ces comptes n'en ont pas fait constamment varier les résultats ? Est-ce que ces résultats eux-mêmes, qui vont se relier à tous les comptes de culture, soit par le débit, soit par le crédit, n'entassent pas arbitraire sur arbitraire ? Que serait-il arrivé si l'on avait compté le foin plus cher et les betteraves meilleur marché ? Rien autre, si ce n'est que le compte *prés*, toujours en perte, se serait enfin soldé en bénéfice, et que le compte *betteraves*, tou-

jours en bénéfice, aurait désormais montré de la perte.

On me dira qu'il n'y aurait pas le moindre avantage à procéder ainsi; mais y en avait-il à procéder comme l'a fait Mathieu de Dombasle ?

Du compte fumiers et engrais en terre. — Le compte qui a donné le plus d'embarras à Mathieu de Dombasle est sans contredit celui du fumier. Il avoue ses embarras dans maint passage des *Annales de Roville.* Dans le compte-rendu de l'exercice clos le 1er juillet 1829 (p. 22 de la 6e livraison), il s'exprime de la manière suivante : « Le compte de *fumiers* est de tous les comptes de la ferme celui qui me présente encore le plus d'incertitude sur le chiffre que je dois adopter pour l'évaluation de l'unité de produit, et comme cette incertitude naît de difficultés locales qu'il ne me sera pas possible de surmonter, je crains de ne pouvoir arriver, pour cette branche si importante de l'économie rurale, au même degré de précision que pour les autres objets qu'embrasse la comptabilité de l'établissement. »

Voici les phases, vraiment curieuses, par lesquelles a passé ce compte.

Au début, Mathieu de Dombasle ne faisait figurer, en premier lieu, que le nombre de voitures de fumier provenant de l'écurie, de la bouverie, de la vacherie, de la bergerie, etc. Chaque voiture était approximativement de 600 à 700 kilogr., et le prix

était fixé à 3 fr. Les animaux qui avaient produit ce fumier était crédités de pareille somme pour chaque voiture portée à leur crédit. Les pailles de litière figuraient au débit des comptes de bétail, à raison de 16 fr. par 1,000 kilogr.

Ce fumier recevait quelques manipulations dans le tas, et d'ailleurs il perdait de son eau par l'évaporation. Pour que le compte ne fût pas en perte, il fallait, à la sortie du tas, et au crédit du compte, le faire figurer pour une valeur plus élevée qu'à l'entrée. En conséquence, le compte fumier était crédité d'une valeur de 3 fr. 50 à la sortie du tas. Les cultures qui recevaient ce fumier étaient débitées de pareille somme.

Mais, réglé sur ces bases, le compte était toujours en perte, et les comptes de bétail, qui n'inscrivaient à leur crédit qu'une valeur de 3 fr. par voiture de fumier de 600 à 700 kilogr., se soldaient en perte également. Pour rétablir l'équilibre dans ces deux comptes, Mathieu de Dombasle imagina de supprimer du débit des comptes de bétail la valeur des pailles employées à la litière, et d'en débiter en masse le compte fumiers, mais en réduisant à 500 kilogr. la voiture de fumier qui figurait pour 3 fr. au débit et pour 3 fr. 50 au crédit de ce compte.

Si cette combinaison allégea le débit des comptes de bétail, il n'en fut pas de même pour le débit du compte de fumiers : plus que jamais ce compte se

balança en perte. Dans l'exercice clos le 1er juillet 1826, le solde en perte du compte fumiers était de 2,315 fr. 07; l'année d'après, nouvelle perte de 3,991 fr. 02.

Mathieu de Dombasle disait à ce sujet: « On pourrait penser qu'il eût été naturel d'élever en proportion le prix du fumier, ce qui aurait fait disparaître du bilan de cette année une perte de plus de 2,000 fr.; de cette manière, l'ensemble des comptes de culture se serait balancé en bénéfice (ils se soldent en perte); mais il serait resulté de cette manière d'opérer un embarras très-considérable pour les années suivantes dans l'évaluation de la portion du fumier qui reste en terre et qui doit être portée au débit des récoltes, pendant trois ou quatre années consécutives. Il m'a paru qu'on entrerait dans le dédale le plus obscur, si l'on n'assignait pas au fumier un prix invariable pour toutes les années; c'est par ce motif que j'ai fait supporter toute la perte au compte de fumiers et, par conséquent, au bilan de cette année, plutôt que de la reporter sur les comptes de récolte des années suivantes, comme il serait arrivé si j'avais donné au fumier un prix plus élevé. »

Ainsi Mathieu de Dombasle reconnaissait lui-même que les pertes ou les bénéfices pouvaient être déplacés, c'est-à-dire reportés d'un compte sur un autre, suivant la méthode employée pour faire les évaluations ou les répartitions que cette manière de procéder entraîne en si grand nombre. C'est la condamnation indirecte, mais formelle, d'un système de comptabilité qui avait cependant la prétention de faire distinguer les branches de l'exploitation qui donnent des bénéfices de celles qui donnent des pertes.

Ce que ne dit pas Mathieu de Dombasle dans le compte-rendu dont je viens de citer un extrait, c'est que, à côté du fumier, il y avait l'engrais liquide ou purin, auquel il assignait arbitrairement une valeur déterminée. Quelle était la raison de cette nouvelle évaluation? Les *Annales* de *Roville* sont muettes sur ce point.

Mais plus tard, et malgré les bonnes raisons qu'il invoquait précédemment pour ne rien changer à son évaluation du fumier, Mathieu de Dombasle en porta le prix à 5 fr. la voiture (p. 20 de la 6e livraison). Le compte se solda alors en bénéfice. Ce bénéfice s'étant même élevé, au 1er juillet 1829, à la somme de 1,132 fr. 64, Mathieu de Dombasle se demanda s'il n'était pas allé trop loin en fixant la valeur du fumier à ce taux élevé.

Il expliquait d'ailleurs ce défaut d'équilibre par une autre circonstance. Les pailles n'étaient plus portées au débit du compte fumiers pour leur valeur première, c'est-à-dire pour 16 ou 20 fr. les 1,000 kilog., mais pour 2 fr. 50 par chaque voiture de fumier sortant des étables; les 2 fr. 50 qui complètent le prix de la voiture *étaient censés représenter la valeur des déjections animales nécessaires à convertir la paille en fumier*. On ne tenait aucun compte de la paille

consommée comme fourrages. Mais il résulte de cette manière d'établir le débit du compte que, la quantité de litière étant très-variable suivant l'abondance ou la disette de paille, le fumier obtenu variait dans de grandes proportions, sans que les déjections du bétail, dont la valeur dépendait de la quantité de fumier produit, fussent plus fortes ou plus faibles. Quand la litière avait été abondante, le fumier était très-pailleux, mais le compte se balançait en bénéfice. Quand la paille avait fait défaut, le compte se balançait en perte, bien que le fumier fût plus riche.

A dater du jour où le compte fut réglé ainsi, tout le fumier fut porté au tas commun, sur lequel on avait l'habitude de jeter aussi des boues et des curures.

Pour répartir ces éléments du débit au crédit des comptes du bétail qui avait fourni le tas commun, on commençait à attribuer aux bœufs, aux porcs, aux vaches et aux moutons les quantités réelles; ce qui restait alors était porté au crédit du compte *chevaux*. Toutes les erreurs en plus venaient donc grossir le crédit de ce compte; toutes les erreurs en moins le diminuaient. Mathieu de Dombasle avouait lui-même que cette manière de régler le crédit du compte fumiers *était très-arbitraire et très-incertaine* (p. 82 de la 9e livraison).

Quant à la répartition du crédit du compte *fumiers,* elle se faisait, à raison de 5 fr. 50 la voiture, au débit des cultures, qui en bénéficiaient.

Là encore une nouvelle fiction venait se greffer

sur toutes ces hypothèses. On ne se bornait pas à fixer la même valeur à chaque voiture du fumier, quelle qu'en fût la provenance : mouton, bœuf à l'engrais ou bœuf de labour; on décidait que la récolte qui suivait la fumure n'absorbait que la moitié du fumier, et l'on ne lui faisait supporter que la moitié des frais; l'autre moitié était reportée à la culture suivante, s'il s'agissait des terres de la plaine; elle se partageait entre deux récoltes, s'il s'agissait des terres fortes des côtes, en exceptant toutefois de cette répartition les cultures de fourrages.

Je sais bien que Mathieu de Dombasle a pris la peine d'expliquer que ce compte, comme les autres comptes d'ordre, était dépendant des comptes de spéculation, et que le gain ou la perte qu'il présentait ne portait aucune atteinte au résultat final de l'entreprise, n'influait pas, en un mot, sur la balance du compte général des profits et pertes, les comptes d'ordre ne gagnant qu'à la condition de faire perdre les comptes de spéculation.

Mais la comptabilité a-t-elle pour unique but d'édifier les chiffres pour l'amour des chiffres? Est-ce qu'un système aussi compliqué, aussi coûteux, ne devrait pas servir à prouver quelque chose? Quel avantage y a-t-il à porter arbitrairement les éléments du débit d'un compte au crédit de plusieurs autres, et les éléments du crédit d'un autre compte au débit de comptes correspondants? Cette répartition arbitraire, ces évaluations hypothétiques, ces fictions de

toute nature, autoriseront-elles à tirer d'autre conclusion que la conclusion à en déduire, savoir, que la perte ou le gain d'un compte ne dépend pas d'une opération agricole, mais d'un artifice d'écritures, et que la comptabilité ne prouve rien que ce qu'on lui fait prouver?

Je dois faire observer en passant que la méthode de comptabilité suivie par Mathieu de Dombasle l'a poussé à ouvrir un compte aux engrais en terre, c'est-à-dire à cette portion d'engrais qui est *présumée n'avoir pas été consommée par la récolte à laquelle la fumure s'appliquait directement*. Cette portion non absorbée prenait place dans l'actif de l'inventaire, c'est-à-dire au crédit du compte capital, et on la reportait *à nouveau* au débit des cultures, qui étaient présumées en bénéficier. Cette fiction n'avait pas une grande importance dans la comptabilité de Roville; les engrais en terre n'y figurent jamais que pour quelques milliers de francs. Mais plus tard et dans d'autres comptabilités, l'on a fait jouer à ce compte un rôle énorme que j'aurai à apprécier. Je me borne à en constater l'origine dès les premiers pas de la comptabilité en partie double appliquée à l'agriculture.

Bien que Mathieu de Dombasle ne semblât pas trouver étrange de faire porter les bénéfices ou les pertes sur les comptes d'ordre que je viens de passer en revue, on voit cependant qu'il se préoccupait de faire tenir, autant que possible, ces comptes en équilibre, par un débit égal au crédit, de façon à ne faire figurer au compte général de profits et pertes que les comptes de spéculation proprement dite. Il s'exprimait encore à ce sujet de la façon suivante :

« Telle est l'idée générale que l'on doit se former de la comptabilité en partie double : le bénéfice ou la perte doivent être répartis à peu près arbitrairement sur les divers comptes que l'on considère ici comme des personnes auxquelles on paie et desquelles on reçoit ; mais la balance générale du compte de profits et pertes ne peut varier et présente toujours l'exposé fidèle de la perte ou du bénéfice qui résulte de l'ensemble des opérations, parce que si l'on a fait figurer sur un compte un bénéfice trop élevé, une somme précisément égale se trouve nécessairement retranchée du bénéfice d'un autre compte... La comptabilité en partie double est une balance à laquelle on ajoute successivement quelques poids sur l'un ou l'autre plateau, jusqu'à ce qu'on arrrive à l'équilibre parfait. » (*Annales de Roville*, 3e vol., p. 33.)

Mathieu de Dombasle avait beau ajouter des poids à l'un ou l'autre des plateaux de la balance ; il ne réussissait pas à les maintenir en équilibre, et ses comptes d'ordre se soldaient toujours par des différences tantôt en perte, tantôt en profit, qui altéraient nécessairement le résultat de ses comptes de spéculation. Quand un compte d'ordre gagnait, ce n'était qu'aux dépens des comptes de spéculation qui présentaient des bénéfices amoindris ou des pertes exagérées ; quand un compte d'ordre se soldait en perte, ce ne pouvait être qu'au profit des comptes de spé-

culation qui présentaient des bénéfices exagérés ou des pertes amoindries.

J'aurai à dire plus tard comment on a éludé cette difficulté que n'a pu vaincre Mathieu de Dombasle. J'aurai à dire aussi quelle est, indépendamment des comptes d'ordre, l'influence des comptes de culture les uns sur les autres. Le lecteur pourra décider alors, en toute connaissance de cause, si les résultats d'un compte, quel qu'il soit, sont des résultats de comptabilité ou de culture. Je vais poursuivre l'examen des comptes de Roville.

Parmi ces divers comptes, il en est deux ayant un caractère particulier qui les a fait ranger plus tard, avec quelques autres comptes de même nature, sous la dénomination spéciale de comptes de répartition. Ce sont les comptes *loyer de la ferme* et *frais généraux*.

Ils ne peuvent être établis que de la même façon arbitraire que tous les comptes d'ordre; et la manière de les établir exerce encore plus d'influence, si c'est possible, sur les résultats des comptes de spéculation.

Compte du loyer. — Au débit de ce compte figurait le prix de fermage payé par Mathieu de Dombasle.

Ce prix de fermage, variable d'une année à l'autre, se composait de trois éléments :

1° La valeur de 240 hectolitres de blé et de 360 hectolitres d'avoine, payable en argent, au taux du hallage d'Épinal, comme représentant la valeur locative du domaine proprement dit de Roville;

2° Une somme de 1,950 fr. en argent comme représentant le loyer d'un cheptel de 300 mérinos attaché au corps principal du domaine (1);

3° Le loyer de 38 hectares ajoutés, dès 1824, au domaine principal, loyer calculé sur le taux de 30 fr. l'hectare pour les terres, et de 75 fr. pour les prés.

Le premier élément, subordonné au prix moyen des grains constaté par les mercuriales du marché d'Épinal, était naturellement variable dans certaines limites; et ce qui était réellement fâcheux, c'est dans les années de cherté, où la récolte avait été le plus faible, que le prix de fermage s'élevait au *maximum*. Mathieu de Dombasle déplora plus tard la faute qu'il avait commise en acceptant une pareille combinaison, qui ne lui était pas seulement funeste, mais qui lui créait encore des embarras incessants pour sa comptabilité.

Il s'agissait, en effet, de porter au crédit du compte la répartition du loyer entre les diverses spéculations de la ferme. Or, quelle base adopter pour cette répartition? Ferait-on supporter une part du loyer aux spéculations animales? Y ferait-on participer les branches accessoires, distillerie, fabrique d'instruments,

(1) Cette somme de 1,950 fr. comprenait, outre le loyer du cheptel de mérinos, évalué 1,200 fr., une somme de 750 fr., représentant l'intérêt d'un capital que le propriétaire s'engageait à consacrer à de nouvelles constructions. Mathieu de Dombasle ayant réuni ces deux éléments sous le même titre, j'ai dû faire comme lui.

école, qui avaient leur siége et qui occupaient une part des bâtiments dans l'établissement principal?

Voici comment Mathieu de Dombasle trancha ces difficultés.

Il décida que les terres et les prés supporteraient seuls la charge du loyer, et il répartit cette charge sur la base uniforme de 40 fr. l'hectare pour les terres et de 90 fr. pour les prés.

Il y avait des prés irrigués, d'autres qui ne l'étaient pas; il y avait des terres de valeur inégale, et soumises à deux assolements différents; mais le loyer pesa également sur tous les fonds, non à raison de leur valeur, mais en proportion de leur étendue.

Avec cette répartition à base déterminée, qui ne tenait pas compte des variations annuelles du loyer, le compte ne se balançait pas exactement et laissait toujours un solde. Mathieu de Dombasle porta directement ce solde à la balance du compte général des profits et pertes.

Je sais bien qu'en adoptant une autre base de répartition du loyer, on n'aurait pu échapper à l'accusation de faire des calculs de fantaisie. Mais celle qu'a adoptée le directeur de Roville est-elle plus rationnelle ou plus dépourvue d'arbitraire? Si la terre est pauvre, le chapitre du débit d'un compte qui représente le loyer de la terre ne surchargera-t-il pas ce compte au profit d'autres cultures plus favorisées? Et quelle conséquence peut-on tirer dès lors de la comparaison de ces comptes et de leurs résultats?

Dans l'application, Mathieu de Dombasle n'était pas sans faire subir des changements à son système, car je vois, d'une part, que la culture qui suivait une jachère supportait deux années de loyer; d'autre part, que les prés surchargés, non seulement par le loyer de 90 fr. qu'on avait porté à leur débit, mais encore par d'autres répartitions aussi arbitraires, ne furent plus imposés, dans la suite, qu'à raison de 73 à 74 fr. par hectare. Mais, encore une fois, pourquoi faire ces répartitions purement arbitraires, quand rien n'y oblige? Et que pourrait-on conclure de comptes pareils, que règle uniquement le caprice, quand ce n'est pas le secret désir d'obtenir tel ou tel résultat de comptabilité?

Compte de frais généraux. — Le compte de *frais généraux* a cela de particulier qu'il comprend tous les frais qu'on n'a aucune raison, si mauvaise qu'elle soit, de répartir sur un compte plutôt que sur un autre. Mathieu de Dombasle y comprit d'abord tous les « frais d'administration, ensuite un grand nombre d'autres dépenses de divers genres qu'il n'était pas facile de rapporter à un compte particulier: par exemple, l'entretien de tous les fossés de la ferme, le travail exécuté pour saigner les eaux dans les pièces qui sont ensemencées de divers genres de récoltes, etc. »

Tels étaient d'abord les éléments du débit de ce compte. Quant au crédit, il consistait dans l'attribu-

tion aux diverses cultures de la part des frais généraux qui leur incombaient, en prenant pour règle l'étendue de ces cultures.

Mais, plus tard, Mathieu de Dombasle engloba dans le débit du compte *frais généraux* bien d'autres éléments de dépenses que celles qui sont énumérées plus haut. Ainsi j'y vois figurer, dans l'état de situation arrêté le 1er juillet 1825, six chapitres distincts :

1° Les dépenses de ménage ;
2° Les frais d'administration ;
3° Les intérêts du capital social de Roville ;
4° L'entretien des bâtiments ;
5° L'entretien du mobilier de la ferme ;
6° Les frais généraux ou frais divers.

Toutes les dépenses réunies sous ces divers titres formaient un total de 8,228 fr. 14 qui, répartis sur toutes les terres de l'exploitation, constituaient une charge de 45 fr. par hectare ; toutes les récoltes de l'année en furent débitées en proportion de l'étendue du terrain qu'elles occupaient. Le compte *frais généraux* de la ferme se trouva ainsi balancé.

En répartissant le loyer, Mathieu de Dombasle avait fait supporter deux années de cette charge aux récoltes qui suivaient une jachère. Il fit autrement pour la répartition des frais généraux : il assigna la même part de ces frais aux prés qu'aux terres, au trèfle qu'à la betterave, à une culture venue sur jachère qu'à toute autre. S'il avait suivi la même

méthode dans les deux cas, et l'on ne voit pas trop pour quelle raison l'un de ces procédés serait préférable à l'autre, tous les résultats de ses comptes de spéculation n'eussent-ils pas été modifiés ?

De plus, cette répartition ne se faisait, à partir du 1er juillet 1825, qu'après une première défalcation dont Mathieu de Dombasle ne nous fait pas connaître les bases. En effet, il s'agit uniquement, dans la somme ci-dessus, de cette partie des frais généraux « qui *doit* être supportée par la ferme, après avoir fait distraction des portions qui *doivent* être imputées aux branches accessoires de l'établissement, c'est-à-dire à la distillerie et à la fabrique d'instruments aratoires. »

J'ai souligné deux mots de cette citation, afin de montrer les contradictions où peut tomber le meilleur esprit quand il est engagé dans une fausse voie. Le compte frais généraux ne comprend que les dépenses qui ne *peuvent* pas être attribuées à tel ou tel compte spécial, à telle ou telle branche de l'exploitation. Et voilà qu'après avoir posé ou reconnu ce principe, Mathieu de Dombasle fait de cette masse de frais sans affectation spéciale deux ou plusieurs parts : l'une qui doit être imputée à la ferme, l'autre qui doit être attribuée à telle ou telle branche accessoire de l'établissement ! Mais quelle est la règle à suivre pour ce partage ? Y en a-t-il une autre que le caprice ? Les branches accessoires faisaient des bénéfices, surtout la fabrique d'instruments aratoires ; la ferme,

au contraire, était régulièrement en perte. Est-ce que les branches accessoires ne laissaient de si gros bénéfices que parce qu'on ne leur imputait qu'une part insuffisante de frais généraux, au détriment de la ferme constamment écrasée par cette répartition? Nous n'en savons rien, et personne ne dira sûrement la méthode à suivre pour répartir les frais généraux entre une fabrique d'instruments qui fait des bénéfices et une culture qui ne fait que des pertes. Mais, nous le demandons de bonne foi, n'était-il pas facile de renverser les rôles, de faire gagner la ferme et perdre la fabrique d'instruments? Il suffisait de considérer la ferme comme un accessoire de la fabrique, de faire supporter à celle-ci tous les frais généraux et d'en décharger les comptes de culture. Qu'auraient prouvé les résultats de ces comptes? Et que prouve la méthode qui y conduit?

D'autres éléments vinrent s'ajouter plus tard à ces premiers éléments du compte de frais généraux. Mathieu de Dombasle avait fait quelques travaux d'amélioration foncière, épierrement, chaulage, etc. Les labours profonds, qui sont cependant de vrais travaux d'amélioration foncière, n'étaient pas rangés dans cette catégorie et n'étaient pas soumis, dès lors, aux singuliers calculs qui vont suivre. Par une fiction que rien n'autorise, le directeur de Roville supposa que la valeur de ces travaux était égale au prix qu'ils avaient coûté; et, par une seconde fiction, non moins hypothétique que la première, il admit que le remboursement de ces avances devait se faire dans l'espace de dix ans: de là un système d'amortissement qui fit figurer, parmi les autres frais généraux dont nous connaissons la source, le dixième des travaux faits pour amélioration foncière. L'adjonction de ce chapitre eut pour résultat de grossir le compte de frais généraux supportés par la ferme, et de le porter, dès la première année, à 10,546 fr. 34, soit 57 fr. par hectare.

Cette modification du compte frais généraux modifia naturellement, cela va sans dire, le résultat des autres comptes dépendants. Mais quelle était la valeur agricole de l'opération en elle-même? Les améliorations avaient-elles été fructueuses? Nous manquons de renseignements suffisamment précis pour répondre à ces questions, que chacun tranche d'ailleurs à sa manière, parce que chacun a là-dessus une manière différente de voir. Mais l'influence exercée par ce nouvel élément du compte frais généraux sur les comptes de culture est-elle l'expression d'un fait agricole, ou n'est-elle encore qu'un artifice d'écritures? S'agit-il de résultats de culture ou de résultats de comptabilité?

J'arrive maintenant aux comptes de spéculation proprement dite, qui, reliés par leur débit ou par leur crédit à tous les comptes d'ordre ou de répartition, subissent nécessairement leur influence. Si les comptes d'ordre présentent des bénéfices ou des pertes, ce ne peut être qu'au détriment ou au profit des

au contraire, était régulièrement en perte. Est-ce que les branches accessoires ne laissaient de si gros bénéfices que parce qu'on ne leur imputait qu'une part insuffisante de frais généraux, au détriment de la ferme constamment écrasée par cette répartition? Nous n'en savons rien, et personne ne dira sûrement la méthode à suivre pour répartir les frais généraux entre une fabrique d'instruments qui fait des bénéfices et une culture qui ne fait que des pertes. Mais, nous le demandons de bonne foi, n'était-il pas facile de renverser les rôles, de faire gagner la ferme et perdre la fabrique d'instruments? Il suffisait de considérer la ferme comme un accessoire de la fabrique, de faire supporter à celle-ci tous les frais généraux et d'en décharger les comptes de culture. Qu'auraient prouvé les résultats de ces comptes? Et que prouve la méthode qui y conduit?

D'autres éléments vinrent s'ajouter plus tard à ces premiers éléments du compte de frais généraux. Mathieu de Dombasle avait fait quelques travaux d'amélioration foncière, épierrement, chaulage, etc. Les labours profonds, qui sont cependant de vrais travaux d'amélioration foncière, n'étaient pas rangés dans cette catégorie et n'étaient pas soumis, dès lors, aux singuliers calculs qui vont suivre. Par une fiction que rien n'autorise, le directeur de Roville supposa que la valeur de ces travaux était égale au prix qu'ils avaient coûté ; et, par une seconde fiction, non moins hypothétique que la première, il admit que le remboursement de ces avances devait se faire dans l'espace de dix ans: de là un système d'amortissement qui fit figurer, parmi les autres frais généraux dont nous connaissons la source, le dixième des travaux faits pour amélioration foncière. L'adjonction de ce chapitre eut pour résultat de grossir le compte de frais généraux supportés par la ferme, et de le porter, dès la première année, à 10,546 fr. 34, soit 57 fr. par hectare.

Cette modification du compte frais généraux modifia naturellement, cela va sans dire, le résultat des autres comptes dépendants. Mais quelle était la valeur agricole de l'opération en elle-même? Les améliorations avaient-elles été fructueuses? Nous manquons de renseignements suffisamment précis pour répondre à ces questions, que chacun tranche d'ailleurs à sa manière, parce que chacun a là-dessus une manière différente de voir. Mais l'influence exercée par ce nouvel élément du compte frais généraux sur les comptes de culture est-elle l'expression d'un fait agricole, ou n'est-elle encore qu'un artifice d'écritures? S'agit-il de résultats de culture ou de résultats de comptabilité?

J'arrive maintenant aux comptes de spéculation proprement dite, qui, reliés par leur débit ou par leur crédit à tous les comptes d'ordre ou de répartition, subissent nécessairement leur influence. Si les comptes d'ordre présentent des bénéfices ou des pertes, ce ne peut être qu'au détriment ou au profit des

comptes de spéculation. Les comptes de spéculation exercent d'ailleurs les uns sur les autres une action réciproque : si l'un se solde en perte, c'est uniquement parce qu'un autre se solde en bénéfice, et réciproquement. On fait perdre les cultures quand on fait gagner le bétail en lui comptant bon marché les fourrages qu'il consomme. Si le bétail perd parce qu'on estime trop cher le fourrage consommé, les comptes de culture en bénéficient.

Des comptes de spéculation. — Tous les comptes de spéculation animale, moins la bergerie, indiquent des pertes dans la comptabilité de Roville.

Les foins ne leur étaient comptés qu'à 37 fr. 50 les 1,000 kilogr.; et ce prix, inférieur à la moyenne des cours, faisait perdre le compte *prés*, comme je le dirai plus bas. Mais, par compensation, les betteraves étaient comptées à plus de 20 fr. les 1,000 kilogr., ce qui faisait gagner cette culture, malgré un rendement qui n'a pas dépassé 17,500 kilogr. par hectare durant l'espace de sept ans ; et le fumier compté au crédit du bétail, tantôt 1 fr. 50 la voiture, tantôt 2 fr. 50 pour la valeur présumée des déjections, ne donnait qu'un total assez faible pour cette partie du produit du bétail. Il résultait de là que les comptes de spéculation animale qui, par la manière dont ils étaient établis, devaient entraîner la perte ou le bénéfice des comptes correspondants, se soldaient eux-mêmes régulièrement en perte.

Dans un compte de bœufs à l'engrais, qui comprend cinq années, et qui s'applique à 69 bœufs ayant coûté moins de 15,000 fr. d'achat, je vois figurer, dans le détail des dépenses de nourriture, une valeur de 6,761 fr. 85 pour betteraves consommées, à raison de plus de 20 fr. la tonne. Le fumier produit par ces engraissements ne figure au crédit du compte que pour une valeur de 1,074 fr. Le compte, soldé chaque année en perte, se balance par une perte totale de 1,146 fr. 71.

Mais est-ce que tous ces chiffres ne s'expliquent pas les uns par les autres ? Et n'eût-il pas été facile de modifier les résultats de ce compte, en changeant la manière de le tenir ? N'aurait-on pu faire gagner les bœufs d'engraissement, soit en leur faisant payer moins cher les betteraves consommées, soit en portant à leur crédit, aux dépens des comptes de culture, une valeur plus grande pour l'engrais obtenu ?

A toutes les fictions, à toutes les suppositions, à toutes les répartitions sans règle et sans mesure dont les comptes d'ordre sont la source, viennent donc s'ajouter ici les rapports de solidarité et de dépendance, qui permettent de répartir les gains ou les pertes sur les comptes qu'on veut faire gagner ou perdre, et dans la mesure qu'on le veut.

Le gain ou la perte des comptes de spéculation n'est pas une question de culture ; c'est une affaire de comptabilité.

Quoi qu'il en soit, le compte bœufs à l'engrais était encore, de tous les comptes de spéculation animale, si l'on excepte le compte bergerie, celui qui présentait le moins de pertes. Aussi Mathieu de Dombasle, qui avait entrepris d'abord diverses spéculations sur les vaches laitières, sur l'engraissement des veaux, sur l'élevage des porcs, renonça-t-il presque complètement à ces spéculations, pour ne s'en tenir qu'aux seuls moutons et aux bœufs d'engraissement.

Le compte bergerie a présenté dans la comptabilité de Roville de magnifiques résultats jusqu'en 1831, époque où le troupeau succomba presque tout entier à la cachexie.

Malgré les pertes presque constantes de l'exploitation agricole, le compte bergerie s'est presque toujours soldé en bénéfice, et ce bénéfice s'élevait même parfois jusqu'à 6,000 ou 7,000 fr. par an. Dans l'exercice arrêté le 1er juillet 1825, le profit de ce compte fut de 7,679 fr. 23. Mais ces bénéfices n'étaient pas plus réels que les bénéfices ou les pertes des autres comptes de spéculation, puisqu'ils dépendaient uniquement de la manière de régler le compte.

Les moutons, en effet, vivaient de pâturage une partie de l'année ; et ce pâturage ne figurait à aucun titre dans le débit du compte. Après avoir reconnu que l'évaluation de ce pâturage eût prêté beaucoup à l'arbitraire, Mathieu de Dombasle avait éludé la difficulté en supprimant cet élément de dépense. « Parmi les articles de consommation d'une bergerie, il en est un auquel je n'ai assigné aucune valeur : c'est le parcours du pâturage sur les terres arables après les récoltes. » (P. 153 de la 2e livraison des *Annales de Roville.*)

Mathieu de Dombasle reconnaissait cependant que ce pâturage avait une certaine valeur, et qu'il aurait pu en tirer parti par d'autres spéculations.

N'est-il pas évident, dès lors, que les bénéfices constants du compte bergerie sont dus et doivent être attribués, non à la spéculation elle-même, mais à la manière dont le compte a été réglé ? Y a-t-il là des résultats de culture, ou n'y a-t-il que des résultats de comptabilité ?

Mathieu de Dombasle le sentait si bien que, malgré le solde en bénéfice de son compte bergerie, il ne paraissait que médiocrement enthousiasmé de la spéculation de l'élevage d'un troupeau à laine fine. Sa raison protestait parfois contre ses chiffres.

Le compte *prés,* qui dépendait en partie des comptes de spéculation de bétail, par suite de la manière dont il était réglé, au débit et au crédit, a toujours été en perte. Dans la dernière livraison des *Annales de Roville,* Mathieu de Dombasle calcule à 837 fr. 51 la perte moyenne annuelle de ce compte. Mais outre qu'il faisait supporter au débit de ce compte 1,341 fr. 65 de loyer et 909 fr. 71 de frais généraux, sans compter les autres répartitions arbitraires qui se rapportent à la main-d'œuvre, à la fumure, etc., il ne portait à son crédit que 37 fr. 50

pour la valeur de 1,000 kilogr. de foin sec; et la valeur du pâturage qui suivait la récolte n'était estimée que 221 fr. 53 pour près de 18 hectares, dont une partie arrosée. Qu'on explique la perte du compte par des charges trop fortes au débit ou par des évaluations trop faibles au crédit, il n'y a toujours là qu'un résultat de comptabilité, et dans l'un ou l'autre cas, cette perte du compte a entraîné forcément le gain des comptes correspondants.

J'édifierai suffisamment le lecteur à ce sujet par la citation suivante de Mathieu de Dombasle, qui fait connaître les motifs pour lesquels il a adopté un prix uniforme pour son foin de prairies :

« Tous les fourrages secs qui sont consommés par mes bestiaux sont évalués à un prix uniforme de 18 fr. les 500 kilogr. Ce taux n'est pas élevé, et il est bien vrai que le plus souvent je pourrais vendre du foin à meilleur prix ; mais il est certain aussi qu'en évaluant à ce prix les récoltes sèches du trèfle, de la luzerne, du sainfoin, etc., on peut trouver à la culture de ces plantes, lorsqu'elle est bien exécutée, un bénéfice, sinon supérieur, au moins égal à celui qu'on peut attendre des céréales, et l'amélioration du sol qui résulte de ces cultures forme encore un autre bénéfice..... J'ai évalué tous les fourrages à un prix uniforme, quoique je sois persuadé qu'il existe des différences dans leur faculté nutritive, et par conséquent dans leur valeur réelle; mais ces différences ne me paraissent pas encore suffisamment connues

pour qu'on puisse les faire entrer dans les calculs de la comptabilité. Il paraît même certain qu'on ne doit pas considérer ces différences comme des quantités absolues, mais comme relatives aux divers genres de bestiaux. On sait, par exemple, que le regain donné aux vaches laitières ou aux bœufs à l'engrais profite beaucoup plus que le foin de première coupe, tandis que c'est le contraire pour les chevaux. Il y a certainement encore d'autres différences du même genre qui ne sont pas suffisamment connues. En attendant que l'art soit plus avancé, j'ai cru devoir éluder toutes ces difficultés par une évaluation uniforme. » (Deuxième livraison des *Annales de Roville*, p. 137.)

Ainsi Mathieu de Dombasle n'avait pas d'autre raison, pour estimer le foin au-dessous du cours, que de supposer qu'à ce prix inférieur les comptes de prairies artificielles se solderaient en bénéfice; en d'autres termes, il se reconnaissait impuissant à calculer le prix des fourrages sur leur valeur réelle; et si le prix moyen qu'il avait adopté faisait perdre les prés, c'était uniquement pour ne pas trop faire gagner les terres. Y eut-il jamais aveu plus formel que les comptes, réglés par le seul caprice, ne peuvent jamais donner que les résultats que l'on veut ?

Mathieu de Dombasle ne faisait pas même difficulté de reconnaître l'influence du compte *prés*, c'est-à-dire de la manière de le régler, sur les résultats des autres comptes. Dans la troisième livraison des *An-*

nales de Roville (p. 22), il s'exprimait ainsi : « On conçoit facilement que si j'évaluais les fourrages à un prix plus élevé, il faudrait aussi changer le prix que j'ai attribué au travail des animaux : les dépenses de culture s'en trouveraient augmentées, et la perte que supportent aujourd'hui les comptes de plantes à fourrages se trouverait répartie sur ceux de toutes les récoltes de la ferme, sans que cela changeât rien à la balance générale du compte de profits et pertes. »

Il est vrai qu'il n'y aurait eu rien de changé, par le fait d'une autre évaluation, dans la balance du compte général des profits et pertes. Mais si les comptes spéciaux, réglés uniquement par le caprice, ne peuvent fournir aucune conclusion sérieuse sur la valeur relative des spéculations agricoles, pourquoi y employer tant de temps et tant de frais? N'y a-t-il pas un meilleur moyen de consacrer son temps et son argent à l'agriculture ?

Il est néanmoins à remarquer que, tout en reconnaissant l'arbitraire qui avait présidé à l'établissement de son compte de *prés,* Mathieu de Dombasle, sur la foi de ses livres, avait fini par concevoir une estime plus que médiocre pour l'utilité de ses prairies, et qu'il les considérait comme une cause de perte pour son entreprise. Il exprime maintes fois ce peu d'estime dans ses écrits.

Les autres comptes de production végétale présentent les mêmes caractères d'arbitraire, de fiction

et d'hypothèse, et sont, soit en profit, soit en perte, la source des mêmes erreurs. Je prendrai pour exemple le compte blé, que Mathieu de Dombasle a pris le soin particulier d'établir avec détail dans plusieurs volumes des *Annales de Roville.*

Il n'est pas un seul des éléments du débit ou du crédit de ce compte qui ne puisse être contesté. Loyer, frais généraux, main-d'œuvre, fumure, tout est subordonné à la volonté de Mathieu de Dombasle, puisque tout est réglé d'après les éléments des comptes correspondants à l'établissement desquels le caprice a seul présidé. Le directeur de Roville n'a pas pris la peine de nous démontrer que la manière adoptée pour établir ces comptes était la meilleure ; mais il ne pouvait pas prouver non plus qu'en les établissant d'une façon différente, on n'aurait pu obtenir des résultats bien différents.

On voit quelle a été l'erreur de Mathieu de Dombasle quand il a cru pouvoir appliquer utilement à l'agriculture la méthode de comptabilité en partie double qui est d'un usage général dans le haut commerce et dans la banque.

Dans le commerce, les valeurs entrent dans le magasin ou en sortent avec des prix qui ne laissent rien à l'arbitraire : ce sont les prix d'achat et de vente. Le débit et le crédit des comptes sont formés d'éléments positifs résultant de conventions expresses ; la volonté du comptable n'y entre pour rien. La balance des comptes représente uniquement une dette

ou une créance rigoureuse, mais non une perte ou un gain chimérique. Le commerçant ne répartit ni ses frais généraux, ni son loyer sur ses diverses opérations. Toutes les écritures ont pour base un acte de commerce; rien n'est laissé au caprice du comptable; rien ne doit prêter à discussion avec le client.

Dans l'industrie, où les transformations sont presque toujours simples, il en est à peu près de même. Le manufacturier qui fait filer la laine sait ce qu'elle lui coûte; il sait aussi ce qu'il a dépensé en main-d'œuvre pour convertir la laine en fil; il sait enfin à quel prix le fil sort de ses magasins. Tout au plus pourra-t-il se tromper lui-même, ou tromper les autres, s'il y a quelque intérêt, dans l'évaluation de son capital-machine et de la dépréciation de ce capital.

Quand deux industries sont parallèles et dépendantes dans la même usine, quand on joint le tissage à la filature, il devient déjà facile de déplacer les résultats des comptes, de faire gagner une industrie aux dépens de l'autre. C'est une question d'évaluation et de répartition des frais; les comptes commencent à devenir dépendants. Si l'on porte au crédit du compte filature la valeur du fil calculé au prix de revient, tous les bénéfices et toutes les pertes seront attribués au compte tissage. Si, au contraire, on considère le tissage comme moyen de tirer parti du fil, le compte filature présentera les pertes ou les

bénéfices. C'est ainsi que dans l'enquête commerciale qui était ouverte devant une commission du Corps législatif, lorsque la désastreuse guerre de 1870 vint y mettre fin si brusquement, quelques déposants se plaignirent de prix de revient calculés de cette façon et établis par cet artifice de comptabilité. Mais là encore l'arbitraire n'a qu'un champ très-limité, parce que les transformations industrielles ne sont jamais qu'en petit nombre, et parce que le prix courant des matières ainsi transformées est toujours facile à établir pour chacune des phases successives de la transformation.

En agriculture, il n'en est pas de même. Les transformations sont incessantes et très-complexes; les opérations ne sont pas limitées d'une façon rigoureuse, parce qu'elles s'enchevêtrent les unes dans les autres; les prix sont incertains, et parfois même il n'y en a pas. Tous les éléments du débit ou du crédit des comptes sont sujets à contestation, parce qu'ils reposent sur des évaluations hypothétiques, sur des répartitions arbitraires, sur des fictions de toute sorte qui conduisent infailliblement, soit au résultat qu'on veut obtenir, soit à des résultats de hasard, qui sont dépourvus de toute valeur. Et comme ces comptes si multiples sont tous reliés entre eux par les éléments de leur débit ou de leur crédit, on n'a jamais que des résultats dépendants, qui ne s'expliquent absolument que par la manière d'établir les comptes. La perte ou le gain d'un

compte ne dépend donc pas de la culture, mais de la comptabilité. Bénéfice ou perte, tout est fictif, arbitraire ou hypothétique, comme les évaluations et les répartitons qui font solder les comptes en perte ou en bénéfice.

Il n'y a donc aucune conclusion agricole à tirer de la perte ou du gain d'un compte.

Nous avons pu voir cependant Mathieu de Dombasle tirer deux conclusions importantes de sa comptabilité : la condamnation de toute autre spéculation animale que l'engraissement des bœufs ou l'élevage des moutons à laine fine, et la condamnation encore plus explicite de la production fourragère par les prairies. Or, qui pourrait admettre aujourd'hui que, dans les conditions agricoles où il était placé, il n'eût pu se livrer très-fructueusement à l'élevage de toutes les espèces de bétail ? Qui pourrait surtout admettre que dans un sol où dix ans de labours profonds et de culture alterne n'avaient produit qu'un rendement de 14 hectolitres pour le blé et de 17,000 kilogr. pour la betterave, la prairie naturelle, même non arrosée, fût une spéculation fâcheuse? Évidemment, c'est la manière d'établir les comptes de spéculation animale et celui de *prés* qui a égaré Mathieu de Dombasle, en lui faisant accepter, comme expression de la réalité des choses, ce qui n'était qu'un produit de la combinaison de ses livres de comptes.

Non seulement Mathieu de Dombasle a mal apprécié la valeur de ses spéculations, d'après les résultats de ses comptes ; mais encore il est juste de dire qu'il n'y a puisé aucun enseignement sur les causes de ses revers. Il avait beau voir les pertes de sa culture se renouveler tous les ans sur une grande échelle, il n'a jamais apporté à ses insuccès et à ses mécomptes d'autre explication que des accidents et des intempéries. C'est telle ou telle récolte qui avait manqué, et qui avait exercé une influence désastreuse sur sa culture. Il n'allait jamais au-delà.

Et qu'aurait pu lui apprendre le système de comptabilité qu'il avait édifié? En admettant que ses prix de revient du travail et du fumier fussent réels et non fictifs, en eût-il pu déduire dans quelle proportion le travail et la fumure doivent s'associer pour une production lucrative? C'est un problème qu'il ne semble même pas s'être jamais posé ; et quand un compte de culture lui a présenté des bénéfices, il n'a pas osé conclure à l'extension de la spéculation qui se rapportait à ce compte, parce qu'il savait que les spéculations sont dépendantes les unes des autres, et que telle récolte, qui semble parfois onéreuse, est nécessaire, par les préparations qu'elle exige, ou par les modifications qu'elle produit dans le sol, pour assurer le succès d'une autre.

Il n'y avait donc rien à tirer de la comptabilité de Roville pour le contrôle d'un système de culture.

Malgré l'absence de certains documents, nous

avons assez de détails sur la culture de Mathieu de Dombasle pour l'apprécier avec quelque exactitude.

Personne ne saurait contester qu'il payât un prix de fermage trop élevé. Une rente qui montait moyennement à près de 50 fr. par hectare était moitié trop forte pour un domaine exploité, avant l'arrivée de Mathieu de Dombasle, par le système de la jachère, et privé de débouchés, ainsi que l'attestent les prix que nous trouvons dans les *Annales de Roville*. De ce chef, Mathieu de Dombasle a dû payer chaque année 3,000 ou 4,000 fr. au moins de plus que le taux normal.

Son système de culture faisait aussi une part trop grande à la main-d'œuvre et une part trop réduite à la fumure. Il ne récoltait que 100,000 à 120,000 kilog. de foin, qui étaient dévorés en grande partie par les 16 chevaux de labour qu'il considérait comme nécessaires aux travaux de sa ferme. Il restait peu de fourrages pour le bétail de rente qui donne des produits et du fumier. Mathieu de Dombasle comptait obtenir 2,000 voitures de fumier de 500 à 600 kilogr., mais il avoue n'avoir jamais dépassé le chiffre de 1,500, et souvent même il n'arrivait qu'au chiffre de 1,000 à 1,100 voitures. Ses fumures étaient faibles, et ses labours profonds; avant de produire de belles récoltes, il fallait que le fumier enrichît le sol. Les travaux d'une culture relativement très-intensive ne pouvaient qu'absorber et au-delà le produit de maigres récoltes. Nous manquons de renseignements précis sur le personnel des employés de la ferme, sur le chiffre de leurs gages et sur le montant annuel des salaires payés aux ouvriers à la journée. Mais la nature des produits de l'exploitation de Roville nous dit assez que les frais de main-d'œuvre devaient être très-considérables.

Je trouve en effet dans le 6e volume des *Annales* le tableau du produit brut de l'exploitation agricole, durant l'exercice clos le 1er juillet 1829. Sur un produit total (1) de 32,478 fr. 93, la production d'origine animale, la moins coûteuse en main-d'œuvre, ne figure que pour 8,100 fr. 65, et les produits végétaux, qui exigent tant de travail, s'élèvent au montant de 24,378 fr. 28. C'est principalement dans ce défaut de proportion qu'il faut chercher le secret des insuccès de Mathieu de Dombasle.

II. — COMPTABILITÉ DE GRIGNON.

J'ai donné de grands développements à la discussion des comptes de Roville, parce que Mathieu de Dombasle nous en a fait connaître avec soin les éléments. La comptabilité de Grignon nous est plus im-

(1) Ce tableau du produit brut n'embrasse que les produits destinés à la vente ou susceptibles d'être vendus. Les pailles et fourrages consommés par les animaux à l'intérieur de la ferme n'y sont pas compris.

parfaitement connue. Les *Annales*, publiées par la direction de cette école, dans la période comprise entre 1828 et 1855, contiennent assez exactement les bilans de tous les exercices, et les comptes généraux annuels de profits et pertes, qui sont destinés à faire connaître le résultat final de l'entreprise et les pertes et gains partiels de chaque nature d'opérations. Mais on y trouve peu d'indications précises sur la manière dont les comptes ont été réglés et, par conséquent, sur la méthode qui a conduit à ces résultats.

La méthode employée pour établir les divers comptes a d'ailleurs beaucoup varié à Grignon. Le conseil d'administration de la Société agronomique s'est plaint, à diverses reprises, de ces différences de méthode qui aboutissaient naturellement à des différences dans les résultats. Il a lui-même conseillé maintes fois des modifications ayant pour but de mettre plus de clarté dans les écritures, de redresser des erreurs glissées dans les comptes, et d'en rendre les résultats plus satisfaisants. Enfin de vives critiques ont fait connaître au public les obscurités et les anomalies du système. Tout cela prouve qu'à Grignon, comme à Roville, il y a eu de grands efforts pour perfectionner la comptabilité agricole et pour en tirer de sérieux enseignements. Or, il me suffira sans doute, à défaut de notions précises sur la manière de régler les comptes, d'indiquer les résultats vraiment singuliers que ces comptes ont présentés, et d'y joindre quelques appréciations soit du fondateur de Grignon, soit du conseil d'administration de la Société agronomique, pour démontrer que c'était là une tâche au-dessus des forces humaines, et que la comptabilité agricole en partie double n'a pas donné à Grignon de meilleurs résultats qu'à Roville.

A. — **Des comptes d'ordre.**

Les comptes d'ordre ont toujours présenté à Grignon les mêmes anomalies qu'à Roville, c'est-à-dire des pertes ou des bénéfices qui altéraient les résultats des comptes de spéculation et qui en infirmaient complètement la valeur. On sait que, dans le système de la comptabilité en partie double, il est de règle que les comptes de cette nature se soldent sans perte ni bénéfice par un crédit égal au débit, de façon à ne faire figurer au compte général de profits et pertes que les comptes de spéculation. Mais on avait beau faire comme Mathieu de Dombasle et modifier incessamment les éléments du débit ou du crédit de ces comptes, on ne réussissait pas davantage à tenir le débit et le crédit en équilibre; il restait nécessairement un solde qui figura d'abord dans le compte général des profits et pertes, et qui en disparut ensuite, pour être réparti, avec les frais généraux, sur les comptes spéculateurs, comme je le dirai plus loin.

Prenons pour exemple le compte *racines en magasin,* qui s'appela plus tard *pommes de terre en magasin*. Dans l'état dressé le 30 juin 1829, ce compte se

solda en perte par un total de 2,811 fr. 40 ; il perdit également 1,806 fr. 93 dans l'état dressé le 1er juillet 1831 ; 628 fr. 29 dans l'état arrêté l'année d'après, etc.

Or, les pertes de ce compte d'ordre, qui se relie par son débit aux comptes de culture et par son crédit aux comptes de féculerie et de bétail, ne peuvent s'expliquer que par trois hypothèses :

1° Le débit du compte a été surchargé par une évaluation trop forte, afin de grossir le crédit des comptes de culture et de leur attribuer des profits exagérés ;

2° On a amoindri le crédit du compte par une évaluation trop faible, afin d'atténuer le débit des comptes de féculerie et de bétail et de leur faire réaliser des profits excessifs ;

3° Il y a eu des pertes par avaries dans le magasin.

Dans les deux premières hypothèses, les profits des comptes de culture et de féculerie ou de bétail sont aussi fictifs que les pertes du compte d'ordre, et ne s'expliquent que par ces pertes, en sorte que la perte ou le gain d'un de ces comptes dépend uniquement du gain ou de la perte de l'autre. Dans le troisième cas, la perte pour le cultivateur est réelle ; mais s'il doit la faire figurer dans ses livres, est-ce au détriment des comptes de culture ou au détriment des comptes de féculerie ou de bétail ? Y a-t-il un motif valable de se décider pour l'une ou l'autre de ces alternatives : ou de ne pas attribuer aux cultures la valeur de produits qu'elles ont réellement fournis ; ou de faire supporter aux comptes de féculerie ou de bétail les livraisons qui n'ont pas été faites ?

Le *compte grains en magasin*, qui s'est soldé en 1829 par un profit de 815 fr. 68, a fait perdre d'autant les comptes de culture ; et par contre, quand il s'est soldé en déficit, comme en 1831, où la perte a été de 5,783 fr. 76, et en 1832, où la perte a été de 454 fr. 72, il a fait gagner évidemment pareilles sommes aux comptes de culture, dont le crédit avait servi à le débiter.

On ferait les mêmes observations sur les comptes de fourrages en magasin, de laines en magasin, etc. Le premier de ces comptes, qui gagne 910 fr. 02 en 1829 et 1,753 fr. 34 en 1830, perd 863 fr. 58 en 1832. Perte et gain n'ont pu se faire ici qu'au profit et au détriment des comptes de spéculation, qui dépendent de ces comptes d'ordre. Encore une fois, tout cela est fictif et suffirait, à défaut d'autres causes, pour enlever toute valeur aux résultats des comptes de spéculation.

L'honorable M. A. Bella, directeur de Grignon, reconnaissait très-bien le caractère entièrement fictif des résultats des comptes d'ordre et les altérations qui en survenaient dans les résultats des comptes de spéculation.

« On sait, disait-il, que ces bénéfices fictifs ne changent rien à la balance générale ; il en résulte seulement que les denrées des magasins ayant été livrées à d'autres comptes, ceux-ci présentent un

profit d'autant moindre, ou une perte d'autant plus grande, que la vente intérieure qui leur en a été faite l'a été à un prix plus élevé. »

Ces pertes ou ces bénéfices des comptes d'ordre constituaient une anomalie choquante qu'il fallait faire disparaître, sous peine d'enlever tout crédit à la méthode. Équilibrer ces comptes et les solder par un crédit égal au débit était une chimère. Mathieu de Dombasle, qui avait cependant épuisé toutes les combinaisons, n'y avait point réussi. Ne pouvant surmonter la difficulté, on la tourna ; on imagina le spécieux, mais très-singulier expédient de faire disparaître tous ces soldes de la balance du compte général des profits et pertes, et de les noyer dans la masse des frais généraux. C'est ce compte qui servit désormais de balance aux comptes d'ordre. Tous les soldes en profit des comptes d'ordre vinrent en défalcation des frais généraux ; tous les soldes en perte s'y ajoutèrent.

Par l'arbitraire qui préside nécessairement à la répartition des frais généraux, cet expédient ne pouvait que fournir un nouveau moyen d'agir sur les résultats des comptes, soit en augmentant leurs bénéfices ou en diminuant leurs pertes, soit en augmentant leurs pertes ou en diminuant leurs bénéfices.

Parmi les comptes ainsi balancés par les frais généraux, les comptes d'animaux de travail ne furent pas compris tout d'abord et continuèrent, jusqu'en 1843, à se solder par la balance du compte général de profits et pertes. La manière dont le compte bœufs de

labour était réglé lui faisait gagner régulièrement des sommes assez rondes, pendant que la plupart des autres comptes de bétail étaient régulièrement en perte. Dans l'exercice clos le 30 juin 1843, le compte des bœufs de labour avait présenté un bénéfice de 1,975 fr.; et, dans le même exercice, le compte des bœufs à l'engrais se soldait par une perte de 1,297 fr., soit, pour 7 bœufs, près de 200 fr. par tête.

Ce résultat étrange choqua le rapporteur du conseil d'administration, qui en demanda la cause : « La perte n'est-elle qu'apparente, et ne proviendrait-elle pas de ce qu'on a donné aux animaux une valeur trop forte, lorsqu'on les a fait passer au compte d'engrais, ce qui aurait fait gagner un compte au détriment de l'autre? »

« Au surplus, » ajoutait un peu plus loin le rapporteur, « il ne faut pas perdre de vue que dans un établissement comme celui de Grignon, dans l'intérieur duquel se consomment tous les fourrages, il y a et il y aura toujours un certain arbitraire dans la manière de compenser les comptes de culture de fourrages et d'animaux, et surtout des animaux d'élevage, attendu qu'en augmentant ou diminuant, soit le prix des engrais produits par les animaux, soit le prix des fourrages qui leur sont livrés pour la nourriture, *on peut les faire gagner ou perdre à volonté*, en produisant l'effet précisément contraire sur les comptes de cultures produisant les fourrages et consommant les engrais, sans que cela change en rien les résul-

tats de la gestion dans leur ensemble. » (Rapport de M. Godart, 12e livraison des *Annales de Grignon*, p. 43.)

A la suite de ces observations, le compte des bœufs de labour cessa de figurer dans la balance du compte général des profits et pertes, soit qu'on ait réparti directement le solde, soit qu'on ait balancé le compte par celui de frais généraux.

Quant à ce dernier compte, il prit place tout d'abord dans la colonne des pertes du compte général des profits et pertes. C'est ainsi que dans les comptes arrêtés en 1829 je vois figurer 6,911 fr. 56 pour dépenses de ménage et 24,541 fr. 49 pour frais généraux. Les réparations de bâtiments, l'entretien des murs, des chemins, des clôtures avaient aussi leur chapitre à part. Enfin l'intérêt du capital social se prélevait à époques irrégulières sur les bénéfices, et ne constituait pas, comme à Roville, une charge pour les comptes de culture, sous la forme de l'un des éléments du compte de frais généraux. Je note ces différences pour montrer que, la comptabilité agricole n'ayant rien de fixe, chacun suit sa méthode et arrive ainsi aux résultats qu'il veut obtenir.

Mais le compte de frais généraux ne tarda pas à être réparti sur les comptes de spéculation. On divisa même ces frais en plusieurs catégories : frais généraux de culture, frais généraux d'administration générale, et frais généraux d'instruction. Comment s'y prit-on pour faire, sur la masse des frais généraux,

la part de la ferme et celle de l'école, la part des moutons et celle des blés? Tout ce que nous savons, c'est qu'on n'a pu procéder à cette répartition que d'une façon fort arbitraire. Voici un fait qui le prouve.

Le compte des *bois en aménagement* avait donné des pertes durant plusieurs années, et le conseil de surveillance en recherchait les causes : il finit par les trouver en 1842, « dans une opération, toute d'ordre intérieur, faite par le directeur ; nous voulons dire dans la répartition par lui faite d'une masse considérable de dépenses générales qu'il assimile au fermage, et dont il grève les bois dans une trop forte proportion, eu égard à leurs produits. Cela, sans doute, ne change absolument rien aux résultats généraux, parce que ce dont on dégrèverait un compte en grèverait d'autres; mais il n'en est pas moins vrai que, si les bois sont tellement chargés, sous le titre de fermage, qu'ils ne puissent plus couvrir leurs dépenses et donner un produit net proportionné à leur importance, c'est une preuve qu'on est engagé dans des erreurs dont il est convenable de sortir. » (12e livraison, p. 15.)

Plus loin, M. Godard, le rapporteur habituel du conseil de surveillance, revient encore sur cette idée si souvent exprimée par tous ceux qui ont fait de la comptabilité agricole, que les gains et les pertes fictifs qui sont attribués aux comptes spéciaux par le fait de ces répartitions ne changent rien au résultat final de l'entreprise.

« Au surplus, ces classifications systématiques de

dépenses n'ont pour effet que de constituer tel ou tel compte en bénéfice, au détriment de tel ou tel autre qui est constitué en perte, sans qu'il en résulte aucun changement dans le solde général et définitif. » (12e livraison, p. 37.)

Nous aurons à revenir sur ces aveux, dont nous trouverons encore plus d'un exemple. Il sera alors bien évident pour tout le monde que les résultats des comptes particuliers dépendent uniquement de la manière d'établir ces comptes, et ne prouvent absolument rien pour ou contre les opérations auxquelles ils se rapportent.

L'an d'après, c'est-à-dire en 1843, le compte *bois en aménagement* se solda dans la comptabilité par un bénéfice de 1,289 fr. et quelques centimes.

Mais le rapporteur fit remarquer à ce sujet que si l'on eût fait figurer au débit de ce compte, comme c'était l'habitude, les frais d'amélioration, de plantations, etc., les bois en aménagement eussent présenté, au lieu d'un bénéfice, une perte de 3,613 fr. 94.

« Ce résultat est contre l'ordre naturel ; il provient de deux causes : 1° de ces frais extraordinaires de plantation et de remplacement qui ne se produiront jamais dans une pareille proportion ; 2° de ce que le directeur, dans la répartition de ce qu'il considérait comme charges locatives, a grevé les bois de 4,987 fr. 43, c'est-à-dire de plus de 55 pour 100 du produit brut de la coupe, qui a été de 9,423 fr., ce qui est véritablement excessif.

« ... Le conseil a décidé que, donéravant, tous les frais d'exploitation, d'entretien, de repeuplement et d'amélioration seraient, sans exception, mis à la charge du compte des bois en aménagement. » (12e livraison, pp. 45 et 46.)

On ne tenait évidemment à charger ainsi de frais généraux le compte des bois en aménagement que pour décharger d'autant les autres comptes de culture.

B. — **Des comptes de spéculation.**

La comptabilité de Grignon a toujours fait gagner les cultures et perdre le bétail. Durant les huit années écoulées de 1827 à 1835, les pertes des comptes de bétail ont été de 48,909 fr. 63, pendant que les bénéfices des comptes de culture s'élevaient, dans le même laps de temps, à la somme de 121,743 fr. 75. Dans les années suivantes, les pertes du bétail semblèrent un peu s'atténuer, mais les profits des cultures continuèrent à être très-considérables.

Parmi les comptes d'animaux, ceux de bergerie et de vaches laitières étaient le plus souvent en perte. Parmi les comptes de culture, les céréales et surtout le blé faisaient des profits relativement énormes. Le colza était tantôt en perte, tantôt en bénéfice.

Ce qui faisait gagner ainsi les cultures et perdre le bétail, c'était uniquement l'évaluation du fourrage et du fumier. On comptait très-haut le fourrage livré par les cultures à la consommation du bétail, et très-bas le fumier livré par le bétail aux cultures.

Dans un des rapports aux actionnaires de la Société agronomique, l'honorable directeur de Grignon disait à ce sujet : « Le compte des animaux vend aux comptes des cultures du travail et du fumier, et il en reçoit des pailles et des fourrages. Si les fourrages ont été estimés trop haut, les cultures ont dû gagner tout ce que les animaux ont dû réellement perdre, tandis que l'inverse a lieu si ce sont les engrais qui ont été portés à un trop haut prix. »

Le fourrage sec était payé, par les animaux, de 50 à 60 fr. les 1,000 kilogr. Le fumier ne figurait à leur crédit que pour 1 fr. le *fumeron* de 375 kilogr. Ce dernier prix fut d'abord doublé en 1836 et augmenté encore par la suite. Mais, malgré ces augmentations successives, les comptes de bétail continuèrent à se solder en perte. M. Bella écrivait les lignes suivantes en rendant compte de l'exercice 1848-1849 :

« On ne saurait trop répéter que les pertes continuelles que notre comptabilité attribue au bétail de Grignon ne sont rien moins que réelles, parce que le fumier y est coté à des prix trop bas. Vous avez, du reste, parfaitement compris que cela ne change rien au résultat définitif du compte de culture. Les céréales et le colza perdraient ce que les bestiaux perdent aujourd'hui. » (*Annales de Grignon,* 22e livraison, p. 26.)

Enfin le directeur de Grignon n'admettait même pas que les résultats comparatifs des comptes de bétail eussent quelque valeur. Il dit, en effet, quelques pages plus loin :

« Du reste, je dois vous faire observer qu'il ne faut pas attacher une trop grande importance aux résultats comparatifs donnés par les bestiaux ; en effet, il s'établit entre tous les fumiers de la ferme un compte de fumier en participation, et je ne suis pas encore parvenu à répartir d'une manière équitable le fumier exporté de la cour de ferme entre les différentes étables qui ont envoyé leurs litières au tas commun. » (*Annales de Grignon,* p. 25.)

Le directeur de Grignon avait l'esprit trop droit pour ne se pas tenir en garde contre un système qui produisait de pareilles anomalies. Voici comment il se récrie contre ceux qui seraient tentés d'accorder quelque confiance aux résultats des comptes de spéculation : « Sur un marché, il y a demande et offre ; il y a concurrence entre les vendeurs et les acheteurs. De là résulte la possibilité d'apprécier la véritable valeur échangeable des denrées. Mais dans une exploitation les parties contractantes sont muettes, elles sont inertes même ; il n'y a plus d'offre ni de demande ; il n'y a plus de concurrence, et il faut que le cultivateur supplée à tout par *un arbitraire plus ou moins éclairé.* Si alors il ne sait pas être équitable, s'il crée malgré lui des espèces de monopole en faveur de certaines industries de l'exploitation et au détriment de toutes les autres, je le demande, que signifieront les bénéfices et les pertes de tous ces comptes ?

« Et pourtant je vois un grand nombre de cultivateurs, sans aucune défiance de leurs propres taxations, déclarer sur la foi de leurs livres que telles et telles spéculations donnent pertes ou bénéfices. Bien plus, ils ne craignent pas, sur de telles autorités, de se décider à détruire ou à innover.

« Il y a tant de variations atmosphériques, tant de variations commerciales qui viennent influencer, masquer même nos résultats; il y a tant de risques d'erreur dans la pratique, qu'il y aurait déjà là plus de motifs qu'il n'en faut pour nous engager à la méfiance des chiffres ou, au moins, pour nous forcer à ne les interroger qu'avec circonspection et seulement quand ils sont combinés en moyenne de six, huit, dix années.

« Que doit-ce donc être quand on n'est pas sûr de ses estimations? »

Plus loin, il ajoute encore, en expliquant comment il faut interpréter une comptabilité :

« Lorsqu'on lit une comptabilité agricole, il faut se rappeler que le chiffre du résultat final, bénéfice ou perte, est le seul qui soit un peu probant, parce que s'il dépend des circonstances commerciales ou atmosphériques, s'il varie suivant l'habileté et les soins du cultivateur, et s'il est atténué par des accidents qui sont indépendants de la puissance humaine, du moins n'est-il pas influencé *par les erreurs qu'on peut commettre dans les transactions intérieures*, erreurs d'autant plus graves qu'habituellement le total de ces transactions se monte ordinairement à des sommes considérables.

« Si le résultat final est satisfaisant, c'est généralement une preuve que la combinaison des spéculations est bonne; et quand bien même dans la comptabilité un des comptes serait en grande perte, il ne faudrait pas se hâter d'en conclure qu'il n'est pas avantageux, car il est probable, dans ce cas, que c'est à son détriment que les autres comptes montrent de grands bénéfices.

« Si, au contraire, le résultat final est fâcheux, il faut encore, avant de se décider à renoncer à une combinaison qui a été indiquée par l'étude approfondie du terrain, du commerce local, des capitaux disponibles, etc., il faut, dis-je, s'assurer que cet échec n'est pas dû à une mauvaise exécution ou à des circonstances complètement accidentelles.

« A côté de l'utilité incontestable d'une comptabilité détaillée, il y a donc des difficultés graves et même des risques, et si j'insiste tant sur ce sujet avant de donner les chiffres des livres de Grignon, c'est que, surtout à Grignon, ces difficultés et ces risques se montrent dans toute leur force. »

Par toutes ces citations, qu'il me serait facile de multiplier, le lecteur pourra se convaincre qu'il est impossible d'attribuer une valeur sérieuse aux résultats des comptes de spéculation. Quand des hommes comme Mathieu de Dombasle, MM. Bella père et fils, Godart, etc., reconnaissent que les pertes et

les gains partiels de leurs comptes sont fictifs et dépendent uniquement de la manière d'établir ces comptes, qui donc voudrait persister à y voir une source d'enseignements pour la culture ?

J'aurai d'ailleurs à discuter plus tard la valeur de cette notion des pertes et des gains partiels, que la comptabilité agricole en partie double est, comme on voit, impuissante à donner.

En ce qui concerne l'autre prétention de cette forme de comptabilité, d'indiquer le résultat final de l'entreprise, le montant exact des pertes ou des bénéfices, je vais démontrer, par l'exemple de Grignon, que le système est assez élastique pour que même, sur ce point, la comptabilité dise toujours tout ce qu'on voudra lui faire dire.

Le point que je veux surtout traiter se rapporte aux *avances aux cultures*, et principalement *aux engrais en terre.*

Dans le premier bilan, qui fut dressé le 1er juin 1828, on voit paraître à l'actif une somme de 35,861 fr. 35 pour *avances aux cultures*. Le 30 juin 1829, cette avance se monte à 44,327 fr. 09; elle est de 56,711 fr. 63 le 1er juillet 1831; de 79,564 fr. 45 le 1er juillet 1832; de 81,843 fr. 24 le 30 avril 1836; de 88,405 fr. 75 le 30 avril 1837 ; de 95,037 fr. 70 le 30 avril 1838, et enfin de 99,063 fr. 16 en 1841. Que représentent ces chiffres, et pourquoi les voit-on figurer à l'actif des bilans?

Il ne faudrait pas croire que ces chiffres représentent des améliorations foncières, car le chapitre des améliorations foncières figurait aussi à l'actif de la société, et même il avait pris, dès l'origine, de bien autres proportions que celui des avances aux cultures.

Le fermage de Grignon était payable en améliorations foncières ; et la valeur de ces améliorations, tant qu'elles n'étaient pas reçues par l'administration de la liste civile, devait naturellement figurer dans l'actif des bilans pour faire contre-poids aux fermages arriérés ou loyers échus qui avaient leur place dans le passif.

Mais il n'en était pas de même des avances aux cultures, qui représentaient non des produits obtenus, ni même des améliorations acquises par des travaux à longue durée, mais tout simplement des dépenses ou des travaux annuels de culture, imputés, par un artifice d'écritures, à la récolte qui devait suivre, au lieu de l'être à celle qui avait précédé. Si nous prenons en effet le bilan soumis à l'assemblée générale des actionnaires en mars 1841, voici comment se décomposent, en nombres ronds, les 99,000 fr. qui forment le chapitre des avances aux cultures :

1° Engrais enfouis antérieurement au 13e exercice.	27,000 f.
2° Engrais enfouis dans le cours de l'exercice . . .	26,000
3° Frais généraux et loyers.	18,000
4° Labours, ensemencements.	20,000
5° Pépinières, jardin, pièce d'eau . , ...	8,000
Total.	99,000

Les quatre derniers articles constituent évidemment des frais annuels de culture qui devaient être imputés à la récolte faite dans le cours de l'exercice; car, en les reportant à l'exercice suivant, on n'arrivait qu'à décharger les exercices antérieurs d'une année de frais pour grossir le chiffre des bénéfices apparents, au risque d'avoir à faire supporter aux récoltes de la dernière année de jouissance deux années de frais de culture. C'était là assurément une anomalie d'autant plus choquante qu'on était entraîné ainsi à faire figurer à l'actif des bilans, et comme valeurs réelles, de simples dépenses annuelles de culture, dont la plupart n'avaient même qu'un caractère purement fictif.

Mais c'est surtout à propos des engrais enfouis antérieurement à l'exercice que la fiction ne connaît plus de bornes.

Pour créer cette valeur de comptabilité, on disait que la récolte qui suit une fumure ne l'absorbe pas tout entière, et qu'on ne pourrait d'ailleurs lui en faire supporter intégralement la dépense qu'en la constituant en perte. En conséquence, on la débitait du tiers de la fumure, et les deux autres tiers étaient reportés pour être imputés aux récoltes subséquentes. L'an d'après, le même raisonnement s'appliquait à la sole qui avait reçu la fumure, etc. C'est ainsi que le compte engrais en terre arrivait à grossir rapidement.

Mathieu de Dombasle, qui avait exposé cette théorie,

portait la moitié de la fumure au débit de la première récolte. Si le directeur de Grignon avait fait comme le directeur de Roville, ce chapitre de l'actif eût été sensiblement moins élevé. Mais lequel des deux avait raison? Pourquoi le tiers au lieu de la moitié? Pourquoi la moitié plutôt que le tiers?

Dans les *Annales de Grignon*, il est dit plusieurs fois que la comptabilité doit être le *miroir des faits*. Est-ce que des suppositions gratuites et des hypothèses sans fondement sont des faits réels?

Ce compte d'avances aux cultures souleva parmi les actionnaires de Grignon des discussions qui se prolongèrent durant plusieurs années. Il y avait deux opinions en présence.

Suivant l'une, ces avances n'étaient, pour la plupart, ni réalisables en argent, ni recouvrables pour la société agronomique qui devait se faire un titre de gloire de rendre le domaine en bon état de culture à la fin du bail; le capital nécessaire pour entretenir la fertilité du sol appartenait à la liste civile, et la société n'en avait que l'usufruit; dès lors ce capital devait disparaître de l'actif, et le meilleur moyen consistait à l'éteindre par voie d'amortissement.

Suivant l'autre opinion, les engrais en terre étaient bien une valeur réelle, ayant droit de figurer à l'actif du bilan, puisque l'efficacité de cette dépense était démontrée par les résultats des comptes de culture. Quant à la liquidation du compte des engrais en terre, elle pouvait se faire ou par un changement

d'assolement qui les eût épuisés, ou bien par une répartition de la fumure sur les récoltes épuisantes, après préparation ayant pour objet de rendre les fumiers *éminemment assimilables*.

MM. A. et F. Bella soutenaient cette dernière thèse avec une grande chaleur. Mais leur avis ne prévalut pas devant les actionnaires, qui, sur les propositions du conseil d'administration, opposèrent une fiction à une autre en décidant que les engrais en terre et les frais généraux arriérés seraient amortis, jusqu'à concurrence de 50,000 fr., pendant les vingt-quatre exercices qui restaient à courir avant l'expiration du bail.

Voilà ce qu'est la comptabilité agricole en partie double. Autant de méthodes que de comptables différents : des fictions et des hypothèses à l'aide desquelles l'on exagère ou l'on atténue à volonté le chiffre de ses profits. Mais de faits précis, bien observés dans leur cause, bien interprétés dans leur signification, il n'y en a pas trace. La recherche de l'absolu n'est ni plus laborieuse, ni plus stérile.

Ce n'est pas précisément par la clarté que brille la comptabilité de Grignon. Ce reproche d'obscurité a même été formulé plus d'une fois dans le public ou dans les assemblées d'actionnaires. On répondait qu'une comptabilité constatant tous les faits de détail et tous les virements intérieurs « présenterait sans cesse de l'obscurité pour les personnes qui n'ont pas ce genre d'instruction spéciale, mais que les hommes experts s'y retrouveraient toujours. »

Cette comptabilité si pleine de minuties et d'obscurité coûtait cher. Un comptable spécial fut, dès le principe, attaché à l'école de Grignon, et il fallut bientôt lui adjoindre un aide.

En est-il sorti, du moins, quelque enseignement pour la culture? La comptabilité de Grignon a-t-elle mis à jour quelque vérité nouvelle? A-t-elle démontré qu'il suffit d'avoir de gros capitaux pour réaliser de gros bénéfices? A-t-elle fourni la preuve qu'il y a plus d'avantage à fumer les terres pauvres que les terres riches, ou que la vache de Schwitz vaut mieux que la vache normande? Au lieu de conclusions bien nettes sur chacun de ces points, je n'ai trouvé le plus souvent dans les *Annales de Grignon* que des reproches d'impuissance adressés à la méthode et des conseils de défiance à l'égard des résultats qu'elle produit.

« En pratique, disait M. A. Bella, si le cultivateur doit tenir note exacte des frais de chaque récolte, i doit aussi en savoir apprécier les résultats en dehors des chiffres et les compenser par l'examen de leur influence sur la fertilité du sol et sur les récoltes subséquentes. » (6e livraison, p. 142.) Cela voulait dire apparemment qu'il ne faut pas se fier aux résultats des comptes pour guider la marche du cultivateur. Quelques années après, le directeur de la Société agronomique de Grignon donnait un magnifique exemple de l'application de ce précepte. Dans son rapport au conseil d'administration sur l'exercice 1837-1838, les comptes de bétail sont présentés en

perte pour des sommes importantes; et dix lignes après l'énoncé de ce résultat M. Bella ajoute : « Notre bétail n'est pas assez nombreux, et pourtant les bâtiments ne suffisent plus. » (9e livraison, p. 23.)

Un dernier fait montrera le peu de cas que faisait l'honorable M. A. Bella des enseignements qui paraissaient découler de sa comptabilité.

Le compte de *fourrages annuels* se soldait régulièrement en perte pour des sommes importantes. Dans le compte-rendu de l'exercice 1845-1846, la perte de ce compte s'éleva jusqu'à 2,500 fr. Voici comment le rapporteur du conseil d'administration exprime les incertitudes du directeur de l'école, devant un fait de comptabilité aussi persistant :

« Les fourrages annuels ont continué de donner des pertes notables. Le directeur, opérant avec cette circonspection dont on ne saurait trop le louer, étudie encore la question consistant à savoir si les bons effets que produit généralement cette culture préparatoire sur la récolte des colzas, qui la suit, ne compensent pas avec excédant ce désavantage apparent. Il espère pouvoir soumettre incessamment le résultat de ses méditations et de ses expériences. »

Cette hésitation du directeur de Grignon à se prononcer contre une culture, sur la foi de ses livres, est la condamnation formelle de cette méthode de comptabilité. Quel enseignement pourrait-on demander aux comptes de culture, quand on n'ose même

pas tirer la moindre conclusion de résultats aussi constants et aussi signficatifs (1)?

Les détails qui ont été donnés sur les comptabilités de Roville et de Grignon me dispensent sans doute de m'étendre aussi longuement sur les systèmes qui vont suivre, et qui, calqués, sauf quelques différences, sur le même modèle, présentent la même complication et les mêmes inconvénients. Mais je dois signaler et apprécier ces différences, ne fût-ce

(1) Cette contradiction permanente entre la pratique du directeur de Grignon et les enseignements de ses livres, notamment en ce qui concerne les comptes de bétail, avait provoqué des discussions fréquentes dans le sein du conseil d'administration. On avait décidé, dès 1850, la réunion des comptes d'animaux aux comptes des cultures, sous le titre de *Compte général de culture*. « Les animaux, avait-on dit, sont la conséquence des cultures proprement dites, et celles-ci doivent, par conséquent, être solidaires des animaux. » M. Bella avait cru qu'il s'agissait simplement de réunir dans le même tableau les comptes divers du bétail et des cultures. Mais le conseil, jugeant qu'aux yeux de beaucoup de personnes « les pertes présentées par les comptes de bétail sont très-fâcheuses, en ce sens qu'elles impliquent des opérations mauvaises, tandis que le déficit résulte exclusivement de ce que les engrais sont estimés à trop bas prix, » décida que les comptes de bétail ne présenteraient plus désormais ni perte ni bénéfice, et se solderaient par le prix de revient du fumier.

Au lieu de se conformer à cette décision, M. F. Bella, nouveau directeur de la Société agronomique, modifia les bases d'évaluation du fumier, et fit solder les comptes de bétail en bénéfice.

que pour montrer l'impossibilité d'améliorer une méthode aussi essentiellement vicieuse. J'ai la conviction que la comptabilité peut rendre de réels services à l'agriculture, mais à la condition de reposer sur d'autres bases. Avant d'indiquer ces bases, je dois poursuivre mon œuvre et achever de convaincre les esprits sérieux de la nécessité d'un changement radical de système.

Ce nouvel artifice d'écritures avait eu d'ailleurs pour effet de réagir sur les valeurs fictives de l'inventaire, et de grossir *l'actif* social de sommes importantes, surtout dans le chapitre des engrais en terre. M. L. Javal, le rapporteur au conseil pour l'exercice 1851-1852, insista de nouveau sur la nécessité de solder les comptes d'animaux par le fumier. Il ajouta même ces paroles remarquables, qui témoignent que l'honorable rapporteur voyait avec netteté les inconvénients d'une séparation artificielle des opérations de l'agriculture au moyen des comptes spéciaux de la comptabilité en partie double : « Il est probable que, par la suite, on sera amené également à abandonner le système d'une évaluation fixe pour les denrées de consommation par les animaux ; alors seulement on pourra se rendre un compte exact et vrai du produit des animaux. » (26e livraison, p. 39.)

Malheureusement, la publication des *Annales de Grignon* fut suspendue après un nouvel exercice, et nous ignorons si le conseil d'administration, qui entrevoyait ainsi la solidarité des opérations de la culture et les effets de dépendance qui en résultent pour les pertes et les gains des comptes spéciaux, alla jusqu'au bout dans la voie de la vérité, en ramenant à un seul compte de production les éléments si complexes, si obscurs et si variables de la comptabilité de Grignon.

III. — COMPTABILITÉ DE ROYER.

La complication des écritures qui exige l'emploi onéreux d'un comptable à côté du chef de l'entreprise agricole, et les évaluations arbitraires à l'aide desquelles on combine des chiffres fictifs avec des chiffres réels, de façon à altérer la vérité de ces derniers : voilà, sans contredit, deux des principaux inconvénients de la comptabilité commerciale en partie double appliquée aux opérations de l'agriculture. Royer semble en avoir été particulièrement frappé, car il essaya de réformer sur ces deux points le système étudié ou suivi dans les écoles de Roville et de Grignon.

Dans sa jeunesse, Royer avait dirigé, à quelques lieues de Paris, un grand établissement de chevaux de poste et de diligences, auquel était adjoint comme accessoire un domaine de 275 hectares, placé à la distance de deux kilomètres de sa résidence habituelle. Il nous a fait connaître qu'il avait dirigé lui-même cet établissement dans les plus minutieux détails, et qu'il en avait tenu toute la comptabilité, « sans aucun aide, et avec une invincible antipathie pour ce travail machinal et bureaucratique. » Il en concluait que, « s'il est facile d'imaginer un mécanisme meilleur, il doit être difficile d'en trouver un plus simple et qui donne moins de travail. »

Le lecteur jugera si cette prétention est fondée.

Dans le livre qu'il a publié, en 1840, sous le titre de

Traité théorique et pratique de la comptabilité rurale, Royer range tous les faits agricoles dans trois classes :

1° Les faits matériels, dont l'ensemble est représenté par des recettes et des dépenses. C'est là l'objet de la comptabilité rigoureuse, et les comptes relatifs aux faits de cette catégorie sont appelés *essentiels.*

2° Les faits instructifs ou vérification de l'emploi du temps et du travail, des consommations intérieures. Les faits de ce genre donnent lieu à des comptes de *vérification,* qui prennent place dans la comptabilité, mais qui sont sujets à révision.

3° Les faits *hypothétiques* relatifs à la fertilité du sol, aux engrais, à leur accumulation ou absorption dans le sol, etc. Les faits de ce genre doivent rester en dehors de la comptabilité proprement dite ; ils n'ont de place que dans les budgets de prévision.

Deux particularités essentielles distinguent, comme on voit, la comptabilité de Royer : la révision des évaluations arbitraires portées provisoirement dans les comptes, et la suppression radicale du compte engrais et des éléments qui s'y rapportent. La première modification avait pour but de remplacer la fiction par la réalité dans les résultats des comptes ; la seconde se proposait surtout de simplifier le système.

Voici le procédé imaginé par Royer pour la révision des chiffres fictifs portés dans les comptes de spéculation ou d'ordre.

Pour les comptes simples, dont toutes les dépenses se font en argent ou en denrées d'une valeur incontestable, et dont tous les produits sont livrés au marché, comme les comptes d'un bois ou d'un pré dont on achèterait la coupe pour la vendre immédiatement après l'exploitation, aucune difficulté de comptabilité ne se présente. Mais ce sont là des faits tout à fait exceptionnels, et la plupart des comptes de spéculation eux-mêmes donnent lieu à des évaluations arbitraires, soit au débit, soit au crédit. Tel est, par exemple, le compte des céréales, dont une part du grain est vendue, une autre part consommée par les hommes ou les animaux de la ferme, et dont les pailles servent à la fabrication des engrais pour la production de nouvelles récoltes. « La partie vendue présente un produit actuel, incontestable, facile à consigner dans les livres ; mais la partie consommée n'est pas dans le même cas, et l'on n'est pas d'accord sur son évaluation ; cependant, comme dans la comptabilité tout doit se réduire en francs et centimes, il faut bien chercher une valeur à ces choses pour pouvoir les enregistrer. Le *cours du marché* peut s'appliquer, jusqu'à un certain point, aux grains consommés que nous avons pris pour exemple ; mais s'il s'agit de pailles d'avoine, de pommes de terre, etc., il sera généralement trop élevé pour des animaux consommateurs ; ils ne pourront les y recevoir qu'en présentant une perte à leur compte, et cette perte cependant n'en sera pas une pour le cultivateur, si le prix payé par les consommateurs est encore plus élevé que celui de production

de ces denrées, qu'on appelle *prix de revient*. Mais comme ce dernier peut varier chaque année et n'est connu qu'à la clôture des comptes, il est préférable d'adopter, pour l'évaluation des denrées consommées, un *prix moyen* arbitrairement et approximativement fixé entre le prix de revient auquel il sera un peu supérieur, et le prix du marché auquel il restera inférieur ; de cette manière, on évitera la plupart des inconvénients dont nous venons de parler. » (Pages 5 et 6.)

Réglés d'après ce principe, tous les comptes doivent se balancer par des différences, soit au débit, soit au crédit. Les soldes des comptes essentiels ou de spéculation figureront au compte général de profits et pertes ; ils constitueront les pertes ou gains partiels, et serviront à établir le montant général des pertes et des gains de l'entreprise. Quant aux comptes de magasin ou comptes d'ordre, ils doivent être *revisés* ou plutôt soldés par les comptes de spéculation auxquels ils se rapportent : en d'autres termes, les soldes des comptes de magasin doivent être répartis directement sur les comptes de spéculation.

Mais cette répartition ne peut se faire qu'au moment de la vente des produits, c'est-à-dire lorsque la différence entre le prix de sortie du magasin ou prix de vente et le prix d'entrée au magasin est connue ; et comme les produits vendus n'appartiennent jamais ou presque jamais aux comptes de l'année courante, il en résulte une transposition qui a pour

résultat de modifier les pertes ou les gains d'une spéculation par les évaluations d'un autre exercice.

Royer pensait qu'il n'y avait là « qu'une erreur sans importance sur l'ensemble d'une exploitation ; que la pensée pouvait facilement rectifier cette erreur, et qu'enfin il pouvait y avoir compensation l'année suivante. » (Page 165.)

Mais, au lieu de remplacer la fiction par la réalité, Royer ne se bornait-il pas simplement à remplacer une fiction par une autre ?

Nous avions vu jusqu'ici deux méthodes de solder les comptes d'ordre : celle de Roville, qui consiste à les balancer par le compte général des profits et pertes, et celle de Grignon, qui consiste à les balancer par le compte de frais généraux. Royer nous en fournit une troisième consistant à répartir directement les soldes de ces comptes sur les comptes de spéculation d'un autre exercice. Fiction pour fiction, la plus acceptable est encore celle de Roville, parce qu'elle est la moins déguisée.

Quant à la simplification des écritures par la suppression de l'élément engrais dans les comptes de culture et de bétail, Royer se basait, pour la recommander, sur les sources multipliées d'erreurs que l'évaluation rigoureuse des pailles et des engrais introduit dans les comptes. Il disait à ce sujet :

« L'évaluation arbitraire des pailles et des fumiers est une source d'erreurs continuelles, et souvent les écritures et les reports nombreux qu'elle nécessite

offrent bien peu d'importance, car on voit généralement que les céréales, auxquelles on en fait ordinairement supporter les dépenses, donnent à peu près en paille une valeur égale à celle des fumiers qu'on leur impute. Il semble donc plus facile et tout aussi exact de supposer que ces deux choses se compensent, et, par conséquent, de n'en pas passer écriture sur les livres de vérification. Dans ce cas, on compte le produit des céréales pour le grain seulement, et l'on ne leur impute, pour engrais, que les dépenses de manipulation, de conduite, d'épandage, enfin toutes celles réellement faites en argent, pour la préparation de ces engrais, et rien de plus pour la valeur intrinsèque de ceux-ci. » (Pages 23 et 24.)

En s'exprimant ainsi, Royer tirait une règle générale du cas particulier où il s'était trouvé. Directeur d'un grand établissement de chevaux, où il se faisait une grande consommation de pailles et de fourrages, il avait dû faire prévaloir dans sa culture la production des fourrages aux dépens de celle des pailles ; il achetait ces dernières au cours du marché, et il les payait à un prix peu éloigné de la valeur courante des fumiers dans la composition desquels ces pailles entraient. On sait, en effet, que, sur nombre de points de notre territoire, il se pratique encore de nos jours la spéculation qui a pour but de fournir à quelques établissements des pailles en échange de fumier. Mais ce n'est là qu'une spéculation isolée, grandement profitable au cultivateur qui

fait dans sa culture une large part à la production des céréales. La plupart des cultivateurs sont astreints à la nécessité de convertir eux-mêmes leurs pailles en fumier, c'est-à-dire d'avoir du bétail pour consommer leurs fourrages et d'avoir des cultures pour tirer parti de leur fumier.

Cette nécessité admise, est-il vrai de supposer que les pailles vaillent tout juste autant que le fumier ? On voit, dans certains pays de petite culture, le cultivateur ramasser avec soin les déjections des animaux sur les routes et recueillir précieusement le purin dans les étables. Or, sans même remonter jusqu'aux enseignements de la science, n'y a-t-il pas là des pratiques générales qui condamnent formellement le procédé de Royer?

Ce procédé a été suivi, dit-on, dans la comptabilité d'une ferme dirigée par un très-habile cultivateur de Seine-et-Oise, M. Dailly père, à Trappes. Mais M. Dailly était maître de poste, comme Royer, et tout porte à croire qu'il achetait annuellement de grandes masses de pailles à des prix très-élevés. C'était là encore un cas exceptionnel, dont il serait impossible de déduire une règle générale.

Outre la supposition que les déjections du bétail sont sans valeur et ne doivent pas figurer au crédit des animaux, en déduction des fourrages qu'ils consomment, ce procédé repose encore sur l'hypothèse que les céréales qui produisent les pailles consomment exclusivement les fumures. Si cette nouvelle

supposition avait quelque fondement dans un temps où la culture se bornait à fumer directement les céréales, il n'en saurait être de même à une époque et dans des systèmes de culture où la fumure s'applique immédiatement aux plantes sarclées. On semble même d'accord aujourd'hui pour admettre que, plus la culture est riche, plus grande est l'absorption du fumier par la récolte à laquelle il s'applique directement et qui précède les céréales. Au lieu de se borner, comme à Grignon et à Roville, à n'imputer que le tiers ou la moitié de la fumure à la récolte fumée, certains cultivateurs vont jusqu'à lui en attribuer aujourd'hui les deux tiers. M. Fiévet, l'habile cultivateur de Masny, est dans ce cas.

La seconde supposition qui sert de base au procédé de Royer n'est donc pas plus fondée que la première.

En fait, l'application du système de Royer aurait pour résultat d'aggraver encore les inconvénients, déjà signalés, qui résultent de la comptabilité en partie double appliquée à l'agriculture. Le crédit des comptes de bétail serait amoindri de la valeur des déjections, et le débit des comptes de racines ou plantes sarclées serait diminué de la valeur des fumiers : les spéculations animales perdraient davantage ; les spéculations végétales feraient encore plus de bénéfices.

Il y a sûrement dans ce procédé une certaine simplification d'écritures; mais la vérité agricole serait loin d'y gagner.

Quant aux autres difficultés que soulève la comptabilité agricole en partie double pour la répartition de certains éléments de dépenses, Royer ne les résout pas. Prenons pour exemple le compte de frais généraux.

D'après Royer, ce compte doit être divisé en frais communs de la ferme et frais communs des usines; les frais communs de la ferme sont subdivisés eux-mêmes en frais communs des cultures et frais communs des bestiaux de rente. Mais d'après quelle base répartir les frais généraux entre la ferme et les usines, les frais communs de la ferme entre les cultures et le bétail de rente, les frais communs des cultures entre le blé et les pommes de terre, etc.? Royer se borne sur ce point au conseil suivant, que je trouve à la page 140 de son livre : « On en passe écriture (des frais généraux) en masse, dans un compte de frais communs aux usines, ou de frais communs de la ferme, etc., pour les répartir une seule fois, à la fin de l'année, sur tous les comptes, dans une proportion déterminée par la part que chacun d'eux peut à peu près y avoir prise. »

Il n'en faut pas moins reconnaître que Royer a été bien près d'arriver à la vérité en matière de comptabilité agricole. S'il avait adopté franchement le principe de la séparation de la comptabilité-espèces et de la comptabilité-matières, et s'il avait reconnu que les pailles, fourrages et engrais, moins les produits ou les services qui proviennent des transformations

de ces denrées, font partie du capital foncier et n'ont pas de place dans l'inventaire de la culture, nous ne mettons pas en doute qu'il serait arrivé promptement à doter l'agriculture d'un système de comptabilité rationnel.

IV. — COMPTABILITÉ DE M. DE GASPARIN.

M. de Gasparin, qui a touché à toutes les branches de la science agricole, dans son *Cours d'agriculture,* a discuté aussi les principes de la comptabilité. Il se prononce pour le système commercial en partie double, mais avec des modifications sur la manière d'établir et de régler certains comptes. Ces modifications n'ont pas pour but de simplifier les écritures, mais de les rendre plus concluantes : ce qu'il voulait avant tout, c'est la précision des résultats, dût cette précision n'être acquise qu'au prix d'une plus grande complication.

Nous allons faire connaître quelques-unes des idées de M. de Gasparin pour montrer l'incroyable divergence d'idées qui semble avoir été jusqu'à ce jour le caractère le plus saillant de la comptabilité agricole.

La première question que traite M. de Gasparin est la suivante : Quelle méthode faut-il suivre pour établir la valeur des denrées destinées à la vente?

M. de Gasparin combat d'abord la méthode d'évaluation basée sur les prix moyens de dix ans, qui avait été recommandée dans divers ouvrages, et notamment dans les *Annales de Grignon*. Au moyen de chiffres empruntés à la comptabilité d'une métairie d'Orange, il démontre qu'en suivant cette méthode, « tous ces comptes annuels seraient entachés d'erreurs, et que l'on n'aurait jamais une situation réelle. »

Il combat aussi la méthode imaginée par Royer pour solder les comptes de magasin en reportant directement sur la culture le bénéfice ou la perte qui résulte, pour ces comptes, de la hausse ou de la baisse des prix. « Quand la vente n'a lieu qu'après l'exercice clos, si l'on portait son prix au compte nouveau de la sole des blés, on altérerait la réalité de ce compte en le faisant participer aux chances de la récolte précédente; et quand il y aurait deux ventes faites dans la même année, celle de la récolte précédente et celle de la récolte courante, cette altération deviendrait bien plus forte encore, si les deux résultats, loin de se compenser, se trouvaient tous les deux dans le sens du bénéfice ou de la perte. »

Finalement, M. de Gasparin adopte le système de Mathieu de Dombasle et propose de solder les comptes de magasin par le compte général de profits et pertes. « Nous aimons donc mieux, dit-il, adopter la fiction qui considère le magasin ou le grenier comme un spéculateur qui court ces chances et celles des variations de prix, et par là nous ne nous éloignerons pas beaucoup de l'exactitude des faits. »

En ce qui concerne les denrées destinées à la consommation du bétail, M. de Gasparin est d'avis que « s'il existe un marché où les objets consommés peuvent être vendus à volonté, c'est le prix que l'on en obtiendrait, diminué des frais de transport, qui doit être porté immédiatement dans le compte. Mais si ce marché n'existe pas, la seule chose raisonnable à faire, c'est d'attribuer aux denrées, dans les comptes, leur prix réel, c'est-à-dire celui qui résulte des frais de production; si nos consommateurs en retirent un prix plus élevé, ils en profitent. Ce sont eux alors qui sont nos véritables acheteurs. Si leurs produits ne peuvent atteindre au prix réel des substances qu'ils consomment, c'est un avertissement pour cesser de cultiver ces substances. »

La première de ces méthodes, recommandée quand il existe un marché et des prix, fait perdre le bétail et gagner les cultures; la seconde reporte au contraire tous les bénéfices sur les comptes de bétail. La comptabilité a-t-elle donc pour but de démontrer que plus les débouchés sont étendus, moins les spéculations animales sont avantageuses? Le foin, l'avoine et la paille ont un cours assez régulier sur le marché; mais en est-il de même des fourrages verts et des racines? Et le prix de revient d'une denrée n'est-il pas subordonné à plusieurs autres dans lesquels entrent forcément des évaluations hypothétiques?

Évaluation des engrais. — Les engrais constituent, comme on sait, la partie la plus délicate de la comptabilité agricole, et M. de Gasparin ne se le dissimule pas. Après avoir admonesté Royer à propos de son système de compensation du fumier par les pailles, il formule un nouveau système d'évaluation, entièrement différent des méthodes recommandées à Grignon ou à Roville. Ce système consiste à calculer la valeur des engrais d'après leur richesse en azote.

Je ne veux pas entrer dans le détail des opérations recommandées par M. de Gasparin pour arriver à l'évaluation d'un kilogramme d'azote. Je me borne à les signaler en citant M. de Gasparin lui-même:

« 1° Connaître la teneur de l'engrais en azote; 2° connaître la teneur du fourrage en azote; 3° connaître le prix d'un kilogramme de chair vivante d'animal propre à la boucherie, ou le prix d'un litre de lait; 4° diviser le prix d'un kilogramme de chair par 0.203, ou celui de 100 litres de lait par 0.0534, selon l'emploi le plus général que l'on fait du fourrage; tels sont les moyens par lesquels on parvient à déterminer le prix de l'azote de l'engrais, tel qu'on le portera sans erreur sur les comptes du domaine. » (*Cours d'agriculture*, t. V, p. 592.)

M. de Gasparin admet aussi le compte des engrais en terre, et il veut qu'on note avec soin le nombre de kilogrammes d'azote apportés par la fumure et non absorbés par les récoltes. Dans l'assolement biennal, la culture qui reçoit immédiatement l'engrais doit supporter 60 pour 100 de la fumure, les

40 pour 100 restants devant être imputés à la récolte suivante; mais s'il s'agit de récolte améliorante, il y a d'autres règles à suivre. Il faut alors tenir compte à cette récolte de la quantité d'azote dont elle enrichit le sol, et l'en créditer.

Voilà donc encore une nouvelle méthode pour régler le compte engrais et les comptes qui s'y rattachent; et, pour nous montrer les modifications qu'elle apporte dans les résultats des comptes, M. de Gasparin en fait immédiatement l'application au compte des blés d'hiver de Grignon de l'exercice 1831. Réglé d'après la méthode de l'école, ce compte, qui s'applique à près de 37 hectares, se balance par 8,000 fr. de bénéfice sur un produit total de 24,000 fr., soit 21,000 fr. de grain et 3,000 fr. de paille. Le résultat de ce compte est déjà grossi, comme nous le savons, à l'aide des combinaisons de chiffres qui ont constitué en perte d'autres spéculations, notamment celles de bétail. La méthode de M. de Gasparin enchérit encore sur celle de Grignon, et l'intervention de l'azote dans les éléments du compte des blés d'hiver de 1831 fait monter le crédit à 32,000 fr. et le bénéfice à 11,000 fr. Bien plus, M. de Gasparin ne recule pas devant les plus extrêmes conséquences de ses principes, et il admet qu'après la culture du blé, le sol est plus riche qu'auparavant. La fertilité ancienne n'était représentée que par 3,058 kilogr. d'azote; la fertilité nouvelle, qui se reporte *à nouveau*, est de 4,615 kilogr. d'azote.

Cette méthode d'évaluation du fumier par l'azote, M. de Gasparin l'applique à la détermination de la valeur des pailles destinées à la litière du bétail. C'est ainsi qu'il ne fait figurer au débit des comptes d'attelage les pailles de ce genre qu'à 4 fr. 32 les 1,000 kilogr.

« Dès le moment que l'on consacre de la paille à faire de la litière, elle n'a plus que sa valeur intrinsèque comme fumier, et lui en donner une autre, c'est condamner cette destination. » Bornons-nous à rappeler que les pailles destinées à la litière étaient comptées 16 fr. les 1,000 kilogr. à Roville et 36 fr. à Grignon.

Enfin M. de Gasparin nous fournit encore une nouvelle méthode pour répartir les frais généraux. Elle consiste à attribuer ces frais « à chaque compte productif, soit cultures, soit bétail, proportionellement au fonds de roulement qu'ils exigent, car ce fonds de roulement ou capital circulant indique le travail, l'occupation que chacune de ces branches donne à l'administration. »

Par malheur, M. de Gasparin a négligé de nous faire connaître la limite possible entre le capital circulant consacré aux cultures et le capital circulant consacré au bétail, et, parmi les spéculations végétales, entre le capital consacré au blé et celui qui est consacré à l'avoine, etc. Il y là tout autant de problèmes insolubles, puisque chacun les résout comme il l'entend.

Plus nous avançons dans cette étude, plus nous trouvons de méthodes contradictoires et de résultats différents. C'est parce qu'elles n'ont pas de base rationnelle que ces méthodes soulèvent des doutes et font naître la contradiction. Il en sera nécessairement ainsi pendant que l'on s'obstinera à séparer des opérations qui ne sont pas et ne peuvent pas être distinctes, et à tenir des comptes spéciaux sur le moindre élément desquels il est si manifestement impossible de s'entendre. Un système rationnel, conçu de façon à écarter tout ce qui est hypothétique, arbitraire et fictif, pourra seul, selon nous, gagner tous les esprits à la cause de la comptabilité agricole.

Après les travaux de Mathieu de Dombasle, de MM. Bella, Royer et de Gasparin, de nombreux écrivains se sont occupés de la comptabilité agricole. Les uns, comme MM. de Granges, Monginot, Deslandes, etc., ont suivi le chemin frayé, et n'ont pas reculé devant la plus extrême complication d'écritures et de livres, afin de tirer des comptes la notion des pertes ou des gains de chacune des opérations de l'agriculture. D'autres, comme MM. Barral et Saintoin-Leroy, ont essayé des réformes.

Dans une excellente étude qu'il a publiée sur la ferme de Masny, M. Barral a remanié la comptabilité de M. Fiévet, afin de mettre plus de précision dans les résultats des comptes. M. Fiévet avait porté directement au compte général des profits et pertes le loyer, les frais généraux, l'intérêt du capital de

culture, etc.; M. Barral en a opéré la répartition sur les comptes spéculateurs; puis, s'élevant plus haut, il a demandé à la comptabilité de Masny des notions plus complètes et plus utiles que la simple notion des résultats partiels de chaque compte. S'inspirant des travaux des économistes, et notamment de ceux de mon très-honoré professeur, M. Léonce de Lavergne, M. Barral a établi le chiffre du produit brut de la ferme de Masny, afin de le mettre en regard du capital de culture; il a fait aussi la distinction de ce produit total en produits animaux et produits d'origine végétale, et enfin la distribution de ce produit entre les parties prenantes, savoir: l'État, sous le nom d'impôts; le propriétaire, sous le nom de rente; les ouvriers, sous le titre de salaires, etc. En complétant, sous ce rapport, l'ancienne comptabilité de Masny et en nous fournissant ainsi des indications précises et d'une grande valeur économique sur l'un des systèmes de culture le plus productifs et le mieux entendus que nous ayons, M. Barral a rendu un réel service.

M. Saintoin-Leroy, qui avait pris pour point de départ de ses travaux la comptabilité en partie double, avait eu le mérite de la simplifier partiellement en substituant aux nombreux livres auxiliaires, dont fait usage cette forme de comptabilité appliquée à l'agriculture, un livre unique intitulé *Mémorial*. Mais M. Saintoin-Leroy n'a pas tardé à reconnaître que la comptabilité en partie double n'est pas à la portée

de la moyenne et de la petite culture; il a donc dressé une comptabilité agricole en partie simple où l'inventaire et le livre de caisse jouent le rôle principal. Malheureusement, M. Saintoin-Leroy a maintenu dans son inventaire certaines valeurs fictives et n'a pas classé d'une manière rationnelle, dans son livre de caisse, les frais de la production agricole. Il est évident que l'idée de balance pour certains comptes spéciaux domine encore dans cette comptabilité simplifiée, et que M. Saintoin-Leroy n'a pu s'en affranchir radicalement. La page du livre de caisse qui contient la distinction entre les recettes de provenance animale et celles d'origine végétale est excellente ; celle où doivent se classer les dépenses du cultivateur est à refaire en entier.

M. Duperron, sous-directeur de la ferme-école de Pont-de-Veyle (Ain), a aussi tenté de réformer et de simplifier la comptabilité agricole; mais il a néanmoins admis des chiffres fictifs, provenant d'évaluations arbitraires, à côté des chiffres réels, provenant de ventes effectuées.

L'étude générale que nous allons faire, du système de la comptabilité en partie double appliquée à l'agriculture, montrera suffisamment l'insuffisance et les inconvénients de ces tentatives partielles de réforme.

V. — ÉTUDE GÉNÉRALE SUR LA COMPTABILITÉ AGRICOLE EN PARTIE DOUBLE.

De l'inventaire et de la notion du bénéfice final. — Le but principal de toute comptabilité, sur l'importance duquel tout le monde est d'accord, c'est de constater le résultat final de l'entreprise, c'est-à-dire la perte ou le gain annuel de l'ensemble des opérations. Ce but a-t-il été atteint par la comptabilité agricole en partie double? Et pouvait-il l'être plus sûrement par des moyens plus simples, par des écritures moins compliquées?

Aucune des comptabilités connues n'a fait savoir au juste le résultat précis des opérations annuelles d'un domaine, parce que l'inventaire, tel qu'on l'a toujours établi, admet une masse de valeurs imaginaires, à l'aide desquelles on se fait illusion soi-même sur sa véritable situation de fortune.

Je ne veux pas seulement parler ici de la difficulté d'évaluer un matériel qui a servi, un mobilier déjà vieux, des animaux nés dans les étables et qui n'ont jamais fait l'objet d'aucune transaction. Rien n'est même plus délicat que d'assigner une valeur précise aux produits destinés à la vente, et qui n'attendent dans les greniers ou dans les magasins qu'une occasion favorable pour être portés au marché, comme le blé, la laine, etc. Il y a là des difficultés et des

incertitudes qui sont inhérentes à tous les inventaires, mais qui sont plus grandes encore dans la comptabilité agricole que dans toute autre, soit à cause de la multiplicité des formes que prend le capital consacré à la culture, soit à cause de l'usure irrégulière des instruments et machines, soit à cause de l'incertitude et de la variabilité des cours, pour celles de ces denrées qui sont destinées à être vendues. Pour montrer combien les évaluations de mobilier et de matériel, par exemple, sont difficiles et incertaines, je me bornerai à dire que lorsque l'école de Grignon passa dans les mains de l'État, en 1849, par suite de la création des écoles régionales d'agriculture, le mobilier de l'école et les objets d'instruction furent acquis par l'État, après une expertise contradictoire, pour un prix notablement inférieur à leur valeur d'inventaire. Pour les denrées de vente, des écarts non moins considérables s'observent, dans toutes les comptabilités, entre les évaluations d'inventaire et les prix de vente, entre les valeurs fictives et les valeurs réelles.

Mais à toutes ces difficultés, qui tiennent à la nature des choses, on a joint, dans les inventaires de la comptabilité agricole, des fictions qui en dénaturent complètement le caractère et les résultats. Telles sont notamment les évaluations qui se rapportent aux denrées de consommation du bétail, aux pailles, aux engrais en dépôt, aux engrais en terre et aux avances de culture. Il n'y a pas là des produits réalisés ou directement réalisables; il n'y a que des moyens de production. Ce n'est pas un capital de culture appartenant au cultivateur et devant figurer à son actif; c'est un capital immobilier par destination, qui appartient au propriétaire.

Quel est le domaine qui est remis complètement nu dans les mains d'un cultivateur? Quel est le domaine ne possédant ni cheptel de fourrages, soit en magasin, soit en terre, suivant l'époque de l'entrée en ferme; ni cheptel de pailles, soit en meules, soit en grange; ni cheptel d'engrais, soit en dépôt, soit en terre; ni cheptel d'avances en travaux de préparation ou de culture quelconques? Même dans les pays riches, où les cheptels sont réduits à la dernière limite, trouverait-on un seul domaine qui n'eût pas au moins un cheptel de fourrages et d'engrais en terre?

Or, ces cheptels sont des moyens de production mis par le propriétaire à la disposition du cultivateur, et qui ne doivent pas figurer à l'actif de ce dernier.

Si le cultivateur, en entrant en ferme, avait acheté des fourrages, des racines, des pailles, des engrais, s'il s'était réservé la faculté de revendre ces fourrages, racines, pailles et engrais, non seulement à l'expiration de sa jouissance, mais encore durant toute la durée de son bail, il aurait raison de les compter à son actif, pour le prix que toutes ces choses lui auraient coûté ou pour celui qu'elles pourraient lui rendre. Mais s'il les a reçues en dépôt de son proprié-

taire, s'il n'a pas la faculté de les vendre, sans les remplacer, s'il est tenu de les restituer, comme le sol, sous la même forme et dans le même état qu'il les a reçues, pour quel motif les compterait-il donc à son avoir? Ne devrait-il pas aussi porter à son inventaire la valeur de l'immeuble dont il est simple usufruiter, moyennant le paiement d'une rente?

Mais on objectera qu'une culture améliorante a pour effet de grossir rapidement les pailles, les fourrages et les fumiers, et que tout l'excédant ainsi obtenu sur les cheptels doit prendre place à l'actif du cultivateur, parce que c'est l'œuvre de son industrie.

Je réponds que, même dans ce cas, le cultivateur n'est pas fondé à grossir son inventaire de l'excédant des pailles, fourrages et fumiers, qui est le fruit de son système de culture, parce qu'il n'y a pas là des produits réalisables directement en espèces; il n'y a que des moyens de production. Le cultivateur bénéficiera de l'excédant de production qui résultera d'un accroissement de cheptels, mais seulement quand la production sera réalisée : s'attribuer le bénéfice de l'accroissement des moyens de production, c'est escompter l'avenir, c'est supposer comme bénéfice acquis un bénéfice plus ou moins probable; c'est, en un mot, introduire la fiction dans son inventaire. Il n'y a pas plus de motif d'en agir ainsi que de porter à son actif, comme valeur réelle, le profit qu'on espère réaliser durant le cours d'un bail, ou simplement la valeur des coupes de bois dont on aura la

disposition à un moment donné, suivant des conventions précises. L'évaluation anticipée du profit ne saurait prendre place à l'inventaire, d'abord parce que ce profit n'est pas réalisé, ensuite parce que des mécomptes peuvent survenir. La coupe de bois non exploitable est une valeur du domaine, mais non une valeur appartenant au fermier et devant figurer à son actif.

L'évaluation des denrées consommées par le bétail, dans les colonnes de l'inventaire, donne lieu à des fictions qui ont toutes pour résultat de grossir artificiellement l'avoir du cultivateur et, par conséquent, les bénéfices de la culture.

Sur quelle base, en effet, se fait habituellement cette évaluation ?

Elle se fait sur le prix courant, c'est-à-dire sur le prix auquel on pourrait vendre les fourrages et les pailles, si l'on avait la faculté de les vendre. On défalque seulement de ce prix les frais de transport au marché. Mais ces prix courants de vente sont au-dessus des prix qui résulteraient de la consommation des animaux; car s'ils étaient au-dessous, on ne vendrait ni fourrages ni pailles : on les ferait consommer. Il en résulte que l'évaluation, au prix courant, des fourrages consommés par le bétail, constitue tous les comptes d'animaux en perte.

Nous avons vu ces pertes continuelles des comptes de bétail dans les comptabilités de Roville et de Grignon. On nous disait alors que ces pertes étaient fic-

tives, et qu'elles n'altéraient aucunement le résultat du compte général de profits et pertes, parce qu'elles étaient compensées par les bénéfices correspondants des comptes de culture. Cela est vrai : la compensation existait pour les fourrages consommés, dont la valeur avait passé dans les comptes, mais non pour les fourrages à consommer, dont la valeur avait sa place à l'inventaire. Que l'on compte le fourrage 25 fr. les 1,000 kilogr. ou bien 50 fr., cette différence d'évaluation est sans importance, s'il ne s'agit que de fourrages entièrement consommés. Dans le premier cas, le bétail fera des profits, pendant que les prairies ou les cultures de fourrages feront des pertes; dans le second, c'est le bétail qui fera les pertes, et la prairie le bénéfice. Pertes et gains se compenseront. Mais pour les fourrages à consommer, il n'est pas indifférent d'appliquer l'une ou l'autre de ces évaluations. Si vous avez 100,000 kilogr. de foin en magasin, vous aurez une valeur d'inventaire de 25,000 fr. dans un cas et de 50,000 fr. dans l'autre. Votre compte général de profits et pertes sera d'autant plus exagéré, dans ce dernier cas, que la somme de denrées en magasin sera plus considérable ; car n'ayant pas la faculté de vendre vos fourrages et vos pailles, vous n'en sauriez tirer un autre prix que celui qui résultera des produits de la consommation.

Voilà le motif qui a fait sacrifier les comptes de bétail dans toutes les comptabilités agricoles. En faisant payer très-cher les fourrages aux animaux, on grossit artificiellement le chiffre de ses bénéfices.

Il en est de même pour les engrais en dépôt ou en terre. Quand les engrais sont comptés bon marché au bétail qui les produit et aux cultures qui les consomment, les pertes du bétail semblent compensées par le bénéfice des cultures. Quand ils sont évalués à un prix élevé, les cultures semblent perdre ce que gagne le bétail. Mais la compensation n'a pas été faite pour les engrais non consommés, c'est-à-dire pour les engrais en tas et pour les engrais en terre, qui sont reportés à *nouveau* pour être imputés à des récoltes ultérieures. Plus cette masse d'engrais est considérable, plus le prix en est élevé, plus on réussit à grossir artificiellement l'actif de son inventaire et le montant de ses bénéfices.

Quand on a fait figurer à son actif les fourrages, les pailles et les engrais du domaine, on y fait figurer aussi la valeur des travaux exécutés par le bétail en représentation des consommations qu'il a faites. C'est un nouveau moyen de grossir son actif et ses bénéfices, en étendant à une portion notable des denrées consommées les prix exagérés de l'évaluation arbitraire, sans la correction qui résulte de la compensation par les comptes dépendants.

Que l'on ajoute à toutes ces fictions la fiction nouvelle qui consiste à reporter à l'exercice suivant les consommations de ce genre qui se rapportent à un exercice antérieur, et l'on aura l'ensemble des pro-

cédés à l'aide desquels on se fait illusion, non seulement sur sa situation de fortune, mais encore sur la valeur de son système de culture.

Voilà pourquoi les comptabilités connues n'ont jamais constaté rigoureusement la perte ou le gain annuel de la culture. L'inventaire est établi sur de fausses bases : les chiffres fictifs s'y mêlent aux chiffres réels ; l'actif est enflé tout à la fois par l'attribution au cultivateur de ce qui appartient au propriétaire, et par des évaluations exagérées. Que de cultivateurs, se croyant riches parce que l'inventaire était grossi, ont côtoyé des abîmes ou s'y sont engloutis ! Que de désastres, alors que tout semblait annoncer des succès !

Je n'ai rien dit des améliorations foncières, que l'on porte aussi à l'actif du bilan comme une valeur d'inventaire. C'est le grand chapitre des mécomptes pour les cultivateurs. Les améliorations foncières, comme le nom l'indique, constituent un accroissement de valeur du sol et viennent grossir l'actif du propriétaire. Mais qu'un cultivateur les porte à son actif, sous le prétexte d'un amortissement calculé sur la durée de sa jouissance, il n'y a encore là que fiction sur fiction. Les améliorations valent-elles toujours ce qu'elles ont coûté ? Donneront-elles un surcroît de produits qui suffise à rembourser la dépense et les intérêts dans un temps fixe ? Ce sont là des problèmes très-compliqués à résoudre. Quand on les résout à son gré, quand on escompte l'avenir en compensant

la dépense effectuée par une recette future, on n'opère pas sur des réalités, on fait des hypothèses.

Cependant l'inventaire est un des organes essentiels d'une comptabilité sérieuse. Nous sommes donc loin de le repousser. Mais il faut en élaguer tout ce qui n'est pas le capital propre du cultivateur, et n'évaluer les produits en magasin et le matériel ou le mobilier que suivant certaines règles que nous essaierons de fixer, de façon à ne pas établir les inventaires de la culture sur le modèle des inventaires des sociétés industrielles aux abois.

Avec un inventaire ainsi dressé, avec le chiffre des recettes et des dépenses qui sera fourni par un simple livre de caisse, avec l'état exact des dettes et des créances, la situation du cultivateur pourra être établie très-simplement, en trois lignes limpides ; et la comparaison de deux exercices fournira, avec une clarté sans pareille, le chiffre rigoureusement exact de la perte ou du gain annuel. Cela sera tout à la fois plus vrai, plus clair, plus simple et moins coûteux.

Valeur des résultats des comptes spéciaux. — La comptabilité agricole en partie double avait un autre but : celui de faire connaître les résultats partiels de chaque spéculation, les pertes ou les gains de chaque détail de l'entreprise.

Les analyses que j'ai faites des divers systèmes proposés pour régler les comptes, et les citations qui ont accompagné ces analyses, ont suffisamment dé-

montré que c'était là un but chimérique, et que ceux-là mêmes qui ont le plus travaillé et perfectionné cette forme de comptabilité, MM. de Dombasle et Bella, ont reconnu spontanément que les résultats de leurs comptes étaient fictifs et, par conséquent, dénués de toute valeur pour le contrôle d'un système de culture. J'en ai donné aussi la raison : c'est que la comptabilité n'opère pas comme la culture. Pendant que cette dernière procède par des opérations complexes, la comptabilité isole chacune de ces opérations multiples ; assigne des prix à toutes choses, non seulement à celles qui ne sont pas vendues, mais encore à celles qui ne sont pas vendables, non seulement aux produits destinés à la vente, dont le cours est plus ou moins connu, quoique très-variable, mais encore aux denrées de consommation du bétail qui n'ont cours sur aucun marché ; répartit, sans règle et sans mesure, des recettes réelles ou des dépenses effectives combinées avec des recettes ou des dépenses imaginaires, sur chacun des comptes de spéculation, au risque d'aboutir nécessairement à l'un de ces deux écueils : ou de ne faire dire aux comptes que les résultats que l'on veut obtenir, ou de leur prêter une signification de hasard, sans aucune portée.

Mais, pour lever toutes les objections qui pourraient se produire à l'appui d'une comptabilité vicieuse, je dois reprendre sommairement l'examen d'ensemble de cette manière de procéder.

Les comptes d'ordre sont ces comptes intermédiaires qui concernent les magasins ou les greniers renfermant soit des produits destinés à la vente, soit des matières destinées à des transformations ultérieures ou à la consommation des animaux. Ils reçoivent des comptes de culture ces produits et ces denrées, comme s'ils les achetaient, et ils les livrent aux comptes de spéculation, comme s'ils les vendaient. Il y a donc ici deux ventes fictives, donnant lieu l'une et l'autre à des évaluations.

Quand il s'agit de produits destinés à la vente, comme le blé et la laine, les comptes de grenier à blé et de magasin de laines auront nécessairement deux prix différents : le prix d'entrée, prix imaginaire, résultant d'un achat fictif, et le prix de sortie, ou prix réel, ou prix de vente. Quand le prix réel est plus grand que le prix imaginaire, le compte *grenier à blé* a fait un bénéfice au détriment du compte *culture du blé,* qui n'a été réglé qu'au prix de la vente fictive; quand le prix de sortie est plus faible que le prix d'entrée, le compte grenier à blé a fait une perte, puisqu'il a plus donné que reçu, mais le compte culture du blé, réglé à un prix supérieur au prix réel, en a profité. Il en est exactement de même du compte *magasin de laines* par rapport au compte de troupeau. Les bénéfices du compte magasin de laines ont fait perdre le troupeau ; ses pertes l'ont fait gagner. Perte et gain des deux comptes sont fictifs et dépendants : la perte fictive d'un compte d'ordre implique un bé-

néfice fictif correspondant du compte de spéculation ; à la perte fictive d'un compte de spéculation correspond nécessairement un gain fictif d'un compte d'ordre.

Quand il s'agit de denrées destinées à la consommation du bétail, les prix de sortie sont généralement les mêmes que les prix d'entrée ou en diffèrent assez peu. Mais il se produit toujours des différences, et quelquefois elles sont énormes, dans les quantités. C'est tantôt le mesurage ou le pesage, tantôt les avaries survenues en magasin, qui accusent ou déterminent ces différences. Les livraisons faites au bétail ne représentent le plus souvent qu'une partie des achats faits aux cultures. Les manipulations de magasin ont d'ailleurs exigé quelques frais qu'il faut bien faire supporter au compte. Il y a donc encore là nécessairement des soldes ou différences entre le débit et le crédit, qui impliquent autant d'altérations dans les comptes qui ont vendu ou dans ceux qui ont acheté, dans tous les comptes, en un mot, qui sont en relation, par leur débit ou par leur crédit, avec les comptes d'ordre.

Il y a trois méthodes connues pour régler ces soldes de comptes d'ordre.

La première consiste à les porter directement au compte général de profits et pertes. Mais ce procédé constitue une anomalie des plus choquantes. Les comptes d'ordre ne doivent ni perdre ni gagner, puisqu'ils ne se rapportent pas à des spéculations proprement dites : leurs soldes en perte ou en bénéfice

impliquent donc des altérations dans les résultats des comptes de spéculation, et ces derniers n'ont dès lors aucune valeur. Il peut même arriver que, dans un compte général de profits et pertes qui se solde en perte, quelques-uns des comptes d'ordre présentent des bénéfices, ou qu'ils présentent des pertes quand le compte général de profits et pertes se solde en bénéfice. Dans le premier cas, les pertes des comptes de spéculation sont exagérées par les bénéfices des comptes d'ordre ; dans le second cas, les pertes des comptes d'ordre réduisent d'autant les bénéfices des comptes de spéculation.

Les deux autres méthodes n'ont été imaginées que pour faire disparaître cette anomalie ostensible.

L'une consiste à noyer les soldes des comptes d'ordre dans les frais généraux, dont la répartition, subordonnée au seul caprice du comptable, laisse l'entière faculté de charger certains comptes pour décharger certains autres, et réciproquement. A la première transposition de profits et pertes sur les comptes d'ordre, au détriment ou au profit des comptes de spéculation, se joint donc ici une nouvelle transposition volontaire, capricieuse, sans règle, de ces mêmes soldes sur les comptes de spéculation. Tel compte de spéculation qui perd déjà par le fait des bénéfices de tel ou tel compte d'ordre va perdre de nouveau par le fait de la répartition arbitraire des soldes en perte de certains autres comptes d'ordre. C'est ainsi qu'aux pertes ou gains involontaires qui résultent nécessai-

rement de la manière, quelle qu'elle soit, de régler les comptes d'ordre, peuvent se joindre, au détriment ou au profit des comptes de spéculation, de nouvelles pertes ou de nouveaux gains qui dépendront uniquement de la manière si capricieuse de répartir les frais généraux dans lesquels on a noyé les soldes des comptes d'ordre.

Une autre solution consiste à balancer ces soldes de comptes d'ordre par le compte de l'une des spéculations dépendantes. Mais là encore d'insurmontables difficultés se produisent. Des avaries ont eu lieu dans le magasin de racines, et une perte de 100,000 kilogr. se constate. Le compte d'ordre ne pouvant supporter cette perte, à quel compte la faut-il imputer? Aux comptes de culture? Mais ils ont livré au magasin ces 100,000 kilogr. en bon état. Aux comptes du bétail? Mais la livraison des 100,000 kilogr. ne leur a pas été faite. Aux pertes forcées qui devront résulter, pour l'un ou pour l'autre de ces comptes, de l'attribution du solde du compte d'ordre, ajoutez maintenant les transpositions de pertes ou de bénéfices des comptes d'un exercice sur ceux d'un autre, quand il s'agit de comptes relatifs aux produits de vente, et dites si cette manière de solder les comptes d'ordre entraîne moins de perturbation et de trouble dans les résultats des comptes de spéculation.

Il est vraiment surprenant que la comptabilité agricole en partie double, qui se pique de suivre de si près la réalité des choses et d'être le miroir fidèle des faits, n'échappe à une fiction que pour tomber dans une série d'autres, moins apparentes parce qu'elle sont mieux déguisées, mais bien plus propres, par les inconvénients qui en naissent, à infirmer la valeur de la méthode.

Le compte des engrais, qui se rattache directement à tous les comptes de spéculation, et indirectement à tous les comptes d'ordre, présente, d'après le témoignage des comptables eux-mêmes, des difficultés insurmontables. Quand on veut fixer une valeur au fumier, deux méthodes sont en usage :

1° On fixe arbitrairement, ou d'après le prix courant des engrais, la valeur du fumier produit par le bétail et consacré aux cultures ;

2° On solde les comptes de bétail par le fumier, dont on obtient le prix de revient en divisant les pertes de ces comptes par la quantité de fumier obtenu.

Quand on suit la première méthode, on ne fait aucune distinction entre les divers fumiers, suivant leur provenance : on assigne la même valeur au fumier de mouton ou de cheval qu'au fumier de bêtes à cornes ou de porcs. Il s'ensuit que les résultats des comptes de culture et de bétail ne sont pas, sous ce rapport, l'expression de la réalité, car tous les praticiens savent l'immense différence qui existe entre ces divers fumiers, quant à leur valeur et quant aux effets qu'ils produisent sur les récoltes.

Si l'on évalue le fumier au prix du marché, c'est-

à-dire à un prix élevé, on augmente le crédit du bétail, on charge le débit des cultures. Si on l'évalue à un taux bas, c'est le résultat inverse qui se produit. Puis quelle complication pour assigner au bétail sa part directe de produit dans le fumier! Cela ne dépend-il pas des évaluations qu'on a déjà faites pour déterminer la valeur de la paille, celle des fourrages, celle des produits et des services animaux? Et chacun de ces éléments du compte n'intervient-il pas, à son tour, dans les comptes de cultures auxquels aboutit finalement le fumier? C'est ainsi que, d'hypothèse en hypothèse, de fiction en fiction, on roule perpétuellement dans un cercle vicieux, sans pouvoir mettre la main sur la moindre réalité.

Quand on suit la seconde méthode, c'est-à-dire quand on compte les fumiers à leur prix de revient, les complications et les difficultés sont encore bien autrement grandes. Car il y a alors autant de prix différents qu'il y a d'espèces différentes de bétail; et, suivant la manière dont les comptes seront établis, il pourra se faire que le prix de revient le plus élevé corresponde précisément au fumier de plus médiocre qualité. Que si l'on prend la moyenne comme expression de la valeur, on entasse une nouvelle fiction sur toutes les autres.

Les comptes de répartition, comme ceux de loyer et frais généraux, se soldent de plusieurs manières différentes, dont la plus simple consiste à charger, à son gré, certains comptes pour dégrever d'autant

certains autres. Toutes ces méthodes, qui donnent des résultats disparates, sont si peu satisfaisantes, que chaque comptable a la sienne, et qu'il y a ainsi autant de méthodes diverses pour faire ces répartitions qu'il y a de comptables différents.

Quand on répartit le loyer sur l'étendue du domaine, on ne tient pas compte de la qualité et de la valeur des fonds. Quand on prend pour base la classification du cadastre, on fait abstraction de l'importance des cultures.

Il en est de même pour les frais généraux. Quand on les répartit comme le loyer, les inconvénients s'aggravent, puisque le montant des frais généraux est toujours plus élevé que le chiffre du loyer. Si l'on prend pour base de répartition, comme cela a été recommandé, la part de bâtiments affectés aux diverses spéculations, la fantaisie se donne alors pleine carrière.

Pour peu qu'il y ait une ou deux industries annexées à la ferme, le champ de l'hypothèse devient sans limites. Il n'y a aucune règle possible pour fixer à la ferme et aux usines leur part de frais généraux.

Toutes ces répartitions, suivant qu'elles sont faites de telle ou telle manière, modifient dans tel ou tel sens les résultats des comptes de spéculation. On favorise une branche de l'industrie agricole quand on ne lui impute que des répartitions très-faibles; mais c'est aux dépens des autres spéculations, qui sont grevées d'autant. De même, si l'on charge les unes, on dégrève d'autant les autres.

En dehors de l'influence exercée sur les comptes de spéculation par les comptes d'ordre et de répartition, les comptes de spéculation, reliés entre eux par l'intermédiaire des comptes d'ordre, sont eux-mêmes dépendants les uns des autres, c'est-à-dire qu'ils exercent les uns sur les autres une action réciproque. Les bénéfices des cultures entraînent les pertes du bétail ; si le bétail gagnait, ce ne pourrait être qu'en atténuant les bénéfices des cultures.

Des discussions se sont élevées plusieurs fois dans les colonnes du *Journal d'Agriculture pratique*, sur la manière d'évaluer au crédit des cultures et au débit du bétail les fourrages et denrées qui servent à la consommation des animaux. La plus récente, mais non la moins vive, fut soulevée par un article de M. Georges Ville, dans les premiers mois de 1870. Comme toutes les discussions de ce genre, elle n'aboutit à aucun résultat, chacun des lutteurs ne trouvant pas, dans les arguments de ses adversaires, de raison assez convaincante pour déterminer un changement d'opinion.

Faut-il évaluer les fourrages au prix courant du commerce, ou faut-il les compter au prix de revient ?

Quand on les compte au bétail d'après le taux du commerce, on escompte au profit des cultures le bénéfice des opérations; mais on constitue le bétail en perte. Il serait vraiment bien singulier qu'il en fût autrement ! Si l'on transporte tout le bénéfice possible sur l'une des deux opérations qui sont dépendantes, ne fait-on pas courir à l'autre la seule chance des pertes ?

J'ai déjà dit que le désir d'enfler son inventaire par des valeurs fictives est le motif qui semble avoir poussé tous les comptables à faire supporter aux comptes de bétail la dépense du fourrage d'après le prix courant du marché. Mais, outre les erreurs et les dangers qui sont le résultat direct de cette méthode d'évaluation, les pertes réitérées du bétail, dans toutes les comptabilités connues, ne sont propres qu'à jeter le plus grand discrédit sur les spéculations animales. C'est ainsi qu'on s'habitue peu à peu à considérer le bétail, non comme l'instrument du progrès agricole, comme le moyen d'accroître et de répartir la fertilité, mais comme une nécessité fâcheuse, disons le mot, puisqu'il remonte à l'origine même de la comptabilité agricole en partie double, comme un mal nécessaire.

Quand on compte les fourrages au prix de revient, il ne se rencontre plus autant d'exagération dans l'inventaire, et les comptes d'animaux se présentent sous un meilleur aspect. Mais ce prix de revient lui-même n'est qu'une fiction subordonnée à un grand nombre d'autres, car il dépend de plusieurs évaluations antérieures. Les animaux qui ont travaillé le sol ont consommé du fourrage et produit du fumier; la valeur de leur travail, d'où dépend le prix de revient du fourrage, dépend donc, à son tour, d'une évaluation préalable du fourrage consommé et du

fumier produit. La terre qui produit le fourrage a d'ailleurs reçu des engrais. Si les procédés employés pour la répartition des fumures chargent beaucoup la récolte de fourrages, le prix de revient en sera élevé; s'ils la chargent peu, le prix de revient sera plus faible. Ainsi le prix de revient du fourrage ne dépendra pas seulement d'évaluations antérieures dans lesquelles le fourrage entrera lui-même, mais encore des quantités présumées de fumures absorbées par la récolte. Quel entassement de fictions, d'hypothèses et de cercles vicieux !

Des prix de revient spéciaux. — La recherche des prix de revient spéciaux, surtout pour les denrées de vente, semble avoir toujours été l'une des principales préoccupations de la comptabilité agricole en partie double. Je dois donc m'étendre un peu sur ce sujet, auquel on a fait jouer un rôle si considérable dans les discussions économiques qui ont eu lieu depuis quinze ans.

Le procédé habituellement employé pour calculer le prix de revient d'une denrée consiste à substituer des valeurs précises, au moyen d'évaluations arbitraires, à toutes les inconnues qui abondent dans les recherches de ce genre.

Dans l'exemple que nous avons choisi précédemment, celui de la détermination du prix de revient des fourrages destinés à la consommation du bétail, on suppose connus :

1° Le prix de revient des fourrages consommés par les animaux de travail;

2° Le prix de revient du fumier produit par ces animaux ou la valeur exacte de ce fumier;

3° Le prix de revient de la journée de travail des animaux, lequel dépend tout à la fois du prix de revient des fourrages, du prix de revient des fumiers, de la valeur précise de ces animaux et du taux de l'intérêt à affecter au capital qui exprime cette valeur;

4° La quantité de fumier absorbée par la culture des racines ou par celle des fourrages verts qui ont produit la récolte de fourrage, etc.

Quand il s'agit de produits destinés à la vente, le problème est encore plus compliqué. Car à ce prix de revient du fourrage, du fumier, du travail des animaux, etc., il faut joindre l'évaluation des pailles et des résidus de toute sorte qui rentrent dans la consommation. Ce n'est qu'au moyen de toutes ces évaluations arbitraires qu'on arrive à fixer un chiffre qui est censé représenter le prix de revient de la partie du produit qui est livrée à la vente.

Ainsi le prix de revient du blé est établi d'après les éléments du compte de culture. On défalque du montant des frais la valeur des pailles, arbitrairement fixée, puisque ces pailles ne sont ni vendues, ni vendables, au moins dans l'immense majorité des cas. Puis on divise l'excédant des frais ainsi obtenu par le nombre d'hectolitres ou de quintaux métriques, pour avoir le prix de revient de l'hectolitre ou des 100 kilogr.

Mais dans ce compte des frais, dont on a défalqué la valeur des pailles, sont compris :

1° La valeur des travaux de culture, laquelle suppose tous les calculs et toutes les évaluations dont nous avons parlé ;

2° Le loyer de la terre et les frais généraux répartis entre les diverses spéculations de la ferme au gré du comptable, puisqu'il n'y a point de règle admissible pour ces répartitions ;

3° La part de fumure arbitrairement attribuée à la récolte de blé, part qui dépend tout à la fois et des divers prix du fumier et des quotités diverses imputées à la culture du blé, quelques comptables lui attribuant les deux tiers, d'autres la moitié, d'autres enfin le tiers de la fumure initiale, etc.

On pourrait mettre cent comptables en loge et leur confier le soin d'établir le prix de revient de la même culture dans la même ferme, avec les mêmes éléments, sans qu'on eût la moindre chance d'obtenir deux prix de revient qui fussent égaux.

Les prix de revient spéciaux constituent l'une des plus étonnantes fantasmagories qui aient jamais eu lieu. Dans la discussion de toutes les questions économiques où les intérêts agricoles étaient en jeu, les prix de revient ont fait généralement le fonds du débat. Au lieu de remonter aux principes ou, ce qui revient au même, aux faits généraux, on se bornait presque toujours à puiser des arguments dans les résultats si variables, si complexes, si fragiles et si disparates d'une comptabilité essentiellement vicieuse. On adoptait telle ou telle doctrine, suivant que le prix de revient spécial de tel ou tel produit était censé plus ou moins faible, ou plus ou moins élevé.

Qui ne se souvient de ce qui s'est passé à ce sujet dans l'enquête agricole de 1866 ? Chacun a produit là ses chiffres, et tous ces chiffres étaient en complet désaccord. Dans la même localité, on faisait varier le prix de revient du blé dans des proportions énormes. Ainsi M. de Lavenay, président de la troisième circonscription, s'exprimait ainsi : « Le prix de revient des cultures a été établi si diversement, que le résultat ne mérite aucune confiance ; la vérité est que personne n'en sait rien, et que, même avec des calculs très-précis, on n'arrive qu'à des résultats très-contradictoires, par suite de la variété des éléments des comptes. » (Page 29.) — Dans le département de la Somme, qui faisait partie de la quatrième circonscription, on faisait varier les frais de culture d'un hectare de blé de 150 à 401 fr. pour l'arrondissement d'Abbeville ; de 212 à 463 fr. pour l'arrondissement de Doullens ; de 165 à 409 fr. pour l'arrondissement de Montdidier ; de 125 à 409 fr. pour l'arrondissement de Péronne, etc. Dans le département de l'Oise, qui faisait partie de la même circonscription, on faisait varier les frais de culture dans le rapport de 1 à 8 pour l'arrondissement de Clermont, 50 fr. au *minimum*, 399 fr. au *maximum*. M. le baron de Veauce, dans la neuvième circonscription,

dit que les commissions départementales de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Nièvre « ont fait justice des prétentions mises en avant pour déterminer d'une manière fixe le prix de revient. » Un déposant de cette circonscription, M. Bonneau du Martray, est même allé jusqu'à qualifier de *jeux d'esprit* les comptes de culture présentés à l'enquête.

Je pourrais multiplier les citations et les faits de ce genre : tous les volumes de l'enquête en sont remplis (1).

On ne s'entendait même pas sur le plus simple des éléments du compte. Les frais d'ensemencement, qui étaient estimés de 1 fr. par hectare dans le département de Seine-et-Oise, et de 2 à 5 fr. dans le département de Seine-et-Marne, étaient portés à 12 et 15 fr. dans certaines parties de l'Ille-et-Vilaine, et jusqu'à 20 fr. dans le département des Basses-Alpes.

Jamais pareille confusion ne s'était vue.

Ce qui est vraiment étrange, c'est que cette notion des pertes ou des gains partiels de chaque compte et la recherche des prix de revient spéciaux sont dépourvues de toute valeur en économie rurale.

Que signifie la perte ou le gain d'un compte, quand même il serait possible de l'établir avec rigueur ? En pourrait-on conclure, si ce compte présentait un bénéfice, que c'est une spéculation à

(1) Voir surtout le très-remarquable rapport de M. le comte Léopold Le Hon, sur les faits de l'enquête dans la vingt-septième circonscription.

étendre ? Non, car le développement d'une spéculation modifie tout le système de culture et remet dès lors en question tous les résultats des comptes. Si c'est le blé qui fait des bénéfices, rien n'autorise à admettre que ces bénéfices persisteront après avoir étendu la sole du blé, cette extension ne pouvant se faire qu'au détriment d'autres cultures, par exemple celle des fourrages, qui exercent une action directe sur la culture et le compte du blé. C'est parce qu'il faut du fumier pour produire du blé qu'il faut aussi du bétail pour produire du fumier, et du fourrage pour nourrir le bétail. S'il s'agissait de pertes, au lieu de bénéfices, le résultat serait le même. Quand même le bétail ferait réellement des pertes, il n'en faudrait pas moins du bétail pour les travaux de culture et pour la consommation des fourrages, dont la production serait lucrative.

Tout se tient dans un système de culture. Il n'y a pas là des spéculations isolées ; il n'y a qu'une opération d'ensemble. Il n'y a pas de résultats partiels ; il n'y a qu'un résultat général. Plus le profit sera élevé, meilleur sera le système de culture. C'est le chiffre du bénéfice total qui est le critérium de la culture ; il n'y en a point d'autre.

On ne s'est pas moins fourvoyé, quand on s'est lancé à la poursuite des prix de revient spéciaux. On avait attaché de la valeur à cette recherche pour deux motifs : on supposait que le législateur avait le devoir de consulter le prix de revient des produits

agricoles, afin d'assurer, par les moyens dont il dispose, et notamment par des tarifs de douane, un prix de vente rémunérateur ; on semblait croire, en outre, que le cultivateur avait besoin de se régler sur le prix de revient spécial de chaque produit pour fixer un prix de vente. Ces deux croyances ne sont pas fondées.

Le législateur a toujours refusé, et l'on peut assurer qu'il refusera toujours à l'agriculture de lui assurer pour ses produits un prix de vente rémunérateur, parce que la hausse artificielle des subsistances est une mesure dont aucun gouvernement ne saurait assumer la responsabilité. On l'a bien vu sous le régime de l'échelle mobile : toutes les fois que le système menaçait de produire ses effets, on s'empressait d'en suspendre le mécanisme. Les gouvernements ne doivent pas plus des profits aux uns que du travail aux autres. C'est ce que répondit un jour Robert Peel à un orateur qui lui demandait quel prix du blé il lui garantissait : « Moi, je ne vous garantis aucun prix. Ce n'est pas au gouvernement à vous garantir vos profits. Vous n'avez qu'à vous les garantir vous-même en surpassant vos compétiteurs, ou tout au moins en les égalant par votre activité, votre esprit d'ordre et votre intelligence. »

En second lieu, la notion du prix de revient spécial de chaque produit n'a pas pour le cultivateur l'importance qu'on y attache. Quand les prix sont élevés, le cultivateur en profite, et le consommateur les subit. Quand les prix sont faibles, c'est le cultivateur qui en souffre, pendant que le consommateur en bénéficie. Mais producteurs et consommateurs restent dans leur rôle et subissent la loi des choses, les uns cherchant à vendre le plus cher possible, les autres à acheter au meilleur marché. Le prix de revient aurait beau être faible, le producteur n'en chercherait pas moins à vendre cher. Quand même le prix de revient serait élevé, le consommateur viserait toujours à acheter au meilleur compte.

Il y a plus : non seulement ce n'est pas le prix de revient qui détermine le prix de vente ; c'est au contraire le prix de vente qui détermine le prix de revient. Quand le prix de vente est élevé, le cultivateur fait de grands bénéfices ; mais la concurrence pour affermer le sol devient alors plus grande, et la rente monte. Le cultivateur emploie aussi des ouvriers en plus grand nombre ; il fait plus de travaux, afin d'accroître sa production, et les salaires s'élèvent. Mais l'élévation de la rente et des salaires implique l'élévation du prix de revient. S'il n'en était ainsi, si le prix de revient restait stationnaire, quand les prix des denrées agricoles suivent une marche ascensionnelle, les cultivateurs ne réaliseraient-ils pas dix fois plus de bénéfices qu'au commencement du siècle, alors que les prix de vente étaient moitié moins élevés ?

Stérilité et obscurités de la méthode. — On voit

que la comptabilité agricole en partie double met vainement en usage une grande complication d'écritures et des fictions sans nombre, pour poursuivre, sans utilité et sans succès, la recherche des pertes et gains partiels de chaque opération agricole, et des prix de revient spéciaux des divers produits. Quand on fait un pas de plus dans l'ordre économique, quand on demande à la comptabilité quels enseignements elle a fournis, quelles vérités agricoles elle a démontrées, on reconnaît bien vite qu'elle n'a pu servir jusqu'à ce jour ni à édifier des vérités nouvelles, ni même à jeter la moindre lumière sur la valeur des diverses opérations de l'agriculture.

Les systèmes de culture ne se définissent que d'une façon, par l'ensemble de leurs caractères, c'est-à-dire par la valeur du sol et le chiffre de la rente, par le montant du capital de culture, par le taux du profit, par le rendement des récoltes, par le produit brut, etc... Ceux-là mêmes qui font de la comptabilité agricole en partie double n'emploient pas d'autre procédé; l'idée ne leur est jamais venue, que je sache, de substituer à ces notions celle des pertes et gains partiels de chaque compte, ou celle du prix de revient spécial de chaque produit. Si l'on me disait que dans tel domaine le compte de culture du blé fait 50 ou 100 fr. de bénéfice par hectare, ou que le prix de revient du blé est de 16 ou 18 fr. l'hectolitre, cela serait-il bien propre à me donner une idée juste de la valeur du système de culture qu'on y suit?

Même en admettant que bénéfice et prix de revient fussent réels et non fictifs, l'expression des résultats de la culture, et non la résultante des procédés de comptabilité, cela suffirait-il pour m'apprendre quelle est l'importance de la production dans le domaine? la situation du propriétaire, du cultivateur et des ouvriers, qui concourent, dans une proportion inégale, à l'œuvre commune? la valeur des opérations de détail qui contribuent tout à la fois au résultat final de l'entreprise et à la situation particulière de chaque catégorie d'intéressés?

Aussi stérile que compliquée, cette comptabilité n'est pas moins obscure dans les éléments qu'elle met en œuvre que dans les résultats qu'elle a la prétention d'accuser. Ce n'est pas une mince affaire que d'apprendre le mécanisme de la comptabilité agricole en partie double. Les élèves de nos écoles d'agriculture, qui suivent un cours détaillé de ce genre, n'y mordent qu'avec peine et ne semblent pas en tirer grand fruit. Quand ils ont quitté l'école, ils laissent bien vite tout cet attirail de formules, pour se borner le plus souvent à un compte de recettes et de dépenses moins coûteux et plus utile. Sur cent élèves sortis de nos écoles, il y a gros à parier qu'on n'en trouverait pas deux qui s'astreignent, pendant dix ans, à tenir une comptabilité agricole en partie double.

Tout cela est coûteux et ne mène à rien d'utile. Il faut un agent spécial pour tenir la comptabilité d'un domaine. Sans doute il faudrait en faire les frais, si

la chose en valait la peine. Mais l'expérience de cinquante ans a suffisamment démontré l'inanité de la méthode.

Les concurrents à la prime d'honneur, dans les départements qui sont le siége des concours régionaux, présentent souvent, aux commissions chargées de décerner ces primes, des comptabilités détaillées remontant à quelques années. Mais, sauf un petit nombre d'exceptions, c'est-à-dire sauf un petit nombre de grands propriétaires qui se donnent le luxe d'un comptable, ces comptabilités sont uniquement faites pour la circonstance. Je ne commets aucune indiscrétion en répétant ici ce que tout le monde sait : il y a des entrepreneurs de comptabilité pour les cas de ce genre.

Les commissions savent sans doute à quoi s'en tenir. Mais pourquoi exiger plus longtemps une tenue d'écritures que tout le monde sait être fictives, et à l'aide desquelles chaque concurrent s'attribue tous les profits qu'il veut?

Les hommes spéciaux eux-mêmes, ceux qui ont l'habitude de la comptabilité et des chiffres, ne comprennent pas la comptabilité agricole. C'est ce que disait un jour à M. Duperron l'un des plus habiles financiers du gouvernement de juillet, M. Delahante, receveur général à Lyon : « Les comptes de ces écritures ne jouent pas bien. Je ne comprends pas cette comptabilité, et dès lors je la juge défectueuse. Si moi, qui me suis occupé toute ma vie de matières comptables, je ne la comprends pas, elle est mauvaise. »

M. Delahante ajoutait : « Ne faites entrer dans votre comptabilité que ce qui est recettes et dépenses. Pour le reste, tenez des livres auxiliaires, suivant les besoins, mais en dehors de la comptabilité, dont ils ne doivent pas faire partie.

« Il faut simplifier, autant que possible, une comptabilité agricole, et bien se garder d'abuser des parties doubles pour vouloir faire présenter trop de résultats à la comptabilité proprement dite. Il ne faut pas confondre les écritures comptables avec les écritures administratives. » (*Modèle pratique de comptabilité agricole*, par M. Duperron, p. 5.)

Le lecteur pourra juger plus tard si la méthode très-simple que j'ai à proposer en remplacement de celle que je discute n'est pas la stricte application du programme tracé par M. Delahante dans les lignes qui précèdent.

Outre les frais et les ennuis qu'elle entraîne, la comptabilité agricole en partie double est encore une source de dangers. Elle admet, dans l'inventaire et dans les comptes, des valeurs fictives de toute sorte, qui peuvent conduire le cultivateur à la ruine, en le trompant sur sa véritable situation de fortune. Elle peut imprimer une fausse direction aux opérations de l'agriculture, par les bénéfices apparents ou par les pertes fictives des comptes de spéculation. En fait, cet inconvénient s'est même produit dans toutes

les comptabilités, notamment en ce qui concerne les spéculations animales, toujours sacrifiées aux cultures.

Mais l'un des plus graves reproches qu'on puisse adresser à la comptabilité agricole en partie double, c'est d'avoir poussé à la doctrine de la culture intensive à tout prix, en laissant croire que plus il y a de capitaux consacrés à la culture, plus la rémunération en est élevée. Quand on jette les yeux sur un compte de culture, on voit que les frais de préparation du sol, labour, hersage, ensemencement, sont indépendants de la récolte, tandis que les frais de moisson, etc., sont variables, c'est-à-dire proportionnels au produit obtenu. De là à conclure qu'en modifiant le système de culture, en fumant à plus haute dose, en élevant la production, on diminuerait le prix de revient, il n'y avait qu'un pas. C'est ainsi que la distinction des frais de culture en frais fixes et frais variables a servi de fondement à la doctrine de la culture intensive, comme culture économique par excellence, ou comme culture perfectionnée.

Née à Roville, sous l'inspiration des enseignements de la comptabilité agricole en partie double, cette doctrine s'est développée et formulée définitivement à Grignon. Dès le principe, le fondateur de cette dernière école avait proclamé la nécessité d'un capital d'exploitation de 1,000 fr. par hectare; il avait complété la théorie en soumettant au même système de culture les terres si diverses du domaine, appliquant

même de préférence les plus fortes fumures aux terres les plus pauvres, afin de les élever rapidement au maximum de production et de fertilité.

Quels qu'aient pu être les résultats de cette doctrine à l'école de Grignon, il est certain que, sur plusieurs points de notre territoire, les faits lui ont donné de nombreux démentis. La culture intensive est bonne dans les pays riches, avec un sol profond, avec une population dense et laborieuse, avec des capitaux abondants et des débouchés faciles. Mais dans les pays pauvres, la culture intensive est le plus court chemin pour arriver à la ruine. Ce n'est pas le cas de discuter aujourd'hui cette grave question; il me suffira d'invoquer l'expérience universelle. L'histoire de la culture intensive en Algérie, en Bretagne, dans la Sologne, dans la Dombes, dans tous les pays pauvres, en un mot, ressemble malheureusement beaucoup trop à un long martyrologe.

J'espère avoir démontré que la comptabilité agricole en partie double n'est pas applicable à l'agriculture. Elle obscurcit les opérations de la culture au lieu de les éclairer; elle ne fournit au cultivateur aucun enseignement solide et ne met à sa disposition que des résultats de hasard ou des conclusions de parti pris. C'est une méthode coûteuse, stérile et pleine de dangers.

Là doit se borner la première, j'oserais presque dire la plus laborieuse et la plus ingrate partie de

ma tâche. Ce n'est pas une mince besogne que de lire et de soumettre au contrôle de la raison tout ce qui a été écrit sur la comptabilité agricole. C'est de plus une tâche peu agréable de discuter et de combattre des opinions émises, sur un point aussi important de l'économie rurale, par des hommes honorables, et dont quelques-uns ont acquis légitimement une grande réputation par de grands services rendus à l'agriculture. Je l'ai fait avec ménagement pour les personnes, mais sans ménagement pour des idées qui me paraissaient fausses et dangereuses. J'avais particulièrement le devoir de contrôler des doctrines erronées et d'en montrer le peu de fondement. Je désire, dans l'intérêt de l'agriculture, que ma démonstration ait été complète, et qu'il ne subsiste aucun doute dans l'esprit de mes lecteurs.

DEUXIÈME ÉTUDE

RÉFORME DE LA COMPTABILITÉ AGRICOLE

Dans l'étude qui précède, j'ai exposé les principaux systèmes de comptabilité agricole, et j'en ai montré l'inutilité, les inconvénients et les dangers.

Je me suis attaché surtout à démontrer ce point : que les opérations si complexes de l'agriculture ne sont pas isolées, mais solidaires entre elles et dépendantes les unes des autres ; que ce n'est qu'arbitrairement et en employant toute sorte de fictions qu'on les envisage séparément, sous le prétexte de constater les résultats partiels qu'elles donnent ; que ces résultats sont imaginaires et non réels, la recette ou la dépense, la perte ou le gain étant le produit des artifices de la comptabilité, et non l'effet des opérations de la culture ; qu'on peut faire varier, à son gré, tous les résultats des comptes, par conséquent justifier toutes les fautes, etc.

Cette démonstration, basée sur le raisonnement, c'est-à-dire sur l'analyse et la discussion de la méthode, a été fortifiée par de nombreux faits emprun-

tés à l'expérience. Soit par l'examen des comptes de Roville et de Grignon, soit par les aveux des directeurs de ces écoles, j'ai montré que la comptabilité agricole, non seulement n'a pas fait découvrir une vérité nouvelle, mais qu'elle n'a même jamais donné la moindre indication utile ; qu'elle n'a eu pour effet que des dépenses et des pertes de temps, et que si elle n'a pas entraîné directement plus de ruines, c'est qu'on a refusé sagement d'accorder créance aux prétendus enseignements qui en découlent.

La conclusion à tirer de cette double démonstration, c'est que la comptabilité commerciale en partie double ne peut pas fournir le modèle d'une forme de comptabilité qui soit applicable à l'agriculture.

Il faut chercher ailleurs.

Quand j'ai entrepris la publication de ces études critiques sur la comptabilité agricole, je n'avais pour but que de combattre une méthode irrationnelle, antiscientifique, plus propre à égarer les esprits qu'à leur faciliter la découverte de la vérité. Dès le premier jour, mon enseignement de Grignon avait été très-net sur ce point, et je n'avais rien caché à mes élèves de ce que je pensais sur les comptes de culture et de bétail que l'on propose de tenir dans la forme des parties doubles. J'y voyais la source des confusions au milieu desquelles se débattent la plupart des questions d'économie rurale, et la cause directe des catastrophes où ont sombré tant d'entreprises mal dirigées. J'avais à prémunir nos jeunes gens contre les dangers que font naître les erreurs et les illusions en pareille matière. Mon devoir professionnel était de chercher la vérité et d'avoir le courage de la dire. Il n'y avait point à hésiter.

L'enseignement est, à coup sûr, le meilleur véhicule pour l'homme qui a des idées à faire prévaloir ; mais il peut servir autant à la diffusion de l'erreur qu'à la propagation de la vérité. On ne l'améliore que par des modifications successives qui étendent le domaine de la vérité et restreignent le champ de l'erreur.

L'occasion semblait favorable, et je prévoyais aisément que j'aurais pour moi le public. La comptabilité agricole, telle qu'on l'enseignait, était tacitement condamnée. Parmi les meilleurs esprits, les uns refusaient obstinément de l'essayer ; d'autres, qui s'étaient astreints à suivre la méthode classique, n'avaient pas tardé à s'en dégoûter. Malgré tous les conseils, malgré tous les encouragements, malgré toutes les contraintes, une résistance active s'observait partout contre l'emploi de la comptabilité en agriculture.

Voilà pourquoi je n'ai pas hésité plus longtemps à faire connaître les vices d'une méthode dont tout le monde sentait les imperfections et la stérilité. Voilà pourquoi j'ai répété dans le journal ce que je disais chaque année dans ma chaire. Mais je me préoccupais alors principalement de venir en aide à l'enseignement dont je suis chargé. Je pensais qu'il me suf-

firait de faire justice d'un système aussi défectueux, laissant à d'autres, plus compétents ou moins occupés, le soin de trouver une méthode plus rationnelle, plus simple et surtout plus utile.

Les circonstances devaient me conduire plus loin, car on m'a presque fait un crime d'avoir touché à la comptabilité agricole, en détruisant un système sans l'avoir remplacé, en détournant les cultivateurs de l'usage des livres pour se rendre compte de leurs opérations. Je ne manquais pas d'arguments à opposer à ces griefs. Mais comme au fond il s'agissait de rendre un nouveau service à l'agriculture en démontrant qu'il est possible d'imaginer, en dehors des sentiers battus, des méthodes plus simples, plus concluantes et moins coûteuses de comptabilité agricole, j'ai délaissé momentanément d'autres travaux pour m'occuper, avec le concours d'un collaborateur spécial, d'édifier un nouveau système.

Ce système est exposé dans l'un des petits volumes de la *Bibliothèque du Cultivateur* que publie la *Librairie agricole* (1). La méthode est accompagnée de tableaux à l'usage des personnes qui veulent en faire l'application.

Je vais dire en quelques mots sur quelles bases il repose.

Avant tout, je tiens à déclarer de nouveau que nous n'avons pas considéré l'exploitation d'une ferme

(1) *Comptabilité de la ferme,* par MM. Dubost et Pacout.

comme une série d'opérations distinctes et de spéculations isolées, mais comme une entreprise unique dont les éléments s'enchevêtrent les uns dans les autres, pour concourir au but commun, qui est le profit par la production. Pour nous, le cultivateur n'est pas un spéculateur qui se vend son fumier, ses pailles, ses fourrages, pour la vaine satisfaction de se constituer des affaires imaginaires et des profits illusoires; c'est un industriel qui fait subir des transformations plus ou moins nombreuses à ses matières premières, de façon à réaliser le plus possible de valeurs aux moindres frais, et à faire produire ainsi à ses capitaux l'intérêt le plus élevé. Mais il n'y a pas dix spéculateurs dans le même homme ; il n'y en a qu'un. Il n'y a pas des comptes particuliers de bétail, de cultures, sans comprendre les comptes d'ordre et ceux de répartition ; il n'y a qu'un compte général de l'exploitation.

De l'inventaire. — Le but de la culture étant le profit par la production, le but principal de toute comptabilité doit être d'établir avec précision le montant des bénéfices.

C'est là l'objet propre de l'*inventaire,* ou livre de comptabilité destiné à établir la situation de fortune du cultivateur à deux époques distinctes, afin d'en déduire les pertes subies ou les bénéfices réalisés durant la période comprise entre ces deux époques.

Nous avons posé comme règle générale que l'in-

ventaire doit toujours être établi à l'époque correspondante de l'entrée en ferme, ni avant, ni après, de façon à partager la durée de jouissance en exercices réguliers.

Mais ce qui distingue notre système des précédents, c'est que nous avons introduit dans l'inventaire une classification nouvelle, et que nous avons établi des règles spéciales pour l'évaluation des objets qui constituent les formes diverses du capital de culture.

Cette classification comprend les neuf catégories suivantes :

1° Mobilier de ménage ;
2° Matériel de culture ;
3° Matériel d'usine ;
4° Animaux de travail ;
5° Animaux de rente ;
6° Denrées de consommation pour le personnel ;
7° Denrées de vente en magasin ;
8° Argent en caisse et créances à recouvrer.

Les valeurs de ces huit catégories forment l'*actif* de la culture.

Le *passif* est représenté par une neuvième catégorie, qui comprend toutes les sommes dues par le cultivateur au moment de l'inventaire.

C'est en déduisant le passif de l'actif qu'on obtient la situation exacte du cultivateur.

Mais il ne suffit pas d'avoir le montant des bénéfices d'un exercice par la comparaison de deux inventaires, l'un fait à l'ouverture, l'autre à la clôture

de l'exercice : il faut savoir encore quelle forme ont prise les bénéfices, c'est-à-dire dans quelle catégorie de valeurs ils se sont placés. C'est la raison de notre classification.

Il n'est pas indifférent, en effet, soit pour les succès futurs de l'entreprise, soit pour la réalisation facile du capital au moment de la liquidation, il n'est pas indifférent que les bénéfices ou les pertes affectent telle ou telle catégorie de valeurs.

Le mobilier de ménage, par exemple, n'exerce aucune action sur la culture : c'est un élément de bien-être, et non de production ; il se consomme ou plutôt se détruit par le simple effet du temps. Transporter ses bénéfices dans cette catégorie du capital de culture, ce serait accroître sûrement ses conditions de bien-être ; mais ce ne serait ni réaliser ses profits et les rendre disponibles, ni se ménager dans l'avenir, par l'augmentation des ressources, un accroissement de production.

Le matériel de culture a de l'importance, parce que le succès des travaux de culture dépend essentiellement du choix, de la qualité, parfois même de la quantité des instruments et des machines dont on dispose. Mais, une fois assuré le service des travaux au double point de vue de la bonne exécution et de l'économie dans la dépense, il est contraire aux intérêts du cultivateur d'aller plus loin. Les instruments et les machines se détériorent, non seulement par l'usage, mais par la simple action du temps. Il ne

faut les acheter que quand on a éprouvé le besoin et pris le parti de s'en servir.

Je ne dirai rien du matériel d'usine. C'est là un matériel spécial, toujours très-coûteux à acquérir, mais dont il est impossible de se passer dans certaines conditions de culture. Presque toujours le cultivateur a intérêt à acheter le matériel le plus perfectionné. Mais il ne faut jamais perdre de vue qu'un matériel de ce genre, s'il n'est pas employé, est onéreux par la perte d'intérêt qui en résulte, et par le dépérissement que le temps lui fait subir.

Le bétail de trait a les mêmes caractères que le matériel de culture, mais à un plus haut degré : c'est une nécessité qui s'impose, mais une nécessité très-coûteuse par les consommations et par les soins que les bêtes de travail exigent. Le bétail de trait est vraiment un mal nécessaire. L'idéal de la culture serait d'en avoir le moins possible et même de pouvoir s'en passer entièrement.

Il n'en est pas de même du bétail de rente, qui crée des valeurs par la consommation des fourrages, et qui produit en outre du fumier par ses déjections. Plus il y aura de fourrages consommés par les animaux de ce genre, plus la situation du cultivateur sera avantageuse. Les profits de la culture peuvent donc très-utilement se distribuer dans cette catégorie de l'inventaire.

A la rigueur, on pourrait confondre ensemble les sixième et septième catégories, comprenant, l'une les denrées de consommation pour le personnel, l'autre les denrées de vente en magasin. Mais nous avons proposé de les distinguer, afin d'habituer le cultivateur à prévoir quel sera, sur la masse des produits en magasin, le montant des ventes, défalcation faite des quantités à consommer dans l'intérieur de la ferme.

Les denrées de vente destinées à une réalisation prochaine, les espèces en caisse ou les créances à recouvrer, fruit de réalisations antérieures, doivent constituer une partie importante du capital de culture. Toutes les matières que transforme le cultivateur, et qui font l'objet de son industrie, aboutissent finalement à la forme d'espèces, avec lesquelles il pourvoira aux besoins courants de son entreprise, étendra ses moyens d'action, s'il juge qu'il y ait intérêt, se constituera une réserve pour parer aux accidents, ou bien fera un placement avantageux destiné à consolider sa situation, si quelque occasion de placement se présente.

De ce que les diverses catégories de capitaux consacrés à la culture du sol ont ainsi des caractères différents, nous avons tiré cette conclusion : que la différence entre le montant de deux inventaires ne suffit pas à donner une idée complète des bénéfices ou des pertes d'une entreprise agricole durant un exercice, si l'on n'y joint l'indication des chiffres destinés à représenter les mouvements des catégories que nous venons de passer en revue. Le but de la

culture n'est pas d'avoir beaucoup de machines et beaucoup de bétail; ce n'est là qu'un moyen. Mais le but véritable que s'assigne le cultivateur, c'est d'avoir beaucoup de denrées à consommer et à vendre, beaucoup d'espèces en caisse et de créances à recouvrer.

Voilà pourquoi nous avons posé en principe que la marche d'une entreprise agricole doit s'établir par la comparaison de plusieurs inventaires successifs et de leurs subdivisions. Voilà pourquoi nous avons été conduit à établir un *livre d'inventaire* comprenant la classification dont j'ai parlé et pouvant suffire à cinq ou six exercices.

On remarquera que nous n'avons pas compris dans l'inventaire les fourrages, pailles et engrais, qu'on y fait figurer habituellement. Pour nous, ces matières premières de l'industrie agricole font partie du capital foncier, et non du capital de culture; elles appartiennent au propriétaire, et non au cultivateur. L'article 524 du Code civil dit que « sont immeubles par destination tous les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés, pour le service et l'exploitation de ce fonds. » Or, il n'est pas douteux que, dans l'immense majorité des cas, les fourrages, pailles et engrais appartiennent au domaine. Le cultivateur les trouve à son entrée en ferme, les fait valoir et les rend en nature à l'expiration du bail; mais il n'a pas lieu de les compter à son avoir, dont ils ne font pas partie.

C'est en vain qu'un cultivateur se fonderait sur les améliorations faites à son domaine et sur l'augmentation de son bénéfice, pour prétendre que l'excédant de pailles, de fourrages et de fumiers, qui est le fruit de son industrie, doit être porté à son actif. Nous répondrions que ce n'est pas là pour le cultivateur un produit, puisqu'il n'a pas le droit d'en disposer ; que les produits qui en proviendront seront sa chose, mais seulement après création de ces produits par la transformation des matières premières ; que les escompter serait faire une fiction qui ne doit pas avoir place à l'inventaire ; et qu'enfin les fourrages, pailles et engrais étant attachés au domaine à titre de cheptel, le cultivateur n'a pas le droit de les porter à son *actif* pour une valeur quelconque.

Il en serait de même si le cultivateur était en même temps propriétaire du sol : les fourrages, pailles et engrais ne doivent être considérés que comme une annexe du capital foncier, qui ne saurait avoir de place dans l'inventaire de la culture. Il est en effet complètement inutile et même très-dangereux de faire figurer le sol ou sa valeur, autrement que pour mémoire, dans l'inventaire du cultivateur.

Il y a cependant dans le voisinage des grandes villes, surtout dans les environs de Paris, des cultivateurs qui ont la faculté, en vertu d'une clause expresse de leur bail et sous la condition générale du rachat d'une quantité correspondante d'engrais,

de vendre une partie des fourrages et des pailles du domaine. Il s'agit ici d'un cas exceptionnel, et nous pensons que le cultivateur est fondé à considérer comme produit réalisable la masse des fourrages et pailles qu'il se propose de vendre : il doit donc, pour se conformer à la vérité des faits, porter à son inventaire, dans la catégorie des *produits de vente en magasin,* les valeurs de cette nature, mais seulement en ce qui concerne celles de ces denrées qui sont réellement destinées à la vente.

Le propriétaire-cultivateur qui fait la même spéculation doit agir de même.

Après avoir ainsi banni de l'inventaire les pailles, fourrages et engrais qui ne font pas partie du capital de culture, nous devons en exclure à plus forte raison les valeurs désignées sous le nom d'engrais en terre, d'améliorations foncières, etc. Même en admettant que ces valeurs ne soient pas simplement hypothétiques, ce sont bien évidemment des valeurs foncières, et non des valeurs de culture ; elles appartiennent au propriétaire, puisque le cultivateur n'en a que la jouissance. Les admettre à l'inventaire serait ménager au cultivateur l'occasion de se faire illusion sur sa fortune réelle, ou le moyen de tromper autrui, s'il avait intérêt à le faire.

Reste la manière d'évaluer à l'inventaire les diverses formes du capital de culture.

Cette évaluation est le point délicat de notre comptabilité. C'est la partie de notre système qui peut

prêter le flanc à des exagérations involontaires ou calculées, par conséquent à des erreurs ; mais c'est la seule. Pour réduire ces erreurs aux moindres chances, nous avons d'ailleurs établi des règles spéciales pour l'évaluation de chaque catégorie d'objets qui constituent les diverses formes du capital de culture.

Nous recommandons de se conformer scrupuleusement à ces règles.

D'une manière générale, il n'y a aucun inconvénient à se faire moins riche qu'on n'est ; il y en a beaucoup, au contraire, à exagérer sa situation de fortune ou le chiffre de ses profits. Dès lors la précaution essentielle à observer par tout cultivateur qui ne veut ni se tromper, ni tromper les autres, c'est de faire des estimations de bonne foi, en se tenant plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Pour prouver quelque chose, l'inventaire doit être fait avec sincérité. C'est là véritablement sa qualité essentielle.

Pour obtenir cette sincérité de l'inventaire, nous recommandons au cultivateur de se faire assister, pour l'évaluation de certaines catégories de son capital de culture, d'un ou de deux de ses voisins, sauf à leur rendre, dans le même cas, le même service.

La sincérité de l'inventaire doit pouvoir, d'ailleurs, être contrôlée, même à distance, au moyen des précautions que nous avons recommandé de suivre.

Ainsi, pour tous les objets du mobilier et du matériel de culture ou d'usine, on devra établir :

1° L'époque de l'entrée à l'inventaire ;

2° Le prix d'acquisition ou la valeur d'entrée à l'inventaire ;

3° L'estimation au dernier inventaire ;

4° L'estimation actuelle.

Nous n'avons pas donné de règle générale pour déterminer la dépréciation annuelle du mobilier, des instruments, etc., parce que cette dépréciation est essentiellement variable suivant la nature et la qualité des objets, suivant l'usage qu'on en fait, suivant les soins qu'on y consacre, etc. Chaque cultivateur apprendra lui-même à établir la règle qui doit le guider sous ce rapport, en tenant compte des conditions spéciales où il est placé. Les moyennes de ce genre ne peuvent avoir de valeur qu'autant qu'elles résultent des faits et qu'elles les expriment.

Pour les animaux de trait, dont l'estimation doit être faite individuellement, l'espèce, la race, l'âge et le poids sont, ainsi que le prix d'acquisition et la durée des services, nécessaires à établir pour justifier l'évaluation.

Pour les animaux de rente, il faut joindre à l'ensemble de ces circonstances une circonstance nouvelle ; c'est la qualité individuelle pour la reproduction ou pour l'abondance des produits : lait, laine, etc. Il est évident qu'entre deux vaches de même origine, de même âge et de même développement, il peut y avoir une grande différence de valeur justifiée par la différence des qualités laitières.

Les animaux de rente doivent, d'ailleurs, être estimés individuellement, sauf le troupeau qui peut être estimé en bloc s'il est uniforme, ou par catégories s'il y a des différences tranchées d'origine ou de valeur.

Les autres catégories de l'inventaire ne présentent pas, à beaucoup près, les mêmes difficultés d'évaluation. Pour les denrées de vente en magasin, l'estimation doit être faite un peu au-dessous du cours probable au moment de la vente. Nous disons cours probable, parce qu'avec la stabilité des prix que nous devons à l'extension de notre marché par le perfectionnement des voies de communication, il est assez facile de prévoir, dès l'automne ou dès le printemps, la marche des prix pour les principales denrées. On évitera d'ailleurs tous les mécomptes, en se tenant, suivant nos recommandations, plutôt au-dessous qu'au-dessus du prix probable.

Toutes ces circonstances, dont je viens d'indiquer les principales comme les plus propres à justifier les évaluations des diverses formes du capital de culture, sont indiquées dans les tableaux que nous avons cru devoir dresser pour la rédaction de l'inventaire. Ces tableaux sont à colonnes et en nombre suffisant, dans chaque registre, pour cinq exercices.

Rien ne sera plus facile que de se rendre compte, au bout de ce temps, de la marche suivie, dans chaque entreprise, par le capital d'exploitation, soit dans son ensemble, soit dans chacune des catégories qui le composent.

Comme organe de la comptabilité, l'inventaire donne, comme on le voit, deux notions essentielles : celle du montant du capital consacré à la culture du sol, et celle du bénéfice ou de la perte de l'entreprise. Le rapprochement de ces deux notions en donne une troisième, qui est le point culminant de notre système de comptabilité, le terme auquel se doivent rapporter toutes les autres notions secondaires : c'est le taux du profit. Quel a été le bénéfice de l'exploitation par 100 fr. de capital consacré à la culture? Voilà un problème dont la solution ne présentera aucune difficulté, une fois déterminés avec rigueur et le chiffre total du bénéfice et la quotité du capital d'exploitation.

Ce taux du profit est, suivant nous, le seul critérium d'après lequel on doive apprécier et la valeur d'un système de culture et l'habileté d'un cultivateur. Plus le taux du profit sera élevé, meilleur sera le système de culture suivi, plus grande aussi sera l'habileté du chef de l'entreprise. Il importe peu que la culture soit intensive ou extensive, que l'exploitation soit moyenne ou étendue, que le cultivateur ait peu de capitaux ou qu'il en ait beaucoup. Ce qui est véritablement important, ce qui domine tout, parce que tout en découle, c'est que les services du cultivateur soient rémunérés avantageusement, et que l'intérêt des capitaux consacrés par lui à la culture ressorte au taux le plus élevé.

De même, les changements de culture ne devront

être jugés finalement que par l'influence qu'ils exercent sur le taux du profit. Telle spéculation, qui fait hausser le taux du profit dans une condition déterminée, doit être développée; telle autre, qui le fait baisser, doit être ou proscrite ou ramenée à de plus sages limites. C'est la hausse ou la baisse du taux du profit qui servira de guide au cultivateur dans le choix de ses spéculations.

L'ancienne comptabilité cherchait vainement un guide de ce genre, sans pouvoir tirer la moindre conclusion de la perte ou du gain de ses spéculations, parce que perte et gain étaient fictifs, la perte d'un compte ne s'expliquant que par le gain d'un autre, et le bénéfice d'une spéculation ne servant qu'à masquer la perte d'une spéculation corrélative. Nos indications, au contraires, sont réelles et sérieuses ; il n'y a, dans notre système, ni gains illusoires ni pertes dissimulées.

J'ajoute que l'inventaire, rédigé comme nous avons conseillé de le faire, ne prendra pas plus de deux à trois journées par an au cultivateur dans les fermes les plus compliquées.

Si l'on ne voulait demander à la comptabilité que la seule notion du taux du profit, l'inventaire constituerait à lui seul toute la comptabilité agricole. Mais nous donnons à ce nom un sens beaucoup plus large, et nous voulons demander à la comptabilité toutes les indications qui peuvent être utiles à la marche régulière et à la direction intelligente de l'entreprise.

Comptabilité proprement dite. — La comptabilité agricole est pour nous le plus puissant élément d'administration, car elle doit fournir les moyens d'établir l'ordre dans tous les services, d'en opérer la surveillance, et de prévenir, par un contrôle incessant, le gaspillage des denrées. Il nous semble essentiel, en outre, que le cultivateur sache toujours exactement ce qu'il a dans ses divers magasins, afin de pouvoir diriger à temps les consommations de son bétail ou celles du personnel de la ferme, les achats ou les ventes de denrées.

La caisse est aussi un magasin, mais d'une nature particulière; tous les autres magasins vont finalement y aboutir, et, à son tour, elle doit les alimenter d'une façon plus ou moins directe. La caisse doit faire face à tous les besoins : les dépenses, comme les recettes, doivent donc être prévues et calculées à l'avance. Le même esprit d'ordre qui doit régner dans l'administration des denrées doit se retrouver aussi dans la direction de la caisse, si le cultivateur ne veut se créer des embarras, en se laissant prendre au dépourvu.

Ce n'est pas tout, et la comptabilité doit permettre encore de remonter des effets aux causes et d'apprécier l'influence des principales circonstances de la culture sur le taux des profits, qui est le point capital pour le cultivateur, comme nous l'avons dit. Quelles sont les causes qui font monter ou descendre le taux du profit ? Pourquoi tel cultivateur n'obtient-il, sous

ce rapport, que des résultats inférieurs à ceux qu'obtiennent ses voisins ? Quel est le vice de tel ou tel système de culture, et quelle direction faut-il donner aux opérations agricoles pour élever le niveau des profits dans une situation donnée ? Voilà autant de questions que la comptabilité bien comprise doit aider à résoudre.

Nous ne pensons pas que la comptabilité en partie double se soit jamais posé un programme plus étendu que le nôtre.

Je vais dire maintenant de quelle façon simple et précise notre système de comptabilité remplit ce programme.

En principe, la comptabilité ne doit enregistrer que des faits : si elle se lance dans les fictions et dans les hypothèses, elle ne peut aboutir qu'à des résultats de hasard ou de parti pris, c'est-à-dire dépourvus de toute valeur.

Or, il y a deux sortes de faits qui se passent dans une exploitation agricole.

Les uns ont trait au déplacement, à la consommation ou à la transformation des matières ou des denrées : ce sont des faits *intérieurs* qui sont du ressort de la comptabilité-matières.

Les autres se rapportent au mouvement des espèces, aux entrées et aux sorties d'argent. Ce sont là, à proprement parler, des faits *extérieurs*, parce que ces mouvements de numéraire sont toujours subordonnés à des transactions dans lesquelles le cultivateur agit

avec des tiers. Les faits de cette nature sont du domaine de la comptabilité-espèces.

Nous avons créé deux espèces de livres ou registres pour l'enregistrement de tous les faits qui se passent dans une exploitation rurale : un *livre de magasin* pour les faits d'ordre intérieur ou pour la comptabilité-matières, et un *livre de caisse* pour les faits extérieurs proprement dits, c'est-à-dire pour la comptabilité-espèces.

Tout notre système de comptabilité repose donc sur trois registres : celui de l'*inventaire,* qui se remplit en deux ou trois jours au plus, une fois par année, et ceux de *magasin* et de *caisse,* qui reçoivent des inscriptions journalières, comme je le dirai plus loin.

Toutefois, l'administration des divers services, dans une ferme bien organisée, étant toujours partagée entre le cultivateur et sa femme, nous avons posé en principe que la femme du cultivateur doit avoir aussi la comptabilité des services dont elle a la direction. Ces services sont habituellement le ménage, la laiterie et la basse-cour. Il y a là des magasins à administrer, des recettes et des dépenses à faire. La femme du cultivateur doit donc avoir aussi son livre de magasin et son livre de caisse, qui se tiennent de la même façon que ceux de la ferme et sont établis sur le même modèle.

Ce n'est pas uniquement pour simplifier la besogne du cultivateur que nous avons attribué à la femme la comptabilité de quelques services ; c'est surtout pour intéresser celle-ci à l'entreprise commune, pour lui créer des occupations utiles, pour lui donner des habitudes d'ordre, qui sont partout la première condition du succès. Quand la femme saura, par expérience, quelle influence elle peut exercer sur la condition de sa famille en administrant son ménage avec sagesse, en tirant bon parti des produits qui sont dans ses attributions : lait, fromage, beurre, etc., nous pensons qu'elle n'aura plus le même dédain pour la profession agricole et qu'elle trouvera la vie rurale pleine d'attraits. C'est l'oisiveté qui dégoûte les femmes du séjour à la campagne : le meilleur moyen de les rattacher à l'agriculture, c'est de leur créer une responsabilité sérieuse en leur conférant des attributions étendues.

Le livre de magasin a pour but de rendre compte de tous les mouvements, entrées ou sorties, qui se produisent dans les magasins. Ces mouvements s'enregistrent par quantités, poids ou volume. L'élément-type de ce livre est représenté par un tableau à deux colonnes, dans l'une desquelles sont notées toutes les entrées, et dans l'autre toutes les sorties, de sorte que la différence entre les chiffres de ces deux colonnes représente toujours exactement, moins les déchets, les quantités en magasin.

Quand une denrée prend plusieurs formes successives et passe dans plusieurs magasins, comme les céréales, qui, après avoir été emmagasinées à l'état de gerbes, sont ensuite battues et déposées dans des

magasins séparés, sous la forme de grains et sous celle de pailles, on fait autant de comptes qu'il y a de transformations ou de magasins différents, et tous ces comptes sont placés, dans leur ordre, sous le titre général de la denrée à laquelle ils se rapportent. C'est ainsi que, pour les betteraves, l'on devra faire deux comptes d'entrée et de sortie : l'un pour les betteraves en silos, l'autre pour les pulpes.

Il en est de même pour les denrées d'économat, pour les produits de la laiterie et de la basse-cour, qui forment l'objet du livre de magasin tenu par la fermière. Les poules qui donnent des œufs, d'où proviennent, après couvaison, des poussins, qui se transforment en poulets, et finalement en poules, auront cinq comptes différents pour représenter toutes ces transformations : poules, œufs, œufs à couver, poussins, poulets.

Le livre de magasin s'applique à toutes les denrées de la ferme, même à celles qui, appartenant au propriétaire, n'ont pas place dans l'inventaire du cultivateur. Les fourrages, les pailles et les fumiers sont des matières qui doivent être administrées avec autant d'intelligence que les autres denrées, et qui ont, par conséquent, leur place marquée dans le livre de magasin.

Le registre auquel nous donnons ce nom consiste dans une série de tableaux uniformes comprenant, en dehors des colonnes destinées à l'inscription des dates et au libellé des articles, quinze cases à deux

colonnes, l'une pour les entrées et l'autre pour les sorties. Dans les fermes les plus compliquées, deux à trois feuilles de ce registre suffiront pour établir les comptes de tous les magasins.

Le livre de magasin de la fermière est de même format et présente identiquement les mêmes dispositions que celui dont je viens de parler.

Cette forme du livre de magasin n'est pas de notre invention. Nous l'avons trouvé en usage à Grignon, et nous croyons qu'elle est due à M. Emile Pion, commis de comptabilité. On ne saurait rien imaginer de plus simple, de plus commode et de plus expéditif pour représenter tous les faits intérieurs qui se passent dans une ferme.

Le libellé des articles qui justifient les entrées et les sorties de chaque compte se fait de la façon la plus simple, en un ou deux mots. Le plus souvent même, et cela a lieu toutes les fois qu'il s'agit de transformations ou de simples déplacements, on devra comprendre sous l'énoncé d'un article aussi bref une sortie d'un compte et une entrée correspondante dans l'un et parfois même dans plusieurs des autres comptes. C'est ainsi que l'article *Battage*, par exemple, justifiera tout à la fois la sortie d'un certain nombre de gerbes du compte de ce nom et l'entrée d'une certaine quantité de grains et de pailles dans les comptes de magasin qui s'appliquent aux grains et aux pailles.

Pour économiser le temps et simplifier les écri-

tures, on pourra n'inscrire que par huitaine, ou même par quinzaine, toutes les sorties qui sont régulières, comme la consommation du bétail, quand cette consommation est uniforme. Les entrées et les sorties irrégulières ou accidentelles devront seules former l'objet d'articles séparés, sous la date qui leur convient.

Un ou deux articles par jour dans le livre de magasin de la ferme, et deux à trois dans le livre de magasin du ménage, de la laiterie et de la basse-cour, suffiront certainement pour rendre compte de tous les faits intérieurs de l'exploitation.

Avec un livre ainsi tenu, les chefs de l'entreprise auront constamment sous les yeux l'état exact de tous les magasins et pourront déterminer, pour chaque catégorie de denrées, la part qui est à consommer et celle qui est à vendre, mesurer les consommations sur les ressources, etc.

Les déchets, surtout pour certaines denrées, sont aussi le fait habituel de tous les magasins, tantôt par les changements de poids dus à la température, tantôt par les avaries, tantôt même par le gaspillage. Il est essentiel que le cultivateur puisse se rendre un compte exact de ces déchets, afin d'en connaître l'importance et d'en rechercher la cause. C'est là un point capital. Or, notre registre permet de noter les déchets, aussitôt qu'on les constate. Quand on épuise les magasins, la différence entre les entrées et les sorties représente, à défaut de constatation antérieure,

les déchets produits. De là à remonter à la cause, ce n'est ni long ni difficile.

Ce contrôle des mouvements intérieurs de la ferme, pour prévenir les avaries et le coulage, peut se faire, même à distance, par l'intermédiaire de notre livre de magasin. L'origine de toutes les entrées, la destination de toutes les sorties y sont indiquées. Quand il y a sortie d'un compte par la vente, cette sortie doit donner lieu à une entrée de numéraire dans la caisse. Quand il s'agit d'une sortie par changement d'état ou par déplacement, il doit y avoir une entrée correspondante dans un autre compte. En étudiant ainsi chaque article, un propriétaire peut vérifier de loin l'emploi des matières et des denrées d'une exploitation, comme s'il était présent sur les lieux.

Notre livre de caisse est sur le modèle des livres de caisse ordinaires : le verso est destiné à l'inscription des recettes, le recto à celle des dépenses. Les deux pages du livre de caisse ont trois colonnes essentielles : l'une indiquant la date ; l'autre, le motif de la recette ou de la dépense ; la troisième enfin, la somme reçue ou dépensée. C'est là, comme on le voit, un compte d'entrées et de sorties qui est exactement semblable à tous les comptes de magasin. Mais nous avons ajouté à ces trois colonnes d'autres colonnes destinées à classer méthodiquement les recettes et les dépenses, c'est-à-dire les entrées et les sorties d'argent. Ces colonnes subdivisionnaires ne

sont pas, dans le livre de caisse de la fermière, les mêmes que dans le livre de caisse du cultivateur.

Dans ce dernier, les recettes se subdivisent en recettes provenant du bétail, recettes provenant des cultures et recettes diverses. Les dépenses comprennent les catégories suivantes :

1° Salaires et main-d'œuvre ;

2° Assurance, entretien des bâtiments, du mobilier et du matériel de culture ;

3° Achat de bétail ;

4° Achat d'engrais et de semences ;

5° Dépenses diverses.

Je dirai plus loin la raison de ces classifications et le parti à en tirer.

Dans le livre de caisse de la fermière, les recettes comprennent quatre divisions :

1° Recettes provenant de la caisse de la ferme ;

2° Recettes provenant de la laiterie ;

3° Recettes provenant de la basse-cour ;

4° Recettes diverses.

Les dépenses sont classées ainsi qu'il suit :

1° Dépenses de nourriture ;

2° Dépenses de vêtements et linge ;

3° Dépenses relatives à l'éducation des enfants ;

4° Versements à la caisse de la ferme ;

5° Dépenses diverses.

Il résulte de cette disposition du livre de caisse que les chiffres relatifs à chaque article, recettes ou dépenses, sont inscrits deux fois : une première fois

à la colonne générale des sommes reçues et dépensées ; une seconde fois dans l'une ou l'autre des colonnes suivantes. La colonne *divers* comprend toutes les entrées et toutes les sorties qui n'ont pas de place marquée dans les autres colonnes subdivisionnaires.

Le libellé des articles se fait, comme pour les livres de magasin, de la façon la plus simple, par un ou deux mots destinés à indiquer l'origine de la recette ou la destination de la dépense. J'ajoute qu'il faudra rarement plus de deux ou trois articles par jour dans chaque livre de caisse pour représenter tous les mouvements d'argent qui se font dans une exploitation.

Je n'insiste pas davantage sur les services que nos livres de magasin et de caisse doivent rendre au cultivateur et à sa femme pour l'administration de leurs magasins et de leur caisse. Mais de quelle utilité seront ces livres pour l'appréciation du système de culture, pour la recherche des causes qui agissent, soit en hausse, soit en baisse, sur le taux des profits, que nous avons reconnu comme le meilleur guide du cultivateur dans le choix de ses spéculations ?

C'est ce que je vais dire très-sommairement, renvoyant pour les détails, sur ce point, comme sur les précédents, aux explications consignées dans la *Comptabilité de la ferme*.

Mais avant d'aborder cette étude, il est nécessaire de donner quelques définitions.

Ce qu'on appelle production ou produit brut d'un

domaine, c'est l'ensemble des valeurs créées sur le domaine par un système de culture. Le produit brut comprend la valeur des produits de la ferme qui sont consommés par le personnel et le prix des denrées vendues, ainsi que la valeur des denrées à vendre. Mais il faut en défalquer : 1° les frais annuels d'assurance, d'entretien des bâtiments, du mobilier et du matériel de culture, qui représentent des valeurs détruites ; 2° les achats de bétail, d'engrais et de semences, qui sont des valeurs importées de l'extérieur et non créées sur le domaine.

Sur le produit brut ainsi obtenu, trois grandes parts sont à faire : 1° la part du propriétaire sous le nom de rente, et celle de l'État sous le nom d'impôt direct ; 2° celle des ouvriers, domestiques ou journaliers qui ont prêté le concours de leurs bras à l'œuvre de la production ; 3° celle du cultivateur, qui comprend tout à la fois les consommations et les dépenses de ménage de la famille, ainsi que le bénéfice ou profit destiné à rémunérer ses capitaux, son intelligence, par un intérêt plus ou moins élevé.

La rente, l'impôt, le salaire et les frais de ménage constituent les frais de culture ou de production ; la différence entre le produit brut et les frais de culture, ou profit, est ce qu'on appelle aussi le produit net.

Cela posé, il est évident que le profit de l'entreprise sera affecté par toutes les causes qui agissent sur la production elle-même, pour la faire monter ou descendre, et par toutes celles qui s'exercent sur

le partage du produit entre les divers intéressés, pour faire varier l'importance relative des parts. Si le produit brut augmente ou décroît pendant que les frais de culture restent stationnaires, le profit augmente ou diminue ; si, le produit restant le même, les frais de culture s'accroissent ou diminuent, le profit décroît ou augmente.

D'où, comme conséquence, le cultivateur, pour grossir le chiffre de ses bénéfices, doit chercher tout à la fois à accroître sa production et à diminuer ses frais de culture, ou, tout au moins, il doit viser à élever le chiffre de son produit brut, sans accroître proportionnellement ses frais de production.

Les combinaisons de culture qui peuvent amener l'accroissement de la production et la diminution relative des frais sont extrêmement nombreuses, et je n'ai pas l'intention de les passer en revue en ce moment. Je me bornerai à dire que le système de comptabilité qui se proposera d'éclairer le cultivateur sur la valeur de ces combinaisons devra déterminer exactement : 1° le produit brut de chaque système de culture, et la division de ce produit suivant son origine, soit animale, soit végétale ; 2° la part des frais de culture qui représente le prix du travail ou les salaires de la main-d'œuvre ; 3° les dépenses de ménage.

Je ne parle ici ni de la rente, fixée d'avance au commencement du bail, et dont le chiffre est établi

en dehors de la comptabilité ; ni de l'impôt sur lequel le cultivateur n'a pas d'action directe et dont le chiffre annuel s'obtient sans difficulté ; ni du profit que l'inventaire, comme nous l'avons établi, fait connaître.

Il n'est pas une de ces circonstances qu'il ne soit extrêmement utile de connaître et de préciser. Que devient le taux du profit quand la production s'accroît par telle ou telle amélioration foncière, par tel ou tel accroissement du capital d'exploitation, par telle ou telle modification de culture qui fait varier soit le rapport de la production animale à la production végétale, soit le rapport, non moins important à constater, des frais de main-d'œuvre au chiffre total du produit ?

Toutes ces questions, et nombre d'autres, ne sont pas résolues aujourd'hui, malgré cinquante ans de comptabilité, parce que la comptabilité n'a pas encore été établie sur des bases rationnelles.

Et les dépenses de ménage ! N'est-ce pas là un chapitre important des frais de culture, bien fait pour appeler le sévère examen du cultivateur qui poursuit un but et qui recherche les meilleurs moyens de l'atteindre ? Ces frais sont-ils toujours en rapport, soit avec le système de culture suivi, soit avec la position de fortune du cultivateur ? N'y a-t-il pas là des rapports utiles à déterminer, et ne serait-il pas possible, quand les autres combinaisons font défaut, d'agir efficacement sur le taux du profit, par de sages économies opérées de ce chef ?

Le lecteur peut voir que, dans notre pensée, le taux du profit doit être une sorte de balance destinée à peser toutes les combinaisons si multiples de la culture. Sans doute un seul cultivateur, avec le secours de sa comptabilité, ne pourra donner à ces diverses questions que des solutions locales. Mais les solutions générales ne feront pas défaut quand il y aura un grand nombre de cultivateurs cherchant avec précision le secret des grands bénéfices. Si nous avions mille comptabilités sérieuses fonctionnant depuis vingt ans, la vérité serait faite, ou bien près de se faire, sur la plupart des questions aujourd'hui si controversées, et souvent si mal posées, de l'économie rurale.

Il y a d'autres notions importantes qui servent à caractériser un système de culture et qui doivent accompagner la notion du taux du profit, pour lui donner toute sa signification et toute sa portée. Tels sont, entre autres, le poids du bétail par hectare, ou par 100 fr. du capital de culture, et la marche suivie par les rendements des principales récoltes, depuis le commencement de l'exploitation,

Je n'ai pas le projet d'entrer ici dans le détail des procédés à employer pour déterminer avec précision, à l'aide de nos livres de magasin et de caisse, chacun des points dont je viens de signaler l'importance. Ces procédés sont exposés dans une partie de la *Comptabilité de la ferme*, qui porte le titre de *compte moral :* c'est la discussion du système de culture à

l'aide des éléments fournis par les livres dont nous recommandons l'emploi. Je me borne à y renvoyer le lecteur.

Les registres qui sont destinés à faciliter l'application de notre méthode sont tous d'un même format. Ils sont accompagnés d'*instructions pratiques* destinées à guider le cultivateur et sa femme dans la manière de tenir ces registres et de passer les écritures. Ces instructions, ainsi que des feuilles détachées de chaque livre, pourront être mises en vente à part, soit pour l'usage des propriétaires qui, éloignés du domaine qu'ils dirigent, se font envoyer les éléments d'administration et les pièces de la comptabilité, soit pour l'usage des élèves des écoles primaires qui voudront apprendre notre méthode.

Ce n'est pas là un des moindres avantage de notre système que de pouvoir être enseigné dans les écoles de village et appliqué sans difficulté par tous les cultivateurs qui savent lire et écrire. La comptabilité agricole en partie double est une sorte de science hérissée d'obstacles et pleine de mystères : nous pourrions citer tel propriétaire qui, après avoir payé des sommes considérables pour avoir une comptabilité de ce genre, se déclare incapable de passer lui-même le moindre article au journal et au grand-livre, surtout de solder les comptes à la clôture de l'exercice. Dans le système dont nous sommes les auteurs, il n'y a ni termes techniques, ni idées abstraites, ni la moindre difficulté de rédaction.

L'ancienne comptabilité entraîne nécessairement l'intervention onéreuse d'un comptable dans les fermes de quelque importance. Notre système ne prendra que deux à trois minutes de travail de cabinet par jour au cultivateur, et autant environ à sa femme. A la vérité, le compte moral ou l'examen des éléments fournis par la comptabilité, pour apprécier l'influence exercée par les principales circonstances du système de culture sur le taux du profit, absorbera deux ou trois jours peut-être. Mais ce travail pourra être fait dans la saison du repos, c'est-à-dire en hiver.

Ai-je besoin d'ajouter que c'est là une méthode vraiment expérimentale, qui poursuit la recherche de la vérité, sans préoccupation d'école et sans théories préconçues ?

Quel que soit, d'ailleurs, le bien que les auteurs pensent de leur œuvre, ils ne vont pas jusqu'à la croire irréprochable sur tous les points. Nous pensons même qu'elle pourra s'améliorer sensiblement, si nos lecteurs nous prêtent leur concours. Nous ne pourrons avoir que des sentiments de reconnaissance pour tous ceux qui nous rendront le service de nous en signaler les imperfections et les lacunes.

TROISIÈME ÉTUDE

ANALYSE ET EXPOSÉ DES SYSTÈMES DE CULTURE

Si la science de l'économie rurale n'est pas encore faite, cela tient avant tout au défaut de méthode dans la définition et l'exposé des systèmes de culture. L'analyse des domaines les plus étudiés, ceux qui ont obtenu la prime d'honneur, ne fournit le plus souvent aucun fait rigoureusement précis, nous ne dirons pas, sur le jeu des organes de ces domaines, mais encore sur ces organes eux-mêmes. Prenons pour exemples le bétail et le fumier, deux organes importants dans la plupart des systèmes de culture. C'est par le nombre des têtes que le bétail s'évalue, comme s'il y avait identité entre une vache durham et une vache bretonne, entre dix moutons dishley et dix solognots. La fumure se note aussi par le poids du fumier donné à certaines récoltes, sans tenir compte du retour plus ou moins fréquent des fumures.

Il en est de même pour tous les caractères, ou, si l'on veut, pour tous les organes des

systèmes de culture. Partout règne la confusion qui naît du défaut de méthode; partout se montre aussi l'obscurité du langage qui naît de l'indécision de la pensée.

Nous n'arrivons ainsi qu'à entasser des faits incomplètement observés ou mal présentés, dont la loi nous échappe, parce qu'ils ne sont pas comparables. L'économie rurale, qui est la physiologie de l'agriculture, n'en saurait tirer aucun parti. Pour que le jeu des organes soit compris, il est nécessaire que les organes eux-mêmes soient étudiés et connus. L'anatomie doit précéder la physiologie. L'économie rurale ne sera véritablement une science que lorsque les systèmes de culture auront pu être étudiés et comparés dans leurs principaux caractères. C'est une observation rigoureuse, basée sur une analyse méthodique qui permettra seule d'établir les faits, de les comparer et de déduire les lois auxquelles ils obéissent.

Je me propose d'exposer ici la méthode qui convient à l'étude anatomique des systèmes de culture. Je prends la liberté d'appeler sur ce travail l'attention du lecteur. Les questions de méthode ont une importance capitale dans toutes les sciences : cette importance ne saurait être moindre en agriculture, où la méthode a fait défaut si longtemps.

I

Tous les systèmes de culture ont pour but de créer, sous la forme de produits les plus divers, des valeurs de consommation ou de vente.

Il est évident, en effet, que le cultivateur qui fait du blé, de la viande, du sucre, du vin, etc., poursuit avant tout, sous ces diverses formes, la création de valeurs. Ce n'est pas pour le blé en lui-même qu'il le cultive ; c'est pour l'argent qu'il en retirera. Il en est de même pour toutes les autres récoltes qu'il fait, ainsi que pour tous les procédés qu'il suit. Il est toujours prêt à modifier la nature et la proportion de ses cultures, pour créer le plus de valeurs possible en se réglant sur les prix.

Or, si la création de valeurs est le but, ou, si l'on veut, la raison de tous les systèmes de culture, l'indication des valeurs créées fournit assurément le meilleur moyen de les définir et de les classer ; il suffit de ramener à l'unité de superficie, c'est-à-dire à l'hectare, les valeurs créées annuellement par tous les systèmes de culture, dans les domaines les plus différents par la composition, par l'étendue, par les plantes cultivées, par les procédés d'exploitation, etc., pour rendre comparables entre eux tous ces systèmes de culture, et pour assigner à chacun d'eux sa place distincte dans une sorte d'échelle qui permet de les

classer avec la plus entière précision. Il y a des systèmes de culture qui produisent moins de 20 fr. par hectare, comme la culture arabe ; il y en a d'autres qui produisent 5 à 6,000 fr., comme la culture maraîchère dans le voisinage immédiat des grandes villes. Entre ces deux extrêmes, toutes les situations ont leur place distincte. On trouverait des systèmes de culture produisant 100 fr. par hectare dans la Bretagne ; 200 fr, sur divers points de l'Ouest et du Centre ; 300 fr. dans la Beauce ; 400 fr. dans la Brie ; 500 fr. dans les environs de Grignon ; 600 fr. dans la vallée d'Auge ; 700 fr. dans le Nord, etc.

Voilà donc une première classification qui permet de comparer tous les systèmes de culture, en les définissant avec la plus rigoureuse précision par leur principal caractère. C'est aussi une classification *naturelle*, ainsi que nous aurons l'occasion de le démontrer, en faisant ressortir quelques-unes des anologies ou des différences que détermine, parmi les divers systèmes de culture, le chiffre de leur production.

D'autres classifications des systèmes de culture ont été essayées, notamment par MM. Royer et de Gasparin.

Royer avait pris, comme base de sa classification, la production des engrais, et il avait imaginé des *périodes de fertilité* correspondantes à la quotité des fourrages créés sur un hectare par les divers systèmes de culture.

Comme vue générale, la théorie de Royer est juste et dénote sûrement un grand esprit d'observation. Il est certain que dans la majorité des cas, plus les systèmes de culture s'élèvent, plus la production des fourrages et la consommation des engrais prennent de l'importance. Nous disons la majorité des cas, parce que ce n'est pas là un caractère absolu. Certaines cultures arbustives du Midi, que Royer n'a pas rattachées à sa théorie, donnent un produit élevé, sans beaucoup d'engrais. Il en est même qui, sans faire emploi d'aucun engrais, sont très-productives. Le dattier, dans les oasis du Sahara, donne jusqu'à 1,500 ou 1,800 fr. de produit brut annuel par hectare, sans fumure aucune et avec le seul secours de l'irrigation.

Puis, quel défaut de précision dans chacune des périodes de fertilité de Royer ! Les herbages de la Normandie, ce système de culture si simple et si productif à la fois, doivent-ils être classés dans la période fourragère, ou dans la période céréale, ou dans la période commerciale? Dans le premier cas, ils sont confondus avec les systèmes de culture dont le caractère spécifique est de produire 1,500 à 2,000 kilogr. de fourrages par hectare. Dans le deuxième cas, la production des fourrages monte, il est vrai, jusqu'à 3,000 et même 5,000 kilogr. par hectare. Mais les systèmes de culture rattachés par Royer à cette période ont pour caractère général que la production céréale marche de pair avec la production

des fourrages, pour fournir la litière aux animaux qui commencent à être placés sous le régime de la stabulation. Or, on sait que la vallée d'Auge ne pratique pas la stabulation et ne produit guère que de l'herbe et des pommes. Enfin, dans le troisième système de culture, l'engrais est devenu surabondant, et pour que les céréales ne soient pas exposées à la verse, il faut les placer entre des récoltes épuisantes, plus productives, comme les cultures *commerciales*. Mais les herbages de la vallée d'Auge n'ont aucun de ces caractères ; et l'on est d'ailleurs fondé à se demander si le blé n'est pas une plante commerciale au même titre que le colza, le lin ou la garance.

La classification de Royer procède donc d'une vue superficielle et incomplète ; elle laisse de côté d'importants systèmes de culture, comme les cultures arbustives et les riches herbages de la Normandie ; enfin elle se distingue encore par un grand défaut de précision, les systèmes compris sous les six grandes catégories qui la composent pouvant présenter de grands écarts dans le chiffre de leur production, et par conséquent dans le degré de fertilité auquel ils correspondent.

C'est une classification *systématique*, et non une classification *naturelle*.

Je me borne à ajouter que Royer avait mêlé à sa théorie de nombreuses erreurs sur la rente et sur la valeur du sol. Il admettait, par exemple, qu'en période forestière, le sol se payait 100 fois, 80 fois,

60 fois la rente, tandis qu'il ne se payait que 12 à 15 fois la rente en périodes céréale, commerciale et jardinière. C'est la loi contraire qui est vraie. L'observation rigoureuse des faits montre avec évidence que plus la culture s'élève, plus le taux de l'intérêt foncier descend, ou, autrement, que la valeur du sol, comparativement au revenu qu'il donne, augmente avec la richesse de la culture. Dans les pays riches, le taux de l'intérêt foncier descend jusqu'à 3 p. 100 et même au-dessous, parce que la valeur du sol y est de 30 à 40 fois la rente. Dans les pays pauvres, le taux de l'intérêt foncier monte à 4, 5 p. 100 et même au-dessus, parce que le sol ne s'y vend plus que 25 fois, 20 fois, 15 fois la rente.

C'est là une loi capitale dont j'ai fait la démonstration ailleurs (1).

M. de Gasparin a fait aussi une classification des systèmes de culture basée sur le double concours des forces naturelles et des forces humaines à la production. Tout au bas de l'échelle sont placés le système forestier et le système des pâturages, dans lesquels les *forces spontanées de la nature s'exercent seules*. Vient ensuite une deuxième division comprenant les systèmes de culture dans lesquels *le travail de l'homme est aidé des forces de la nature*. Le système celtique ou culture intermittente, la culture des

(1) *Journal des Économistes*, numéros du 15 juin et du 15 juillet 1870.

étangs, le système des jachères et les cultures arborescentes forment autant de groupes distincts dans cette division. Enfin, au sommet de l'échelle se placent les systèmes continus avec ou sans importation d'engrais extérieurs, dans lesquels la nature est complètement *suppléée par l'homme*.

C'est encore là une classification systématique, basée sur une vue juste à certains égards, mais étroite et incomplète. M. de Gasparin a notamment confondu le capital avec les forces naturelles. Les herbages de la vallée d'Auge n'ont pas non plus la moindre place dans sa classification. Il comprend dans le système forestier, placé au bas de l'échelle, tout à la fois les riches futaies qui produisent plusieurs centaines de francs par hectare, et les maigres taillis qui ne donnent annuellement que 20 à 30 fr. de produit. Pareille confusion s'observe dans les systèmes de culture arborescente, où la vigne, qui produit parfois plusieurs milliers de francs par hectare, se trouve classée à côté de l'olivier et du mûrier, qui ne donnent habituellement que quelques centaines de francs pour la même surface. L'étrépage, ce système de culture que M. Rieffel a qualifié de barbare, se trouve classé dans les systèmes supérieurs. Enfin les systèmes où l'on n'importe pas d'engrais extérieurs sont eux-mêmes placés au-dessus de ceux où l'on en importe.

Quand M. de Gasparin a voulu déduire les conséquences de sa classification, il a commis sur la po-

pulation, sur le capital agricole, sur le taux de l'intérêt, en un mot sur l'état social correspondant à chaque système de culture, des erreurs véritablement étranges, et qui semblaient de nature à l'éclairer sur les vices de sa théorie. Je me borne à signaler ces erreurs, sauf à y revenir, si ce point était l'objet de quelques contestations.

On se sert actuellement, pour classer les systèmes de culture en deux grandes catégories, des mots *intensif* et *extensif*. Tirés de l'allemand et introduits, il y a trente ans, dans l'usage de notre langue, ils y ont fait une fortune rapide. Mais leur succès s'explique surtout par leur qualité d'étrangers. Une culture intensive n'est pas autre chose qu'une culture riche ; une culture extensive n'est ni plus ni moins qu'une culture pauvre. Mais où finit l'une, et où commence l'autre ? Le mot de culture extensive doit-il s'appliquer tout à la fois et à la culture du centre de la Bretagne, quatre à cinq fois plus productive que la culture arabe, et à la culture de quelques parties du Centre et de l'Ouest, qui est deux fois plus productive que la culture bretonne ? Faut-il comprendre, sous le nom de culture intensive, la culture de la Beauce, celle du Nord et le système des maraîchers, avec des écarts de 1 à 10 dans le chiffre de leur production ?

Puis, comment classer les cultures arbustives du Midi ? L'olivier qui donne 300 à 400 fr. de produit, l'amandier qui en donne 400 à 500, doivent-ils être

rangés dans la catégorie des cultures intensives, comme la vigne dont le produit brut annuel peut atteindre et même dépasser 2,000 fr. ? Et la culture du dattier, qui donne presque sans main-d'œuvre un produit de 1,500 à 1,800 fr. par hectare, fait-elle partie du système intensif ou du système extensif?

On voit, par ces exemples, combien toutes les classifications proposées jusqu'à ce jour laissent à désirer sous le double rapport de l'exactitude et de la précision.

Il n'en est pas de même de la classification qui repose sur la production ou sur le produit brut des divers systèmes de culture. Quel que soit le milieu où on les observe, quelques procédés qu'ils emploient, quelques récoltes qu'ils mettent en œuvre, ils sont tous comparables les uns aux autres, par la somme de valeurs qu'ils créent sur l'unité de superficie. C'est là leur commune mesure. Un système qui produit 400 fr. de valeurs par hectare est deux fois plus productif que celui qui ne produit que 200 fr., et deux fois moins qu'un autre système qui donne 800 fr.

L'échelle du produit brut fournit donc une classification méthodique et rigoureuse des divers systèmes de culture.

Mais qu'est-ce qu'il faut entendre par produits de consommation ou de vente ? Toutes les denrées de la ferme ont-elles droit à cette dénomination et font-elles partie du produit brut ?

Les valeurs créées dans un domaine ne comprennent absolument que les produits vendus ou livrés à

la consommation des hommes dans l'intérieur de la ferme. Les denrées consommées par les animaux, bien que poussées sur le domaine, les fumiers absorbés par les cultures, bien que produits dans la ferme, ne font pas partie du produit brut. Il en est de même des semences. Ce sont là des matières premières destinées à des transformations ultérieures, ou des moyens de production. Les valeurs qui proviendront de cette transformation compteront seules dans le produit brut (1).

Quant aux denrées consommées par le personnel de la ferme, elles font partie du produit brut, parce qu'elles ne donnent lieu à aucune transformation ultérieure, la consommation humaine étant le but final de l'agriculture.

Il va sans dire que la valeur des denrées importées de l'extérieur, comme moyens de production, doit être déduite du montant des ventes et des consommations. Ce qui est acheté pour les besoins de la culture n'est pas produit par elle.

Enfin nous dirons que le produit d'un système de culture se détermine en divisant la masse des valeurs annuellement créées dans une exploitation par le nombre d'hectares dont elle se compose. Les prairies, les pâturages, les terres, les vignes et même les bois,

(1) On ne s'est pas borné à comprendre les pailles, fourrages, engrais et semences dans les produits de la culture ; on a encore rangé sous ce titre la valeur du travail des animaux. C'est une nouvelle confusion due à la méthode de comptabilité en usage.

rentrent dans la surface soumise à un même système de culture. Il y a là plusieurs membres ; mais il n'y a qu'un corps.

II

Quand la somme des valeurs créées annuellement par un système de culture sur un hectare de superficie a été déterminée, il faut en indiquer sommairement l'origine, afin d'assigner au système de culture un de ses caractères les plus essentiels.

L'origine de ces valeurs ne peut être que le bétail ou les plantes. Il y a donc deux genres de production dans un domaine : la production animale et la production végétale.

L'influence du bétail sur les cultures, par les engrais dont il est la source, est admise sans conteste dans la pratique. On sait que plus les fumures sont fortes, plus les récoltes sont abondantes. Aussi fait-on de plus en plus une large place aux cultures de racines et de fourrages artificiels dans les assolements. Le commerce des engrais, si étendu aujourd'hui, pourrait, à la rigueur, fournir tous les suppléments de fumure nécessaires pour augmenter la fertilité du sol et pour faire passer un système inférieur de culture à un degré plus élevé. Mais ceux-là même qui ont le plus recours à ces importations n'en persistent pas moins à accroître leur production de four-

rages et leur bétail. Ce qui pousse les cultivateurs dans cette direction, c'est la hausse constante et rapide du prix des produits animaux. La viande a doublé de prix en quarante ans; le lait et ses dérivés ont augmenté de valeur dans la même proportion. La laine seule a plutôt baissé que haussé ; mais les troupeaux exploités dans le but principal de faire de la viande donnent un produit bien supérieur à celui qu'ils donnaient quand on leur demandait avant tout la dépouille de leur toison.

En fait, la production animale s'accroît avec les systèmes de culture eux-mêmes, ou, en d'autres termes, au fur et à mesure que la production agricole devient plus considérable.

En théorie, les vues sont moins justes, ou, si l'on veut, beaucoup moins nettes ; et l'exemple de comptabilités où l'on voyait une prétendue science donner chaque jour le démenti aux faits les plus universels de la pratique était merveilleusement propre à dérouter les esprits et à semer l'anarchie dans les idées. On ne sait pas bien encore au juste, malgré l'importance d'un problème de ce genre, si le bétail, qui est l'instrument du progrès agricole par le fumier qu'il donne, est aussi la source des profits les plus élevés, soit par ses produits directs, si recherchés par la consommation, soit par l'économie de main-d'œuvre qu'il procure.

Cette double influence du bétail sur les salaires qu'il tend à modérer, sur les profits du cultivateur

qu'il contribue à accroître, a besoin d'être déterminée d'une façon précise, et elle ne peut l'être que par la constatation rigoureuse des faits. Qu'arrive-t-il sur ces deux points, quand la production animale est de 30, 40, 50 et 60 pour 100, etc., de la production totale ? Voilà le problème important qui ne peut être résolu que par la comparaison des faits, c'est-à-dire par l'analyse des systèmes de culture.

Nous dirons succinctement plus tard à quels résultats nous sommes arrivé par une observation superficielle, la seule qui nous fût possible. Mais ces résultats valent bien la peine, le lecteur en aura la preuve, d'être confirmés et précisés. Voilà pourquoi nous croyons utile de déterminer le rapport de la production animale à la production totale dans chaque système de culture.

Pour donner un exemple de ces déterminations, nous allons prendre deux systèmes de culture très-différents par leur position économique, par leurs procédés d'exploitation, mais placés sensiblement au même niveau par le chiffre de leur produit brut à l'hectare. L'un appartient à la Nièvre : c'est l'exploitation de M. le comte de Bouillé, à Villars ; l'autre est un domaine imaginaire, réalisant assez bien les conditions moyennes de la production agricole dans le voisinage de Grignon.

L'exploitation de M. de Bouillé, qui comprend 130 hectares, produit annuellement 67,000 fr. de valeurs, dont 60,000 proviennent, dans des mesures iné-

gales, de la vacherie et de la bergerie, et les 7,000 fr. restants de la culture des céréales. Mais il faut réduire le chiffre du produit brut à 65,000 fr., pour tenir compte d'achats annuels de pailles. Le système de culture de M. de Bouillé sera donc déterminé très-approximativement de la façon suivante, sous le double rapport du produit brut et de son origine :

Produit brut à l'hectare....	500 fr.
Dont produits animaux	450 fr., soit 90 pour 100
Produits végétaux.........	50 fr., soit 10 —

Le système de culture pratiqué aux environs de Grignon produit très-approximativement, déduction faite des importations annuelles d'engrais et de bétail, la même somme de valeurs que l'exploitation de Villars, soit 500 fr..

Mais la proportion de la production animale à la production totale n'y est pas la même. Les chiffres suivants sont destinés à la représenter :

Production animale........	180 fr., soit 36 pour 100
Production végétale	320 fr., soit 64 —

Il faut ajouter que dans l'exploitation de Villars il y a 500 kilog. environ de bétail par hectare de superficie, tandis qu'on en rencontre moins de 300 kilog. dans les environs de Grignon (1). La qualité de

(1) Il devrait y avoir une bascule dans toutes les fermes de quelque importance. Il n'y a point de machine plus utile quand on veut opérer avec précision et se rendre compte exactement de ce que l'on fait.

ce bétail est d'ailleurs bien différente, ou, si l'on veut, le chiffre qui exprime la valeur des produits animaux par l'unité du poids (100 kilog.) est loin d'être le même dans les deux cas. A Villars, les 100 kilog. de poids de bétail vivant produisent annuellement 90 fr. de valeur. Aux environs de Grignon, le même poids de bétail nourri sur le domaine ne rapporte que 60 fr. de revenu. La proportion de bétail de trait est plus grande dans ce dernier système de culture ; mais c'est principalement à la différence des spéculations qu'il faut attribuer cette différence de produit.

III

La culture du sol met en œuvre deux sortes de capitaux : les capitaux fonciers et les capitaux d'exploitation.

Le capital foncier, qui est exprimé par la valeur du sol, ne comprend pas seulement la terre et ce qui est immobilier par nature, comme les plantations, les bâtiments, etc. ; il comprend aussi les *immeubles par destination,* qui suivent la condition du sol dans les actes de vente ou de fermage. Tels sont les cheptels, variables en nombre et en importance, qu'on observe dans les divers systèmes de culture, à tous les degrés de l'échelle de la production. Le fumier en tas, ou en terre, fait toujours partie du capital

foncier; les pailles et les fourrages, presque toujours; les semences, une partie du bétail et de l'outillage, quelquefois, surtout dans les systèmes inférieurs. Il résulte de là que le nombre et l'importance relative des cheptels sont en raison inverse de la richesse du système de culture. Mais quel que soit ce système, quels que soient le nombre et l'importance des cheptels, il faut toujours comprendre dans la valeur foncière d'un système de culture les immeubles par destination, qui suivent la condition du sol et font corps avec lui.

Le chiffre qui exprime la valeur du sol dans un système de culture donné n'est pas facile à établir directement. Outre qu'il est naturellement variable d'après les conditions du marché et même d'après les convenances des acheteurs, il faudrait encore, pour le déterminer avec exactitude, des faits précis et suffisamment nombreux. Mais la valeur foncière peut être fixée très-approximativement, par une méthode indirecte, en remontant à la rente, qui est la base de la valeur du sol. On aura ainsi une idée suffisamment précise de la valeur du sol sur lequel on opère, ou de l'importance des capitaux fonciers que met en œuvre un système de culture. Il y a là un élément de comparaison dont nous ferons ressortir l'utilité.

La rente foncière peut s'établir aisément dans la plupart des systèmes de culture. Dans les domaines affermés, elle est représentée par le prix de fermage; dans les exploitations cultivées par le propriétaire en

pays de fermage, il y a un taux courant pour la rente; enfin dans les exploitations placées sous le régime du colonage partiaire, la rente peut encore se déterminer quand on connaît le chiffre moyen de la production et la part du propriétaire dans le produit.

Il importe toutefois de remarquer que le rapport de la valeur à la rente, ou le chiffre par lequel il faut multiplier la rente pour obtenir la valeur (c'est ce qu'on appelle le denier), n'est pas constant, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Le denier est d'autant plus fort que la culture est plus riche ou les capitaux plus abondants; d'autant plus faible que la culture est plus pauvre ou les capitaux plus rares: ce qui, dans le premier cas, correspond à un taux d'intérêt plus faible, et dans le deuxième cas à un taux d'intérêt plus élevé. Quand on voudra calculer la valeur du sol en prenant pour base la rente foncière, il faudra donc tenir compte de ces différences qui s'observent dans le taux des placements, suivant la loi que nous venons de rappeler.

Il y a aussi entre la rente et le produit brut un rapport qui varie dans les divers systèmes de culture. Ces variations sont exprimées par la loi suivante, que nous avons aussi formulée et justifiée ailleurs: « Plus la production s'élève, plus le rapport de la rente au produit diminue. »

La raison de cette loi est facile à comprendre. Dans les systèmes placés au bas de l'échelle, c'est le pro-

priétaire qui joue le principal rôle dans l'œuvre de la production : il ne fournit pas seulement le capital foncier, dont l'importance relative est encore accrue par les cheptels ; il assume encore la direction et la plupart des risques de l'entreprise. La rente qui représente sa part dans la production en absorbe donc une grande partie. Mais son rôle s'efface devant celui du cultivateur, à mesure que la production s'accroît. Ce dernier prend la direction et la responsabilité de l'entreprise, en devenant fermier ; il apporte à l'œuvre commune le concours de capitaux toujours croissants ; il y apporte aussi plus d'instruction, plus d'activité, plus d'habileté, etc. Sa part relative dans le produit doit forcément augmenter ; celle du propriétaire doit décroître.

D'une manière générale, plus le rapport de la rente au produit est faible, plus la production est l'œuvre presque exclusive du cultivateur, de ses capitaux, de son habileté, etc. Nous connaissons des systèmes de culture où la rente absorde 80 p. 100 du produit brut (culture arabe) ; 66 p. 100 (culture corse) ; 50 p. 100 (colonage partiaire à moitié fruits) ; 33 p. 100 (colonage partiaire aux deux tiers et fermage avec cheptel de bétail) ; 30 p. 100 (la Brie et la Beauce) ; 25 p. 100 (culture de Grignon) ; 20 p. 100 (culture du Nord).

Nous n'indiquons ici que les grandes catégories. Mais le passage de l'une à l'autre, suivant les progrès de la culture, au lieu de se faire brusquement, s'opère par transitions graduées, au moyen d'une infinité de combinaisons que notre but n'est pas d'exposer ici.

Voilà donc encore une échelle qui va nous permettre de mesurer avec précision l'action du cultivateur sur le système de culture qu'il suit. Faisons-en l'application aux deux systèmes que nous avons déjà comparés ensemble.

L'exploitation de Villars est dirigée par le propriétaire. Elle est entourée de fermes où la rente varie de 40 à 80 fr. l'hectare. Si M. de Bouillé voulait l'affermer, il est probable que la rente ne s'élèverait pas au-dessus de 70 fr. par hectare. Au denier 25, cette rente donne une valeur foncière de 1,750 fr. En opérant sur ce capital foncier, représenté par une rente de 70 fr., M. de Bouillé crée annuellement 500 fr. de produit brut. Le rapport de la rente au produit n'est que de 14 p. 100. L'influence exercée par M. de Bouillé comme cultivateur se traduit donc par le rapport de 86 p. 100 du produit brut de son système de culture. Ajoutons enfin que M. de Bouillé produit annuellement plus de 28 p. 100 de la valeur foncière qu'il met en œuvre.

A Grignon, le prix courant du fermage est de 120 fr. l'hectare. Au denier 30, cela fait une valeur foncière de 3,600 fr. Le produit brut est aussi de 500 fr., ce qui établit à 24 p. 100 le rapport de la rente au produit. L'action du cultivateur sur son système de culture n'est donc plus représentée ici que par 76 p. 100 de la production totale, et le rapport du produit annuel

à la valeur foncière sur laquelle il se crée ne monte pas tout à fait à 14 p. 100.

La comparaison de ces rapports nous semble indiquer avec une netteté rigoureuse, ou plutôt mesurer avec précision l'influence personnelle des deux cultivateurs sur le système de culture qu'ils suivent. Il ne faut pas perdre de vue que, à Grignon, la culture est déjà très-avancée, et qu'elle exige de la part du cultivateur des capitaux importants et des qualités morales peu communes. Mais on sait que le système si productif de l'exploitation de Villars est une création brillante de M. de Bouillé, entièrement due à sa persévérance, aux débouchés qu'il s'est créés, à la réputation qu'il s'est acquise, etc. Ses animaux jouissent de la faveur de prix exceptionnels : c'est la raison dominante de l'élévation de son système de culture, et par conséquent son caractère le plus distinctif. Dans les domaines voisins, où le système de culture est bien différent, le produit brut n'est que de 200 à 220 fr. par hectare ; le rapport de la rente au produit monte à 30 et même 35 p. 100, et le rapport du produit à la valeur foncière s'abaisse au-dessous de 12 p. 100.

IV

Le capital d'exploitation est la partie du capital agricole qui est consacrée à la mise en œuvre du

capital foncier. C'est, par conséquent, le capital fourni par le cultivateur, toutes les fois que la culture est dans d'autres mains que la propriété.

Quand un cultivateur entre en ferme, il convertit le capital dont il dispose en formes diverses, qui peuvent se ramener à cinq divisions principales :

La première comprend le mobilier de ménage, d'habitation et de service : meubles, vêtements, etc. ;

La seconde, le matériel de culture, les instruments, les véhicules, les machines, l'outillage, en un mot ;

La troisième, le bétail, bêtes de trait et animaux de rente de diverses espèces ;

La quatrième, les provisions et les denrées de consommation qui permettent de vivre jusqu'aux prochaines récoltes ;

La cinquième enfin, le capital-espèces ou l'argent de roulement qui servira à payer les dépenses de l'entreprise jusqu'à l'époque où les ventes de produits pourront alimenter régulièrement la caisse.

Voilà autant de formes diverses que prend habituellement le capital d'exploitation d'une entreprise agricole, c'est-à-dire le capital apporté par le cultivateur pour la mise en œuvre du capital foncier.

Nous n'y comprenons pas le *capital de réserve,* que doit toujours se ménager un cultivateur prévoyant pour garantir son entreprise des cas imprévus et des fléaux qui pourraient l'atteindre. Si une épidémie lui enlevait tout son bétail, ce n'est pas sur le capital ordinaire de roulement, laissé sans emploi immédiat

dans sa caisse, que pourrait être prélevée la somme nécessaire au rachat des animaux de culture. Mais cette réserve ne saurait être considérée comme faisant partie du capital d'exploitation, lorsqu'elle n'est pas engagée dans l'entreprise. J'ajoute qu'elle doit se présenter, autant que possible, sous la forme de valeurs mobilières solides, productives d'intérêt et facilement réalisables. A ce titre, les obligations des chemins de fer, les titres de la dette publique et certaines obligations du Crédit foncier constituent la meilleure forme du capital de réserve.

Nous n'y comprenons pas non plus les pailles, les fourrages et les fumiers qui, sauf des cas absolument exceptionnels, sont immeubles par destination et font partie du capital foncier. Le fumier appartient toujours à la terre, et il en est presque toujours ainsi pour les fourrages et les pailles. Dans le voisinage des grandes villes, le propriétaire concède habituellement au cultivateur la faculté de vendre une partie des pailles et des fourrages du domaine. Mais, même dans ce cas, les fourrages et les pailles ne cessent pas d'appartenir au propriétaire, car la faculté de vendre est limitée, et elle ne s'accorde habituellement qu'à la condition de compenser ces exportations par des importations de matières fertilisantes. L'acte de bail à ferme, en mentionnant cette tolérance, établit d'ailleurs avec netteté les droits du proprietaire. Pour que les pailles et les fourrages appartinssent au cultivateur, il faudrait qu'il

les eût importés lors de son entrée en ferme, qu'il en eût la complète disposition pendant la durée de son bail, et qu'il pût les emporter avec lui dans un autre domaine, à sa sortie. A ces conditions seulement, nous pourrions lui reconnaître, non un simple droit de jouissance, c'est-à-dire le droit de faire consommer les pailles et les fourrages, afin de tirer parti des produits de cette consommation, mais un véritable droit de propriété qui permettrait de les comprendre dans son avoir, c'est-à-dire dans son capital d'exploitation.

L'utilité ou plutôt la nécessité du capital d'exploitation ne saurait faire l'objet d'un doute. On ne peut cultiver la terre sans avoir un mobilier pour se loger, pour loger sa famille et ses domestiques ; un outillage pour labourer, pour récolter, pour transporter ; des animaux pour faire les travaux de labour et de charroi, et pour transformer les fourrages en produits vendables ; des provisions pour la consommation de son personnel ; enfin un capital-espèces pour payer les travaux courants, le fermage, etc. Il ne saurait y avoir deux opinions sur ce point : le capital d'exploitation n'est pas seulement utile, il est nécessaire. C'est l'instrument à l'aide duquel on tire parti du capital foncier.

Mais beaucoup de personnes pensent que l'emploi du capital en agriculture n'est pas limité, et qu'on peut en appliquer avec succès, c'est-à-dire avec profit, en quantité pour ainsi dire indéfinie, dans

toutes les situations. On va même jusqu'à dire qu'on ne peut faire de la *bonne culture* sans un capital d'exploitation de 1,000 fr. par hectare. C'est, comme on le voit, la doctrine de la culture intensive à tout prix, qui a faussé tant de jugements, compromis tant d'entreprises et amené tant de catastrophes.

Il suffisait cependant d'y réfléchir, sans même aller jusqu'à observer les faits, pour se convaincre que le cultivateur n'est guidé très-légitimement, dans le choix de son système de culture, que par la seule considération de son intérêt personnel, ou du profit qu'il peut tirer de son industrie, et que le système de culture, à son tour, limite d'une façon étroite les services et par conséquent l'emploi du capital d'exploitation. On ne peut évidemment placer dans un domaine que le bétail qu'il peut nourrir ; il ne faut y mettre aussi que le matériel et l'outillage qui sont nécessaires aux travaux de la culture ; le mobilier du cultivateur, simple capital de consommation, doit être nécessairement proportionné à sa situation de fortune ; enfin les provisions de ménage et le capital de roulement ne rendent des services que dans la limite des besoins de l'exploitation. Le capital est un instrument de production d'une grande puissance, mais à la condition d'être utilement employé. L'excès de capital (et il y a toujours excès quand une partie du capital ne concourt pas utilement à la production) alourdit une entreprise, en augmente les frais par le dépérissement que ce capital subit sous les formes qu'il affecte, diminue

les bénéfices et fait baisser le taux du profit. Cela est aussi vrai dans l'agriculture que dans l'industrie.

Il faut savoir gré aux premiers initiateurs de la science agricole du bien immense qu'ils ont fait, par leurs travaux et par leur hardiesse. Mais il était naturel qu'ils commissent bien des fautes, et nous leur devons d'y puiser des enseignements aussi bien que dans leurs succès ; c'est la meilleure manière d'honorer leur mémoire. Or, il faut bien le dire, c'est à leurs fautes qu'est due la déplorable confusion d'idées où nous sommes sur la nature du capital d'exploitation et sur la part à faire à cet instrument de la production dans les divers systèmes de culture. Quand ils eurent compromis leurs capitaux dans des entreprises téméraires, ils crurent pouvoir les représenter par des améliorations foncières plus ou moins réelles, comme si ces capitaux n'avaient pas passé, en s'immobilisant, dans d'autres mains que les leurs ; par des pailles et des fourrages, des engrais en tas ou en terre, dont ils n'avaient que la jouissance et non la propriété. On a même été jusqu'à prétendre que les engrais en terre, simple résultat d'un artifice d'écritures, constituaient des valeurs réelles d'un placement solide et d'une réalisation facile, et pouvaient servir à doter les filles du cultivateur. Nous devons à l'agriculture et à la vérité de réagir contre ces idées dangereuses. Tout ce qui est immeuble, par nature ou par destination n'appartient pas au cultivateur. Si les capitaux du cultiva-

11.

teur se sont immobilisés véritablement, si ces fictions qu'on invoque ne couvrent qu'un changement de forme et non des pertes absolues, tant mieux pour le propriétaire. Mais le capital d'exploitation n'en a pas moins changé de nature et de main, par cela qu'il s'est incorporé au sol : ce n'est plus du capital d'exploitation appartenant au cultivateur ; c'est du capital foncier appartenant au propriétaire.

Il y a donc une limite au delà de laquelle il n'est ni prudent ni utile d'étendre le capital d'exploitation dans les divers systèmes de culture : c'est lorsque ce capital, au lieu d'accroître les profits, les fait baisser. Il est évident, en effet, que le capital tourne alors contre son but propre, puisque le cultivateur ne court les risques de son entreprise que pour tirer de ses capitaux et de son industrie un profit élevé.

Ajoutons enfin que le cultivateur qui gagne beaucoup d'argent ne fait pas seulement une chose utile à lui-même et à sa famille, qu'il sert encore les intérêts de l'agriculture par l'exemple encourageant du succès. Au contraire, le cultivateur qui se ruine ne fait qu'éloigner les capitaux de l'agriculture et jeter du discrédit sur sa noble profession.

Ces considérations sont justifiées par les faits dans tous les pays et dans tous les temps, c'est-à-dire dans tous les systèmes de culture. Partout on voit le cultivateur qui entre en ferme proportionner son capital d'exploitation à son système de culture, ou régler, si l'on veut, l'étendue de son domaine sur ses ressources,

en tenant compte des exigences de son système de culture sous le rapport du capital d'exploitation. L'observation démontre aussi que le bon cultivateur n'améliore son système de culture qu'avec les profits de son capital, et dans la mesure où les changements qu'il opère, au lieu de tarir la source du profit, ne font qu'en élever le niveau. Quand il ne trouve pas dans son industrie l'emploi utile de ses épargnes, il les place en acquisition d'immeubles, et même en achat de valeurs mobilières. C'est là un fait qui semble assez général, si l'on s'en rapporte aux doléances exprimées sur ce point dans l'enquête agricole, pour qu'il ne soit plus permis d'en méconnaître aujourd'hui la signification.

L'examen sérieux des faits prouve que, dans les systèmes de culture combinés de façon à produire de 30 à 40 p. 100 de valeurs animales (ce sont de beaucoup les plus nombreux), le rapport du capital d'exploitation au produit brut est à peu près constant, à tous les degrés de l'échelle. Pour déterminer ce rapport, nous avons mis à profit nos observations propres, les monographies de fermes publiées çà et là, enfin les comptes-rendus de primes d'honneur imprimés par les soins de l'administration. C'est dire assez que ces recherches ont porté sur un grand nombre de domaines, des mieux dirigés dans leur marche et des mieux équilibrés dans leur organisation.

Il en résulte que le capital d'exploitation, dans les systèmes de culture dont il s'agit, est très-sensible-

ment égal aux 6 cinquièmes ou à 120 p. 100 du produit brut, ou qu'il suffit de multiplier par 1 fr. 20 le produit brut d'un système de culture pour trouver le capital d'exploitation utile à employer dans ce système.

Ce capital ainsi déterminé, voici comment il se répartit habituellement entre les diverses formes ou catégories que nous avons rappelées plus haut.

Le mobilier de ménage et de service absorbe un dixième du produit brut ou 8.33 p. 100 du capital d'exploitation;

Le matériel de culture, un cinquième du produit brut, ou 16.67 p. 100 du capital total;

Le bétail, les trois cinquièmes du produit brut, ou 50 p. 100 du capital général;

Les provisions de ménage, les semences et les denrées de consommation du personnel, un dixième du produit brut, ou 8.33 p. 100 du capital;

Enfin le roulement en espèces ou en produits d'une réalisation immédiate, un cinquième du produit brut, ou 16.67 p. 100 du capital.

Dans les systèmes de culture plus exclusifs, le chiffre du capital d'exploitation est un peu modifié, ainsi que sa répartition. On fait une plus grande part au bétail, quand la production animale est dominante, comme dans les herbages de la Normandie; la haute valeur de ce bétail accroît d'ailleurs quelquefois le rapport du capital d'exploitation au produit brut. De même dans les cultures arbustives du Midi, où la production animale n'a souvent qu'une importance minime, le matériel de culture et le fonds de roulements absorbent une part prépondérante.

Quoi qu'il en soit, le capital d'exploitation est une des circonstances les plus caractéristiques d'un système de culture. Il est d'ailleurs nécessaire d'en déterminer le chiffre d'une façon rigoureuse, afin de contrôler, comme nous le dirons plus loin, la valeur d'un système de culture par le taux des profits qu'il donne, et de mesurer ainsi avec précision l'habileté du cultivateur.

Pour continuer à faire l'application de ces idées aux deux exemples que nous avons choisis, nous avouons que nous ne saurions fixer rigoureusement le capital consacré par M. de Bouillé à l'exploitation de sa ferme de Villars. Ses animaux ont un très-grand prix, mais nous ignorons pour quelle valeur ils sont portés à son inventaire. Nous pensons cependant ne pas dépasser la vérité en fixant à peu près le capital d'exploitation de son domaine à 800 ou 900 fr. par hectare, dont 600 à 700 fr. en bétail.

Quant à la ferme des environs de Grignon, elle a sensiblement 600 fr. de capital d'exploitation par hectare. La répartition est la suivante :

Mobilier	50 fr.
Matériel et outillage	100
Bétail	300
Semences, denrées et roulement	150
Total	600 fr.

La comparaison de ces chiffres montre que le capital d'exploitation est l'instrument de production employé de préférence par M. de Bouillé pour obtenir un produit brut aussi élevé que dans la ferme des environs de Grignon, où la culture met en œuvre un capital foncier d'une bien plus grande importance. Bien qu'il dût bénéficier des améliorations foncières, en qualité de propriétaire du sol, il a porté principalement ses efforts vers l'accroissement de poids et de valeur de son bétail. Le taux de ses profits nous dira plus tard dans quelle mesure il a bien opéré.

V

L'industrie agricole a pour but le profit, car on ne risque des capitaux dans la culture que pour en tirer un revenu élevé.

Le profit est la part du produit qui, après prélèvement des frais de production, reste au cultivateur pour rémunérer son activité, son intelligence et ses capitaux.

La recherche du profit, notion essentielle et véritable critérium de la valeur des opérations de culture, implique donc la détermination rigoureuse des frais de la production.

Ces frais se groupent en quatre divisons principales : rente, impôts, salaires et dépenses accessoires. Nous allons dire un mot de chacune de ces divisions,

en montrant l'influence qu'elles peuvent exercer sur le profit par la part plus ou moins grande qu'elles prélèvent sur le produit brut des divers systèmes de culture.

1° *Rente.* — C'est la part du produit qui revient au propriétaire pour la rémunération des capitaux fonciers qu'il met à la disposition du cultivateur.

La rente s'élève à mesure que la production s'accroît ; mais le rapport de la rente au produit n'est pas constant, ainsi que nous l'avons dit. Tout au bas de l'échelle, dans la culture intermittente des Arabes, la rente absorbe les quatre cinquièmes de la production. Dans la culture maraîchère, que nous considérons comme le point culminant de la richesse agricole, la rente ne représente plus guère que le dixième ou le douzième du produit. La rente a cependant monté depuis 10 ou 12 fr. jusqu'à 400 ou 500 fr. par hectare. Mais à mesure que la rente montait ainsi, le produit s'accroissait dans une proportion beaucoup plus forte, et le rapport de la rente au produit necessait de décroître. Nous en avons aussi donné l'explication sommaire.

Nous devons ajouter maintenant que, si cette loi embrasse la majeure partie des systèmes de culture, il en est qui semblent y échapper : ce sont ceux où la production animale prédomine. Le rapport de la rente au produit brut y reste relativement très-élevé, même avec une production très-forte. Ainsi les herbages de la Normandie, qui donnent un produit annuel de 600 fr. par hectare, paient une rente égale

à la moitié du produit, soit 300 fr. Dans la culture de Jersey, où la production atteint 2,000 fr. par hectare, dont moitié de provenance animale, la rente monte jusqu'à 600 fr., soit presque un tiers du produit total. Si ces systèmes de culture étaient combinés de façon à faire moins de place à la production animale, la rente ne s'élèverait pas, en Normandie, à plus de 150 fr. pour un produit brut de 600 fr., et à plus de 300 fr. à Jersey pour une production de 2,000 fr. C'est que la production animale agit surtout par le capital, dont le taux d'intérêt va toujours en s'abaissant à mesure que la richesse augmente, tandis que la production végétale met en œuvre une grande somme de forces humaines dont la rémunération devient chaque jour plus élevée. La rente se restreint alors, parce qu'il faut faire une part croissante aux salaires, ainsi que nous le dirons plus loin.

Nous pourrions en conclure que la production animale, quand elle est possible sur une large échelle, est la plus économique. Mais ce n'est pas là une démonstration que nous voulons faire. Nous attachons moins d'importance à nos conclusions qu'à la méthode elle-même qui permettra d'arriver à des conclusions solides.

Nous avons déjà établi le chiffre de la rente dans les deux systèmes de culture que nous comparons. Bien que M. de Bouillé soit propriétaire du sol qu'il cultive, et n'ait pas de rente à payer, nous supposons

cependant qu'il est simple cultivateur et paie la rente du pays, afin de continuer les comparaisons que nous avons commencé de faire. Nous dirons donc qu'à Villars, la rente de 70 fr. par hectare correspond à 14 p. 100 du produit brut. Aux environs de Grignon, la rente de 120 fr. par hectare absorbe 24 p. 100 de la production.

2° *Impôts.* — L'impôt représente la part de l'État, du département et de la commune dans le produit des systèmes de culture.

L'impôt frappe le sol, c'est-à-dire le propriétaire ; il vient par conséquent en déduction de la rente, même quand il est acquitté par le cultivateur.

L'impôt n'est pas rigoureusement proportionnel, soit au produit brut, soit à la rente, dans les divers systèmes de culture. Mais le cultivateur non propriétaire n'a aucun intérêt à en demander la péréquation. Si l'impôt se réduisait, la rente deviendrait plus forte ; si l'impôt s'aggravait, la rente diminuerait en proportion. L'impôt agit sur la rente ; il n'agit pas, sinon dans une faible mesure et pour un temps limité, sur les profits du cultivateur.

Quoi qu'il en soit, on peut estimer moyennement la charge de l'impôt au dixième de la rente dans les divers systèmes de culture.

En admettant cette proportion, le domaine de Villars paierait 7 fr. d'impôt par hectare, et la ferme des environs de Grignon 12 fr. Cela fait 1.40 p. 100

du produit brut dans le premier cas, et 2.40 p. 100 dans le second.

3° *Salaires*. — Nous ne devons comprendre sous ce titre que la rémunération du travail de l'homme : c'est la part du produit qui revient aux aides de la culture, domestiques et journaliers, pour leur concours dans l'œuvre de la production agricole.

Il résulte de cette définition que les salaires ne comprennent pas seulement les sommes en argent payées aux domestiques à gages et aux journaliers, mais encore les frais de nourriture de ceux de ces employés qui sont nourris à la ferme. Nous avons compté dans le produit brut de la culture tout ce qui se consomme par les hommes à l'intérieur. Ces consommations prélèvent donc une part réelle de la production et doivent s'ajouter dès lors aux dépenses effectives de main-d'œuvre, pour constituer la part des salaires dans le produit brut des divers systèmes de culture.

S'il n'y a pas de fait plus constant que la hausse générale des salaires, il n'y a pas non plus de sujet qui ait suscité autant de plaintes dans l'enquête agricole. Malgré l'importance de la question, nous ne savons cependant rien de précis sur la marche des salaires dans les divers systèmes de culture, ou sur le rapport qui existe entre le chiffre total des salaires et le montant du produit brut. Sans doute, dans les systèmes inférieurs, où la production est faible, le concours du travail de l'homme à la production est

très-limité, et sa part dans le produit n'est et ne peut être que relativement faible. De même aussi il saute aux yeux que, dans les systèmes avancés de culture, le travail de l'homme est tout à la fois plus intense, plus habile et plus fécond, et que sa rémunération est dès lors plus élevée, non seulement dans le sens absolu du mot, mais encore dans le sens relatif. La main-d'œuvre tend ainsi à devenir de plus en plus l'élément onéreux de la production. Ce qui le démontre avec évidence, en dehors même des doléances si vives des cultivateurs, c'est la marche elle-même de la rente qui, tout en s'élevant suivant les progrès de la richesse agricole, ne représente qu'une part de plus en plus faible du produit. Mais il n'y a là qu'une indication générale. Encore une fois, nous ne savons rien de précis sur le rapport des salaires au produit dans les divers systèmes de culture.

Le problème est d'ailleurs compliqué, car il ne faut pas perdre de vue que les progrès de la culture et l'élévation générale du prix des denrées agricoles ont pour effet de compenser, au moins en partie, les inconvénients de la hausse des salaires.

Puis le cultivateur n'est pas tout à fait désarmé contre les effets de cette hausse. Il peut notamment modifier ses combinaisons de culture, de façon à ne mettre en œuvre qu'une somme limitée de travail humain. La conversion du sol en prairies, dans les lieux où cette conversion peut se faire, offre cet avantage. L'expérience démontre que les systèmes de cul-

ture qui font une large place à la production animale sont aussi ceux qui ont le moins à redouter les perturbations provenant de l'élévation croissante du prix du travail; les besoins de main-d'œuvre y sont moins étendus et moins pressants; la position du cultivateur y est plus stable, la production plus régulière, le profit plus facile; le passage du colonage partiaire au fermage s'y opère plus vite et mieux. Outre les faits que j'ai déjà cités sur ce point, j'aurais pu invoquer encore l'exemple de l'Angleterre, celui de la Hollande, et même celui du département du Nord, où les riches herbages commencent à envahir le sol épuisé par les cultures trop répétées de la betterave à sucre.

Un second moyen d'atténuer les effets de la hausse des salaires consiste à rendre le travail de l'homme plus puissant ou plus productif par l'emploi d'un outillage perfectionné. On fait ainsi une part plus grande au capital en restreignant le concours des forces humaines à la production.

L'introduction des machines dans les procédés opératoires de l'agriculture est encore trop récente et trop limitée pour qu'on puisse en calculer sérieusement toutes les conséquences. Le progrès est d'ailleurs incessant sous ce rapport, et le perfectionnement de la veille est souvent la vieillerie du lendemain. Mais il n'y a pas moins là des faits utiles à établir, jour par jour, et à comparer, afin de tracer avec précision des règles pour la culture. Dans quelle mesure l'emploi de telle ou telle machine agit-il à la fois sur la production, sur les salaires et sur les profits? Voilà encore une de ces questions capitales auxquelles je ne sache pas qu'il y ait personne en mesure de répondre avec précision.

La réponse se dégagera des faits, quand ils auront été établis, étudiés et comparés dans toutes les situations agricoles. A moins qu'on ne veuille faire de l'économie rurale, non une science d'observation, mais un recueil de formules empiriques ou de dogmes mystérieux, il faut bien aller au fond des faits pour en chercher la signification. Les faits sont, hélas! ce qui nous manque le plus, et c'est précisément sur la marche des salaires dans les divers systèmes de culture qu'ils font le plus défaut.

A Villars, où la main-d'œuvre est chère (les prix de journée vont jusqu'à 7 fr.), nous supposerons que les salaires de toute nature absorbent annuellement 120 fr. par hectare, soit 24 p. 100 du produit brut.

Aux environs de Grignon, la main-d'œuvre est moins chère, moins capricieuse et de meilleure qualité. Par suite du système de culture en usage, qui exige beaucoup de main-d'œuvre, les salaires y prélèvent cependant 180 fr. environ par hectare, soit 36 p. 100 du produit brut.

4° *Dépenses accessoires.* — On comprend sous ce titre toutes les dépenses secondaires qui ne rentrent pas dans l'une ou l'autre des catégories précédentes.

De ce nombre sont les frais d'entretien ou de renouvellement du mobilier et du matériel de culture, les frais d'entretien des bâtiments, les dépenses de voyage et de transport pour les denrées expédiées ou reçues, les frais de bureau, les assurances, les frais de médecin et de vétérinaire, etc.

Nous n'y comprenons pas les frais d'achat d'engrais ou de bétail dans les domaines qui ne se suffisent pas à eux-mêmes, c'est-à-dire qui importent du bétail et des engrais extérieurs, parce que les dépenses de ces acquisitions ont dû être défalquées du montant des ventes et des consommations, pour obtenir le chiffre réel du produit brut. Il est facile de comprendre que, sans cette précaution, les systèmes de culture qui s'appuient sur des importations de matières premières cesseraient d'être comparables à ceux qui se suffisent à eux-mêmes.

Nous supposerons que les dépenses de toute nature, qui sont classées sous le titres de *dépenses accessoires,* s'élèvent au même chiffre dans le domaine de Villars et dans l'exploitation des environs de Grignon, et nous le fixerons à 53 fr. par hectare, soit 10.60 p. 100 du produit brut.

Les quatre catégories de frais que nous venons de passer en revue constituent, à proprement parler, les frais de la production agricole. Il n'y a plus qu'à défalquer le total de ces frais du chiffre qui exprime le produit brut, soit en bloc, soit à l'hectare, pour avoir, sous ces deux formes, la part qui reste dans les mains du cultivateur, comme excédant de production sur les frais, ou comme produit net.

Si nous faisons cette opération, nous trouverons que, à Villars, les frais de production montent à 250 fr. par hectare, et dans les environs de Grignon à 365 fr. — Il reste donc comme produit net 250 fr. par hectare dans l'exploitation de M. de Bouillé, et 135 fr. seulement dans le domaine des environs de Grignon.

Le rapport du produit net au produit brut est de 50 p. 100 dans le premier cas et de 27 p. 100 dans le second.

Ce rapport du produit net au produit brut est évidemment le meilleur contrôle des opérations du cultivateur : c'est la balance à l'aide de laquelle seront pesées toutes les combinaisons de la culture. Plus ce rapport sera élevé, plus le système de culture sera bien choisi, bien équilibré, bien dirigé.

Le rapport du produit net au capital d'exploitation, établi dans la même forme, donnerait lieu aux mêmes comparaisons utiles.

VI

Nous avons dit que le produit net est ce qui reste du produit brut, après prélèvement des frais de production.

Deux parts sont à faire dans le produit net : celle qui sert aux consommations du cultivateur et de sa

famille, et celle qui vient augmenter son avoir, à titre de bénéfice, ou mieux, d'épargne.

Il est facile de comprendre l'utilité de cette distinction. On peut être très-habile chef d'entreprise et médiocre chef de maison, cultivateur expérimenté et administrateur peu économe. Quand on a jugé le système de culture par le produit net qu'il donne, il reste à apprécier l'homme par le chiffre des épargnes qu'il fait. C'est là un nouvel élément d'appréciation qui doit avoir une grande importance aux yeux des commissions chargées de décerner les primes d'honneur.

Pour apprécier la part qu'il convient de faire aux consommations du cultivateur et de son ménage sur le montant du produit net, il faut tenir compte des situations de fortune et des nécessités de famille. Quand on opère sur un grand capital, le rapport du chiffre des consommations au produit brut total est plus faible, et la part de l'épargne s'accroît d'autant. Il en est de même quand on n'a qu'une famille peu nombreuse. L'épargne est plus difficile, parce que la part des consommations de ménage du cultivateur est relativement plus grande et absorbe une portion plus considérable du produit net, lorsqu'on opère sur un capital restreint ou qu'on a de grandes charges de famille. Mais tout en tenant compte de ces situations si diverses, des avantages qu'elles donnent ou des nécessités qu'elles imposent, il est très-important, dans certains cas, de déterminer avec précision la part du produit net qui alimente le ménage du cultivateur et celle qui va grossir, sous une forme quelconque, le chiffre de sa fortune.

Les consommations du cultivateur comprennent la nourriture, le vêtement et l'éducation des enfants. En bonne administration, et à moins d'avoir ou une grande fortune ou de nombreux enfants, il n'est pas prudent de faire aux dépenses du ménage une part qui excède 10 p. 100 du produit brut. Le petit cultivateur, qui n'a qu'un capital d'exploitation très-faible, est malheureusement obligé, tout en se réduisant au strict nécessaire, de prélever, pour ses besoins et pour ceux de sa famille, une plus grande portion du produit brut. Mais il peut le faire, sans absorber complètement le produit net, quand il travaille de ses mains, parce qu'il a alors moins de salaires à payer.

L'épargne résume à la fois la valeur des opérations de culture et les qualités administratives du chef de l'entreprise. C'est la formule suprême où tout vient se condenser.

Cette formule s'établit au moyen de rapports analogues à ceux que nous avons déjà établis.

Si nous continuons à supposer qu'au lieu d'être un grand propriétaire, qui n'est pas limité dans ses consommations par le produit net de son système de culture, M. de Bouillé soit un simple cultivateur ayant un train de ménage conforme à son rang, il prélèverait pour ses consommations et pour les besoins de sa famille 10 p. 100 de son produit brut, soit 50 fr. par hectare; il lui resterait, après ce prélèvement, à

titre d'épargne, 200 fr. par hectare, soit 40 p. 100 du produit brut de son système de culture. Cela représente plus de 22 p. 100 de son capital d'exploitation, évalué à 900 fr. par hectare.

Le cultivateur des environs de Grignon prélèverait aussi 10 p. 100 de son produit brut pour les besoins de son ménage. Mais il ne lui resterait plus, comme bénéfice net, ou plutôt comme épargne, que 85 fr. par hectare, ou 17 p. 100 de son produit brut. Rapproché du capital d'exploitation, qui est de 600 fr. par hectare, le chiffre de cette épargne ne donne qu'un taux d'intérêt de 14 p. 100 environ.

La conclusion à tirer de là, c'est que M. de Bouillé ne se borne pas à employer utilement, dans son domaine de Villars, un capital d'exploitation plus élevé que dans le système de culture des environs de Grignon ; il tire de ses capitaux un bien meilleur parti, et il lui faudra beaucoup moins de temps pour doubler sa fortune avec ses épargnes.

VII

Il y a d'autres circonstances qui doivent être notées avec précision dans l'analyse d'un système de culture. Les plus importantes sont : le bétail, le fumier et la marche des rendements pour les principales récoltes.

Le poids moyen du bétail nourri par un système de culture doit être déterminé avec rigueur, non seulement dans son ensemble, mais encore dans ses deux formes principales, animaux de trait et animaux de rente, et le rapport entre le poids des uns et le poids des autres doit être établi.

Il n'est pas indifférent, en effet, de faire consommer ses fourrages par l'une ou l'autre de ces deux formes du bétail. Les animaux de trait ne donnent que des forces ; les animaux de rente créent directement des produits. Quand les forces produites par les fourrages du domaine sont en disproportion avec les autres circonstances du système de culture, il y a déperdition de ressources et, par conséquent, amoindrissement du produit brut. Il y a aussi amoindrissement du produit net, car les forces humaines sont l'accompagnement obligé des forces animales : quand il y a trop de travaux accomplis par le bétail dans une exploitation, il y a aussi nécessairement trop de main-d'œuvre humaine employée et, par conséquent, un excédant de frais sous la forme de salaires à payer.

Le bétail de trait joue dans la production agricole le rôle d'un de ces organes qui sont destinés à transformer le mouvement dans des machines compliquées. Ces transformations produisent des frottements et entraînent des déperditions de forces. Il en est de même pour le bétail de trait : c'est un rouage nécessaire dans certaines limites ; mais ces limites doivent être circonscrites avec soin, afin de tirer de la consommation des fourrages par le bétail le maximum d'effet utile.

On se fera une idée des différences qui peuvent exister sur ce point, et l'on en comprendra mieux les conséquences, quand nous aurons dit que, dans le domaine de Villars, les animaux de trait n'entrent que pour 14 à 15 p. 100 dans le poids total du bétail, tandis que cette proportion monte à près de 50 p. 100 dans la ferme des environs de Grignon.

La fumure absorbée annuellement par un système de culture doit être aussi constatée avec exactitude, afin de rechercher, par le double rapport du travail à la fumure, et de la fumure au produit, si ces diverses circonstances, travail, fumure et produit, sont bien ou mal équilibrées, et s'il faut agir de préférence sur le travail ou sur la fumure, pour faire monter le produit net.

C'est là, en effet, l'un des points les plus indéterminés, non seulement de l'économie rurale, mais encore de la pratique agricole. A quelle profondeur de labour doit correspondre exactement telle ou telle fumure, pour que le rapport du produit net au produit brut soit le plus élevé possible ? Voilà encore un point sur lequel les faits, bien établis, pourront seuls jeter quelque lumière.

Pour rendre les systèmes de culture comparables sous ce rapport, il suffira de déterminer le poids de la fumure disponible par hectare de la superficie arable. On obtiendra aisément ce chiffre en divisant par l'étendue de la surface arable le poids du fumier qui est annuellement employé dans les terres.

Si l'on importe des engrais complémentaires, il faut noter cette circonstance, en ramenant à l'hectare la valeur de ces importations.

Enfin le rendement moyen des principales récoltes, racines, céréales, prairies artificielles, etc., doit être noté avec précision, afin d'apprécier les effets du système de culture sur la fertilité du sol. Si les rendements suivent une marche ascendante dans un domaine, la culture est améliorante ; si les rendements sont stationnaires ou décroissants, la culture elle-même est stationnaire ou épuisante. C'est une nouvelle lumière à projeter sur les systèmes de culture, afin de les apprécier sous toutes leurs faces.

VIII

Cette analyse des systèmes de culture, que permettra seule de faire une comptabilité rationnelle, fournira aux cultivateurs le moyen infaillible de contrôler la valeur de leurs opérations.

Le profit en agriculture ne résulte que de l'excédant de la production sur les frais. Mais on peut suivre deux voies différentes pour obtenir cet excédant : agir sur le produit pour l'élever au-dessus des frais, ou agir sur les frais pour les abaisser au-dessous du produit.

Avant tout, il importe de bien savoir ce que l'on fait et ce que l'on obtient. Si l'on poursuit l'élévation croissante du produit par les améliorations et de plus

fortes fumures, il faut en étudier l'effet sur le rapport du produit net, soit au produit brut, soit au capital d'exploitation. Si l'incorporation de nouveaux capitaux dans le sol, si l'accumulation d'une masse croissante d'engrais dans la terre n'avaient pour effet que de faire baisser ce double rapport et d'amoindrir ainsi la situation du cultivateur, ce serait une preuve que les combinaisons adoptées sont vicieuses, et il faudrait alors s'arrêter dans cette voie. Croire qu'à force d'engrais on arrivera un jour à obtenir des récoltes qui, ne coûtant presque rien, rembourseront avec usure les sacrifices antérieurs, est une pure illusion. Les frais de culture s'élèvent avec la production, et la quotité des fumures avec la fertilité : les terres les plus riches sont aussi celles qui coûtent le plus à cultiver, et qu'il faut fumer avec le plus d'abondance. S'il n'en était ainsi, il y aurait beaucoup plus d'avantages à cultiver les terres déjà riches qu'à améliorer des terres encore pauvres, et l'on ne voit pas pourquoi l'on conseillerait au cultivateur de suivre ce dernier parti, quand il serait si lucratif d'adopter le premier.

Les améliorations foncières ou culturales, qui ont pour but d'élever le produit d'un système de culture, sont donc subordonnées aux résultats immédiats qu'elles donnent. Si, en élevant la production, elles n'aboutissent qu'à élever les frais dans une proportion plus forte, de façon à diminuer les bénéfices du cultivateur, au lieu de les augmenter, il faut adopter

d'autres combinaisons meilleures, car rien ne permet d'espérer qu'une prétendue amélioration, qui commence par donner des pertes, donnera plus tard des bénéfices.

S'il n'y a rien à faire pour élever le produit net et la rémunération de ses capitaux, par le moyen des combinaisons de culture qui ont pour but d'agir sur la production, il reste la ressource d'agir directement sur les frais, pour les amoindrir. Là encore de nombreuses combinaisons sont possibles, et l'habileté du cultivateur consistera précisément à savoir choisir les meilleures, c'est-à-dire les plus efficaces. Tantôt il atteindra ce but en agissant sur les salaires, soit par un outillage mécanique plus perfectionné, soit par la prédominance croissante de la production animale, qui exige moins de main-d'œuvre que la culture arable. Tantôt il sera forcé de diminuer quelques-unes des dépenses accessoires qu'entraîne l'administration d'une ferme, ou bien, à défaut d'autres combinaisons meilleures, il restreindra ses dépenses personnelles de façon à augmenter le chiffre de ses épargnes.

Ce qui est important, c'est le but, qu'il ne faut jamais perdre de vue.

C'est en ayant constamment l'œil sur le niveau de leur caisse, et non en se berçant du chimérique espoir de trouver un jour les mines du Pérou dans les engrais en terre, que les cultivateurs habiles ont trouvé le secret des combinaisons fécondes qui leur ont valu le succès.

Avec une pareille méthode d'analyse, on ne verra plus le douloureux spectacle d'hommes entreprenants, qui, sur la foi de fausses doctrines, et dans l'espoir, si souvent déçu, que le lendemain couvrira les pertes de la veille, compromettent leur fortune en déployant parfois une activité prodigieuse et de réelles facultés. Le produit net et la rémunération des capitaux consacrés à l'exploitation du sol, voilà le fil d'Ariane qui guidera sûrement les cultivateurs dans le dédale des combinaisons de la culture.

La comparaison des faits, ainsi dégagés du masque dont on les couvre, viendra en aide aux débutants et suppléera, au moins en partie, à leur défaut d'expérience, car elle permettra de constituer enfin les principes de la science et d'établir les règles d'application. Quand nous connaîtrons mieux les rapports étroits et nécessaires qui existent entre toutes les circonstances des divers systèmes de culture, nous pourrons facilement déterminer les meilleures combinaisons à adopter dans toutes les situations agricoles pour élever à leur maximum le rapport du produit net au produit brut et la rémunération des capitaux consacrés à l'exploitation du sol. Les faits nous diront leurs secrets, que nous ignorons encore. Par là nous apprendrons à faire la part du vrai et du faux dans des théories qui sont au moins dangereuses, dans un certain nombre de cas, ainsi que l'a prouvé l'expérience, et nous ferons de l'économie rurale une science destinée à interpréter les frais, au lieu de

les contredire. L'enseignement de l'agriculture ne pourra qu'y gagner en précision, et surtout en utilité.

IX

En considérant les systèmes de culture comme un corps formé de divers organes, étroitement reliés entre eux par des rapports de solidarité et de dépendance, nous ne faisons que nous conformer à la nature des choses. Les capitaux, la main-d'œuvre, les animaux de trait et de rente, les prairies, les terres, les cultures, tous ces organes de l'exploitation du sol sont dépourvus de vie propre, quand on les examine isolément. Les capitaux jouent en agriculture le rôle du sang dans les corps animés : ils portent la vie et le mouvement dans toutes les opérations ; mais pour que leur vie s'exerce et pour que cette action devienne féconde, il faut des organes de circulation aux capitaux. La main-d'œuvre et le bétail de trait n'ont pas non plus d'existence propre : leur action s'exerce au profit du système de culture dont ils sont des rouages, mais ils n'ont pas de raison d'être en dehors. On ne comprendrait pas plus des ouvriers et des animaux de trait sans travaux de culture à faire que des terres et des prairies à cultiver sans main-d'œuvre et sans animaux de trait. Les animaux de rente, qui constituent l'une des formes importantes du capital mis en œuvre par l'agricul-

ture, créent des valeurs en consommant les fourrages produits par le sol et lui restituent, sous forme d'engrais, les résidus de ces consommations. Les terres, à leur tour, utilisent ces fumiers, ainsi que la main-d'œuvre humaine et les forces animales, et tranforforment le tout, partie en fourrages destinés à la nourriture du bétail, partie en denrées alimentaires ou en produits de vente. Mais il n'est pas plus possible de supposer des fourrages et du fumier sans bétail que des terres arables sans main-d'œuvre, sans outils de culture, sans animaux de trait et de rente, sans fourrages pour nourrir le bétail, sans fumier pour entretenir la fertilité du sol.

Il n'y a pas là des opérations distinctes et des organes indépendants; il n'y a qu'une opération complexe et des organes solidaires.

Chacun de ces organes du système de culture a sa fonction propre et concourt à l'œuvre commune, qui est la production. Mais ce rôle ne saurait être considéré isolément, abstraction faite du système dont ils font partie. Leur action ne peut être circonscrite, ni leur jeu délimité, parce que n'ayant pas d'existence propre, ils ne donnent aucun effet indépendant. Dans les machines compliquées, bien que tous les appareils jouent un rôle utile et concourent au travail commun, il est absolument impossible d'assigner à chacun des rouages sa part distincte dans l'effet obtenu. Que les appareils soient plus ou moins nombreux, il n'y a toujours qu'une seule machine et qu'un seul travail.

Et de même que le mécanicien n'agence les appareils de sa machine qu'en subordonnant l'action de l'un à celle de tous les autres, de façon à les faire concourir ensemble à un seul but, qui est d'obtenir l'effet voulu avec la moindre dépense de forces, de même aussi le cultivateur ne doit poursuivre, à travers les combinaisons si multiples de son système de culture, qu'un seul résultat général, la rémunération la plus élevée de son activité, de son intelligence et de ses capitaux, c'est-à-dire le meilleur fonctionnement de la machine si compliquée qu'il met en œuvre.

Telle était, à l'origine, la tradition de l'économie rurale, jusqu'au moment où l'application de la comptabilité commerciale à l'agriculture est venue substituer à l'observation directe des faits les hypothèses non justifiées, les théories préconçues, les erreurs de toute nature qui forment l'essence de ce qu'on appelle aujourd'hui la comptabilité agricole.

Cette forme de comptabilité considère chacune des opérations de l'agriculture comme indépendante de toutes les autres, lui assigne un rôle défini et lui fait une part dans le produit et dans la dépense, afin de rechercher, pour servir de guide au cultivateur, l'influence qu'elle peut exercer sur le résultat final de l'entreprise, perte ou bénéfice.

Pour isoler ainsi, contrairement à la nature des choses, toutes les opérations de l'agriculture, la comptabilité en partie double ne met en œuvre que

des fictions, des cercles vicieux et des procédés arbitraires. Le débit et le crédit de ses comptes spéciaux sont constitués, non au moyen de prix réels établis par des transactions, mais au moyen de prix imaginaires provenant d'évaluations faites par le comptable. Ces évaluations s'étendent à tout, non seulement aux denrées vendables, mais encore à celles qui ne sont jamais vendues, qui ne peuvent pas l'être, parce qu'elles n'appartiennent pas au cultivateur, et qui n'ont aucun cours sur le marché. Le travail des animaux qui sont nourris sur le domaine et qui restituent des fumiers à la culture a son prix, comme celui des hommes; et ce prix imaginaire, à l'aide duquel on évaluera plus tard les fourrages produits et les engrais consommés par les récoltes, n'est lui-même établi que d'après une évaluation préalable des fourrages consommés et du fumier produit par le bétail. Le fumier! quel thème à fictions et à hypothèses! Tous les comptables se sont épuisés en combinaisons pour le distribuer au crédit du bétail qui le fournit, et au débit des récoltes qui sont présumées le consommer. Quand les dépenses de culture n'ont pas d'affectation spéciale, on les répartit sur les diverses opérations du domaine, sans mesure et sans règle, suivant la seule volonté du comptable. Et comme toutes les opérations de l'agriculture sont solidaires, les comptes spéciaux qui s'y rapportent ne fournissent jamais que des résultats dépendants. On fait gagner le bétail quand on lui compte cher les fumiers qu'il produit,

et bon marché les fourrages qu'il consomme; mais ce n'est qu'à la condition de restreindre les prétendus bénéfices des cultures ou même de les constituer en perte. Pour renverser les rôles, il n'y a qu'à modifier les évaluations. C'est ainsi que le gain d'un compte ne s'explique que par la perte d'un autre, et réciproquement. Perte ou bénéfice, ce n'est pas affaire d'industrie; c'est chose de comptabilité.

On va jusqu'à altérer, et l'on est bien forcé de le faire, quand on veut soumettre aux nécessités de la culture une méthode de comptabilité qui n'a pas été imaginée pour elle, on va jusqu'à altérer la notion essentielle que doit donner avec précision tout système de comptabilité, celle du résultat final, bénéfice ou perte, de l'ensemble des opérations.

Sans parler ici de ces confusions à l'aide desquelles on grossit artificiellement l'avoir du cultivateur et les bénéfices de son système de culture, en portant à son actif la valeur des cheptels de pailles, de fourrages et d'engrais dont il n'a que la jouissance et non la propriété, la nécessité où l'on est de rendre compte des opérations commencées au moment de la clôture d'un exercice, et d'opposer un crédit au débit des comptes qui s'y rapportent, oblige le comptable à escompter les opérations et à supprimer en quelque sorte le temps, en considérant un produit plus ou moins incertain comme acquis, un bénéfice plus ou moins probable comme déjà réalisé.

Tout sert de prétexte à ces fictions. Les comptes

d'engrais en terre ont pour origine une idée dont on ne saurait méconnaître la justesse : c'est que la récolte qui reçoit la fumure ne la consomme pas entièrement et en laisse un excédant disponible au profit des récoltes suivantes. Mais quand on part de là pour reporter sur les exercices ultérieurs, comme un capital créé par le cultivateur et lui appartenant, la valeur des engrais non consommés par les récoltes qui ont reçu la fumure, non seulement on méconnaît le caractère immobilier des engrais en terre, mais encore on ne prend pas garde que les terres voisines, qui n'ont pas reçu de fumures immédiates, ont cependant consommé des engrais laissés en terre par les récoltes précédentes, et qu'il en sera toujours ainsi, sans qu'il y ait jamais, dans l'ensemble du domaine, ni capitalisation, ni réalisation. Le cultivateur a reçu des engrais en terre à son entrée en ferme ; il en consomme autant qu'il en produit durant sa jouissance, et, à l'expiration de son bail, il en laissera, pour le moins, autant qu'il en a reçu. Où est la capitalisation faite par ses soins, sous la forme d'engrais en terre? Où est la réalisation effectuée à son profit? Ce mécanisme si ingénieux n'aboutit finalement qu'à tromper le cultivateur sur sa situation de fortune, en lui constituant des bénéfices chimériques, comme s'il suffisait d'un artifice d'écritures pour changer la nature des choses et pour remplir la caisse du fermier.

Et que prouverait le bénéfice partiel ou la perte de

chacune des spéculations du cultivateur, en admettant qu'on pût isoler ces spéculations et déterminer leur perte ou leur bénéfice avec exactitude? En pourrait-on faire un moyen de contrôle pour le système de culture, et un guide à l'usage du cultivateur pour le choix de ses combinaisons? Qu'importe que le bétail fasse des pertes, si les cultures font des bénéfices? Qu'importerait même que le bétail fît des bénéfices, si les cultures faisaient des pertes? Il n'en faudrait pas moins se résoudre à perdre d'un côté pour gagner de l'autre, c'est-à-dire nourrir du bétail pour consommer les fourrages des cultures et pour produire les engrais qui leur sont nécessaires, ou faire des cultures pour nourrir le bétail et pour consommer les engrais qu'il produit. Qu'importe que la sole de blé soit plus ou moins avantageuse que celle des fourrages? Qu'importe que les racines donnent plus de profit que les céréales? Il faut des fourrages à côté du blé, pour produire les forces et les engrais de la culture, et du blé à côté des fourrages, pour utiliser ces forces et pour consommer ces engrais. Il faut aussi des racines après des céréales, comme il faut des céréales après des racines. Toutes ces opérations sont solidaires et se commandent mutuellement, sans qu'on puisse les délimiter et les circonscrire. Il n'y a pas là des spéculations distinctes, il n'y a qu'une opération complexe ; il n'y a pas là des résultats partiels, il n'y a qu'un seul résultat général. Tout l'échafaudage de fictions, d'hypothèses et de procédés arbitraires à l'aide des-

quels on prétend isoler les diverses opérations de l'agriculture, n'aboutit qu'à une séparation artificielle dénuée de valeur et dépourvue d'enseignements.

La solidarité des opérations implique la dépendance des comptes : voilà une proposition qui est la condamnation formelle de la recherche des gains partiels et des prix de revient spéciaux qui en sont la conséquence.

Quand Mathieu de Dombasle, à la suite de Thaër et du baron Crud, entreprit d'appliquer à l'agriculture la méthode de comptabilité employée de temps immémorial dans le commerce, il fut obligé, pour l'approprier à sa nouvelle destination, de lui faire subir des modifications profondes qui en dénaturèrent le caractère et la portée. Dans les mains d'un commerçant qui a de nombreuses écritures à tenir pour établir journellement sa situation vis-à-vis de ses clients, la comptabilité en partie double est une merveille de précision, qui ne laisse aucune prise à l'équivoque ou à l'erreur. Mais elle ne pouvait pas rendre les mêmes services au cultivateur, parce que l'agriculture et le commerce n'opèrent pas de la même façon.

La comptabilité du commerce est une comptabilité positive, qui n'enregistre que des faits précis, des transactions effectuées, achats ou ventes. Le *journal*, que la loi impose au commerçant l'obligation de tenir avec régularité, n'admet aucun article qui n'ait trait à une convention faite avec un tiers. Son *grand-livre* ne contient que des comptes personnels, c'est-à-dire les comptes des clients qui lui ont acheté ou vendu. Les articles du débit ou du crédit de ces comptes ne sont pas le résultat d'une interprétation, d'une hypothèse, mais l'expression rigoureusement exacte d'une opération de commerce : achat ou vente, au comptant ou à terme, paiement effectué ou reçu. Quand une marchandise entre dans ses magasins ou en sort, c'est en quantité définie, par poids ou mesure, avec des prix réels, mais non imaginaires. Il n'y a là ni évaluation, ni répartition, ni fiction d'aucune sorte ; il n'y a, par conséquent, dans les éléments des comptes, rien d'incertain, rien d'hypothétique, rien d'arbitraire. Il faut ajouter que la balance des comptes du commerçant n'est pas destinée à représenter, soit un gain, soit une perte, mais tout simplement une dette ou une créance.

Telle est, en quelques mots, la comptabilité commerciale. Par la clarté des inscriptions destinées à enregistrer les faits, par l'ordre logique qui préside à leur classement dans le grand-livre, par la facilité qu'elle donne de contrôler les écritures, elle commande l'admiration de tous ceux qui en ont pénétré les secrets.

La comptabilité agricole en partie double n'a aucun de ces caractères, parce que le cultivateur n'est pas un commerçant faisant des centaines et des milliers d'opérations commerciales par jour ; c'est un producteur manipulant des matières premières, les dépla-

çant, les transformant, les engageant sans cesse, et en proportions non définies, dans ses opérations. Pour appliquer à ces combinaisons si complexes la forme des comptes de commerce, il faut en dénaturer le caractère, les considérer comme des spéculations indépendantes, définir par quantités et valeurs tout ce qu'elles reçoivent et tout ce qu'elles donnent, afin de l'inscrire à leur débit ou à leur crédit. La fiction intervient alors nécessairement sous la forme d'évaluation, d'attribution volontaire, de répartition, etc., car il faut bien *supposer* des quantités, quand les moyens de les déterminer font défaut; remplacer les prix par des valeurs imaginaires, quand il n'y a pas d'achat ou de vente; imputer à chacune de ces combinaisons une part *quelconque* des frais qui n'ont pas d'affectation déterminée, etc. Au total, il n'y a jamais dans les comptes spéciaux de la comptabilité agricole en partie double que ce que le comptable y a mis. La balance de ces comptes, qui est censée représenter un bénéfice ou une perte, est aussi illusoire que les éléments du débit et du crédit, dont elle est la différence.

Cela explique pourquoi la comptabilité agricole, malgré tous les encouragements et toutes les pressions, n'a jamais été d'un usage quelque peu général. Pendant que la comptabilité commerciale est acceptée sans conteste et suivie avec empressement par tous les commerçants de quelque importance, on voit l'immense majorité des cultivateurs instruits protester

par leur inertie contre un système d'écritures aussi stériles que compliquées.

Que l'agriculture en prenne donc son parti. Si elle veut avoir une comptabilité, il faudra qu'elle la fasse elle-même, en l'appropriant aux besoins de son industrie. Mais elle n'a rien ou presque rien à demander à la comptabilité en partie double, qui est une comptabilité de commerçant.

Nous avons toujours honoré Mathieu de Dombasle; il a rendu d'immenses services, et le sillon qu'il a tracé s'élargit chaque jour. Mais sa gloire n'est pas attachée à ses écrits sur la comptabilité agricole; les erreurs qu'il a pu commettre sur ce point n'amoindrissent pas son nom, car il a bien d'autres titres à notre reconnaissance. Il nous a donné le salutaire exemple de l'indépendance de l'esprit dans la recherche de la vérité; c'est par là surtout qu'il a été utile. Plus que personne il se serait révolté contre l'autorité d'Aristote, si l'on n'avait eu que cet argument à lui objecter. Imitons son exemple; portons la même ardeur dans nos recherches, la même soif de vérité, le même désintéressement. Nous ne connaissons point de meilleure manière de lui rendre hommage que de le prendre pour modèle.

QUATRIÈME ÉTUDE

LES PAILLES, LES FOURRAGES ET LES ENGRAIS

DANS LA COMPTABILITÉ.

Le contrôle des opérations agricoles par la comptabilité est l'une des questions les plus complexes et les plus difficiles de l'économie rurale ; c'est aussi l'une de celles qu'on a le moins étudiées, malgré l'énorme importance qu'elle présente, non seulement pour le progrès de la science, mais encore pour la bonne direction des entreprises de culture. Les premiers auteurs qui ont entrepris la tâche de doter l'agriculture d'un bon système de contrôle ont cru pouvoir emprunter avec succès la forme de comptabilité usitée dans le commerce ; quoiqu'ils n'aient jamais réussi à obtenir des résultats sérieux, ainsi qu'ils l'ont tous reconnu dans maint passage de leurs écrits, ils ne sont point parvenus cependant à découvrir les vices de leurs comptes, ou, s'ils les ont découverts, ils ont négligé de nous les faire connaître. Les comptables qui sont venus à la suite ont

suivi la même marche, ont tourné dans le même cercle, sans faire avancer la question d'un pas. Il n'y a pas un seul compte de culture ou de bétail, publié ou inédit, qui puisse résister à un examen sérieux.

Quand on analyse avec soin le mécanisme de cette forme de comptabilité appliquée à l'agriculture, on reconnaît bien vite que la source principale des erreurs qu'elle propage ou des illusions qu'elle fait naître se trouve dans la méconnaissance du caractère immobilier des fourrages, des pailles, et surtout des engrais que le cultivateur met en œuvre. Il est dès lors nécessaire de restituer à ces denrées leur caractère véritable, pour fixer la place qu'elles doivent occuper dans la comptabilité. Le lecteur pourra voir que ce simple redressement suffit pour dissiper toutes les confusions et toutes les obscurités qui se sont accumulées autour du contrôle des opérations de la culture.

I

L'article 524 du Code civil proclame immeubles par destination « tous les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds. » Dans l'énumération des objets susceptibles de recevoir cette qualification légale se trouvent notamment les animaux de culture,

les ustensiles aratoires, les semences données aux fermiers et colons partiaires, enfin les pailles et engrais. Les fourrages n'y sont point expressément désignés. Mais la jurisprudence et les commentateurs sont d'accord pour reconnaître que cette énumération n'est point *limitative*, et que tous les objets, quels qu'ils soient, qui sont attachés par le propriétaire au service et à l'exploitation d'un domaine, sont des immeubles par destination.

Cette qualification d'immeubles donnée à des choses mobilières a un but. Tout le monde sait qu'on ne peut tirer parti du sol qu'au moyen de bétail, d'instruments aratoires, de semences, de pailles, de fourrages, d'engrais, etc., c'est-à-dire de capitaux mobiliers d'une importance variable avec les systèmes de culture. C'est même, à l'origine, la possession de ces capitaux qui assure la jouissance et finalement la propriété du sol, ainsi que nous le démontre un exemple placé sous nos yeux, celui de l'Algérie. Quand un propriétaire confie l'exploitation d'un domaine à un cultivateur, il est bien forcé de lui fournir, outre le sol et les bâtiments, les objets mobiliers nécessaires à la culture, si le cultivateur ne les possède pas. Mais pour se dessaisir ainsi de richesses mobilières faciles à déplacer, à détourner et même à anéantir, il fallait des garanties au propriétaire. C'est à quoi la loi a pourvu, en assimilant aux immeubles les meubles qui appartiennent au propriétaire et qui sont affectés par lui à l'exploitation

du sol. Une fois que des biens mobiliers ont reçu cette destination, ils deviennent immeubles, comme le sol lui-même dont ils suivent la condition et le régime. Le cultivateur n'a plus le droit d'en joüir que suivant les clauses du contrat qui le lie : il en est dépositaire ou usufruitier, à charge d'entretien et de conservation ; mais il ne peut ni les aliéner, ni les hypothéquer, ni les détruire, sans le consentement formel du propriétaire dont ils sont la chose.

Les immeubles par destination portent le nom général de *cheptels*. Le Code a étendu ce mot à des biens mobiliers qui ne sont pas immeubles par destination, comme les bestiaux placés dans une exploitation par un autre que le propriétaire du sol. L'usage donne aussi ce nom, dans certains pays, à l'ensemble du bétail qui garnit une ferme. Mais nous rendrons au mot cheptel sa signification première, en désignant exclusivement sous ce nom les capitaux mobiliers qui, attachés à la terre pour servir à son exploitation, sont soumis au régime légal des immeubles.

Dans les sociétés en enfance, les cheptels comprennent tout ce qui sert à l'exploitation du sol. On n'est propriétaire qu'à la condition d'avoir des *moyens de culture*. Quand on n'a que ses bras, on fait valoir les moyens de culture de ceux qui en possèdent : on se fait *cultivateur* chez un *propriétaire*. Cela se voit en Algérie, où le propriétaire fournit au cultivateur (khammès ou colon partiaire au cinquième), non seulement le bétail, les instruments ara-

toires et les semences, mais encore des provisions pour attendre la récolte, et une somme d'argent plus ou moins considérable pour faire face aux besoins les plus urgents de la vie durant l'année. Toutes les avances sont faites par le propriétaire, parce que le cultivateur ne possède absolument que ses bras.

A mesure que la culture progresse, le cultivateur fait peu à peu quelques épargnes qu'il consacre à se rendre de plus en plus indépendant du propriétaire. Quand il n'a plus à lui demander des provisions et des moyens d'existence jusqu'à la prochaine récolte, sa situation est déjà meilleure. Elle s'améliore ensuite progressivement, soit par l'apport de nouvelles épargnes, qui, converties en moyens de culture, c'est-à-dire en bétail, en véhicules, etc., grossissent la masse des ressources qu'il met en œuvre, soit par le rachat des cheptels que lui a confiés le propriétaire. Sa part dans le produit de la culture s'accroît alors avec ses moyens d'action personnels. Après n'avoir eu, à l'origine, que le cinquième du produit, il obtient le quart, puis le tiers, puis la moitié, puis les deux tiers. Pour arriver à cette situation, le cultivateur a dû faire assez d'épargnes pour se monter un petit train de culture et racheter une certaine partie des cheptels, au moins ceux de mobilier et d'instruments aratoires. Ce n'est que lentement et par le concours de générations nombreuses que ces rachats partiels se sont opérés, et qu'une pareille modification dans la situation du cultivateur a

pu se faire. Cependant sa position n'est pas encore brillante : même avec les deux tiers du produit dans le partage et la possession d'un certain outillage de culture, il n'est encore que simple colon partiaire. Mais il touche à l'indépendance : un pas de plus, c'est-à-dire de nouvelles épargnes qui seront autant de nouveaux moyens d'action, et il pourra devenir entrepreneur de culture, c'est-à-dire fermier. Il aura alors assez de capitaux mobiliers pour offrir au propriétaire des garanties suffisantes pour la conservation des cheptels restants et pour le paiement de la rente.

C'est en effet à ce moment précis qui se fait le plus généralement le passage du colonage partiaire au fermage. La transition semble parfois s'accomplir un peu plus tôt, alors que le partage du produit ne se fait encore que par moitié. Mais si l'on y regarde de près, on reconnaît bien vite que les produits animaux sont déjà attribués totalement au colon partiaire, moyennant une redevance fixe en argent, et que le partage, borné aux produits végétaux, ne s'étend pas aux cultures de chanvre et de pommes de terre que le cultivateur fait, pour son usage exclusif, dans le voisinage de sa métairie. Ces combinaisons, ainsi que celles qui se rapportent à l'impôt, aux semences, à certains travaux d'amélioration exécutés aux frais du propriétaire, ont pour effet de grossir en réalité la part apparente que prélève, dans le produit total de son système de culture, le *métayer* qui est à la veille de devenir fermier.

Le fermier suit la même marche que le colon partiaire : il emploie ses épargnes à accroître ses moyens d'action et à racheter ses cheptels. Son indépendance et l'amélioration progressive de son système de culture sont subordonnées aux moyens d'action qu'il possède, et chaque progrès qu'il accomplit se marque par un plus fort prélèvement dans le produit total de sa culture. La rente fixe qu'il paie désormais s'abaisse successivement du tiers au quart, au cinquième, au sixième du produit brut annuel de sa ferme. Mais cette évolution n'est guère plus rapide que celle du colon partiaire, car il a fallu élever le produit dans une proportion énorme, puisque la rente, qui n'en est plus qu'une fraction constamment décroissante, n'a cessé d'augmenter dans le sens absolu, à chaque renouvellement du bail, à chaque modification apportée au système de culture. Quand le prix de fermage était de 40 ou 50 fr. par hectare, le produit ne dépassait pas 120 à 150 fr. Mais pour pouvoir payer 80, 100, 150, 200 fr. de loyer par hectare, le fermier a dû élever successivement le produit de son système de culture à 300, à 500, à 800, à 1,200 fr. par hectare. Il faut plusieurs siècles d'efforts et des progrès de toute nature pour faire un pareil chemin.

Ce n'est qu'en s'enrichissant lui-même que le fermier a pu enrichir aussi le sol et en augmenter la production. Le premier usage qu'il a fait de ses épargnes a été le rachat des cheptels restants. Quand

s'est effectuée la transition du colonage partiaire au fermage, il y avait encore dans la métairie érigée en ferme un cheptel de bétail, comprenant au moins les animaux de labour, quelquefois un troupeau, un cheptel de semences, parfois même un cheptel d'instruments aratoires. Le fermier en rembourse peu à peu la valeur au propriétaire, afin de s'assurer plus d'indépendance. Ce rachat s'opère habituellement dans l'intervalle compris entre l'origine du fermage et l'époque où la rente atteint 80 fr., ce qui correspond à une production de 300 fr. environ par hectare. Toutefois, dans les pays à population agricole très-dense et à territoire très-morcelé, où la concurrence pour le fermage des terres est très-active, on rencontre encore des cheptels de bétail avec une rente qui dépasse 100 fr. par hectare.

Les pailles, les fourrages et les engrais ne sont jamais compris, du moins pour la totalité, dans ces rachats de cheptels; ils restent donc immeubles par destination dans les situations de culture les plus élevées. On le comprend aisément quand on envisage le rôle joué par ces denrées dans la production du sol. Ce sont là véritablement les agents de la fertilité : leur immobilisation permanente est un élément absolu de conservation pour le capital foncier dont ils font partie. Le législateur l'a tellement compris, qu'il a accordé au propriétaire, momentanément dépossédé de ce genre de cheptels, la faculté de les reconstituer. L'article 1778 du Code civil porte en effet

que dans le cas où le fermier n'aurait reçu ni pailles ni engrais à son entrée en ferme, le propriétaire pourra toujours les retenir en en remboursant la valeur.

Quand le cultivateur a pu racheter ainsi tous les cheptels de sa ferme, moins ceux que nous venons de nommer, qnand il a acquis la possession des instruments et moyens de culture qui lui sont nécessaires, il a parfois assez d'avances pour payer au propriétaire, outre la rente annuelle, une redevance en argent qui prend le nom de pot-de-vin. Le pot-de-vin, qui peut s'élever jusqu'à la valeur d'une année de fermage et même au-delà, n'est en réalité qu'un supplément de rente. Mais il a ce caractère qu'au lieu de se payer annuellement comme la rente, il se paie habituellement en bloc, avant la prise de possession, c'est-à-dire au moment même de la conclusion du bail. C'est un déboursé considérable avant toute opération de culture. Aussi l'usage du pot-de-vin implique-t-il une grande aisance chez le cultivateur, et un système de culture d'une production qui dépasse 400 fr. par hectare, avec une rente de 100 fr. au moins (1).

Au pot-de-vin vient parfois s'ajouter dans les pays à culture très-avancée, comme dans les meilleures exploitations du Nord, ce qu'on nomme le *chapeau*. Voici en quoi consiste cette nouvelle redevance.

Les cultures industrielles du lin, du tabac et de la

(1) Les mêmes mots n'expriment pas toujours la même chose. Dans le Soisonnais, le pot-de-vin est la redevance payée au fermier sortant pour faire agréer un successeur par le propriétaire.

betterave à sucre, qui occupent habituellement la tête de l'assolement, sont fumées à très-haute dose et donnent lieu à des travaux de sarclage qui constituent une excellente préparation du sol. La céréale qui suit ces cultures industrielles donnera un produit très-élevé avec des frais de culture très-minimes. Quand un propriétaire qui se *retire* de la culture cède ainsi à un fermier une exploitation sur une partie de laquelle il vient de faire des dépenses considérables, soit en travaux, soit en engrais de commerce, il se fait rembourser, sous le nom de chapeau ou de bonne culture, une partie de ces avances, parce qu'il sait très-bien que le fermier, même avec l'obligation de consacrer les pailles, les fourrages et les engrais à la conservation de la fertilité du sol, ne saurait lui rendre, à l'expiration du bail, la même quantité de terres en aussi bon état de culture. Le chapeau ne s'applique en effet qu'aux terres qui jouissent d'une fertilité exceptionnelle. La valeur du chapeau est variable, suivant l'état de la terre, sa préparation et sa fertilité, car on comprend aisément que les signes extérieurs de fécondité entrent seuls dans une évaluation de ce genre. Elle peut s'élever jusqu'à 300 et même 400 fr. par hectare dans les domaines qui paient 200 fr. de rente.

Le remboursement du chapeau n'a jamais lieu que lorsqu'un fermier succède au propriétaire dans l'exploitation d'une ferme. De fermier entrant à fermier sortant, à l'expiration d'un bail, la redevance qui

porte ce nom ne se paie pas : l'un délaisse la terre dans l'état ordinaire de fertilité que comporte le système de culture ; l'autre la prend dans l'état où il devra la laisser.

Toutefois, la cession entre fermiers, en cours de bail, se fait habituellement moyennant une redevance analogue qui est subordonnée tout à la fois et au bon état de culture des terres cédées, et à la durée du bail restant à courir. Mais cette cession ne s'applique pas au cheptel de pailles, de fourrages et d'engrais qui sont attachés au domaine : c'est un simple *droit au bail*, dont le prix se règle sur les bénéfices probables de l'entreprise. Les droits du propriétaire sur son immeuble, principal et accessoires, demeurent intacts.

Il y a cependant des cas où le propriétaire concède au cultivateur, moyennant compensation par l'importation d'engrais ou un simple accroissement de rente, la faculté de distraire pour la vente une partie des pailles et même des fourrages du domaine. Mais ces dérogations aux usages ordinaires de la culture ne font que confirmer le droit du propriétaire sur les cheptels de pailles, de fourrages et d'engrais, car elles sont toujours spécifiées dans l'acte de bail à ferme et limitées d'une façon rigoureuse. La clause de la culture en bon père de famille, qui se trouve exprimée dans tous les contrats de ce genre, équivaut d'ailleurs à l'obligation d'employer intégralement les pailles, les fourrages et les fumiers à l'entretien de la fertilité du sol, quand aucune exception n'est formulée.

Les cheptels de pailles, de fourrages et d'engrais sont plus ou moins apparents, suivant l'époque de l'entrée en ferme, sans jamais cesser d'exister.

Quand l'entrée en ferme a lieu en automne ou en hiver, le fermier entrant trouve toujours en bottes ou en meules, dans les granges ou dans les cours, les pailles et les fourrages non consommés de la dernière recolte : c'est avec ces cheptels qu'il fera passer l'hiver à son bétail. Les engrais pourront être en terre, si, comme dans le Midi et le Centre, les travaux de semailles ont été faits avant la Saint-Martin par les soins du fermier sortant. Mais, qu'ils soient employés en terre ou disponibles en tas, les engrais provenant de la consommation des pailles et des fourrages par le bétail du fermier sortant n'en constituent pas moins un cheptel dont le fermier entrant est responsable, qu'il est chargé d'entretenir et de renouveler, et qu'il doit restituer intégralement dans les mêmes conditions, à la fin de sa jouissance.

Quand l'entrée en ferme a lieu au printemps, avant les semailles de mars, il y a dans les granges, dans les étables, dans la fosse ou sur la plate-forme, des cheptels apparents, dont dispose le nouveau fermier. Les pailles et les fourrages disponibles ont été réduits par les consommations de l'hiver ; mais ces consommations ont accru la masse du fumier, que le cultivateur sortant laisse pour le service du domaine.

Si l'entrée en ferme a lieu plus tard, comme à la

Saint-Georges (23 avril), les cheptels sont encore moins apparents, parce que les foins, les pailles et fumiers sont employés en grande partie; mais leur caractère immobilier n'en est que moins contestable, puisque le cultivateur les rend à la terre, avant de quitter sa ferme. Ils vont d'ailleurs se reconstituer successivement entre les mains du fermier entrant. Le foin dont la coupe ne se fera pas attendre, les pailles qui proviendront de la prochaine récolte des céréales, sont évidemment attachés au sol, puisque le cultivateur les recueillera sans avoir ni semé la prairie, ni cultivé la sole de céréales; le fourrage artificiel que le nouveau fermier a le droit de semer dans les céréales de mars du fermier sortant est lui-même immeuble par destination, quand même le fermier entrant aurait avancé les semences, car il n'a pas le droit d'en disposer autrement que pour la consommation de son bétail, à moins que son acte de bail ne lui en réserve expressément la faculté.

En réalité, les cheptels de fourrages, de pailles et d'engrais se retrouvent dans toutes les situations de culture, sous une forme quelconque, en meules, en grange, en tas ou en terre. Le cultivateur n'en a jamais que l'usufruit; mais ils demeurent légalement attachés au sol, dont ils sont l'un des éléments constituants, et ils appartiennent au propriétaire. Il ne peut y avoir de dérogation à cette règle que par la volonté expresse de ce dernier, et dans les limites fixées par l'acte de bail.

II

Le régime légal des pailles, des fourrages et du fumier étant ainsi défini, rien ne sera plus facile que de déterminer la place que ces cheptels doivent occuper dans la comptabilité agricole.

Deux cas sont à considérer : celui où le cultivateur est simplement fermier du domaine, et celui où il est en même temps propriétaire du sol. Nous allons passer ces deux cas en revue, en tenant compte de toutes les circonstances qui peuvent se présenter.

Comptabilité du cultivateur fermier. — L'organe le plus important de toute comptabilité, celui qui est destiné à fournir la notion essentielle du résultat final, bénéfice ou perte, durant une période déterminée, c'est l'inventaire. Dressé chaque année à époque régulière, il a pour but d'établir la situation du cultivateur et de déterminer la perte ou le bénéfice de chaque exercice par les diminutions ou les augmentations du capital. Nous avons pensé qu'on pouvait demander à l'inventaire une autre notion non moins utile, celle de la forme prise par les bénéfices ou de la catégorie qui supporte les pertes, et nous avons établi une classification méthodique des capitaux consacrés à l'exploitation du sol, afin de pouvoir comparer non seulement les variations du capital général, mais

encore celles des diverses catégories qui le composent.

Cela posé, il est évident que les pailles, fourrages et engrais, qui appartiennent au propriétaire, ne doivent jamais avoir aucune place dans l'inventaire du cultivateur. Si cet organe de comptabilité doit comprendre tout ce que le fermier affecte à l'exploitation du sol, il est clair qu'il ne doit comprendre que cela, sous peine de fournir des indications sans valeur et qui, de plus, sont dangereuses. Je dis que les indications de ce genre sont sans valeur, parce que le fermier aura beau porter à son inventaire les pailles, les fourrages et le fumier ; cela ne peut grossir son avoir ou enfler ses bénéfices que sur le papier, mais sans tirer à conséquence vis-à-vis des tiers, et surtout vis-à-vis du propriétaire, dont les droits restent intacts. La caisse du fermier n'en perçoit ni n'en percevra un centime de plus. J'ajoute que ces indications sont dangereuses, surtout pour le cultivateur de bonne foi. En confondant ainsi avec son avoir une partie de celui de son propriétaire, il pourra aisément se figurer qu'il a fait une brillante campagne, quand il n'aura fait que des opérations désastreuses : il se lancera alors dans des dépenses croissantes de culture et de ménage, et le voilà sur le chemin de la ruine, jusqu'au moment où la dure nécessité le forcera de reconnaître que le vide d'une caisse ne se comble point avec des illusions, et que la fortune d'un fermier ne saurait consister dans la valeur des

cheptels dont il n'a que la jouissance et non la propriété. Ce n'est jamais impunément qu'on fait de pareilles confusions, et la plupart des catastrophes agricoles n'ont point eu d'autre cause. L'enseignement agricole dans le passé a eu sous ce rapport des conséquences déplorables. Il était nécessaire de rétablir la vérité des faits, afin de préserver les jeunes cultivateurs du danger de ces erreurs et de les tenir en garde contre les mécomptes qui en sont la suite.

Ce qui semblait autoriser ces confusions dont on a tant abusé dans l'ancienne comptabilité agricole, c'est que les baux à ferme, surtout dans les pays où le renouvellement se fait au printemps, au commencement de mars ou à la fin d'avril, contiennent habituellement la mention d'un minimum de fourrages et de pailles à laisser par le cultivateur sortant à la disposition du fermier entrant. On en concluait que tout ce qui excède ce minimum mentionné dans l'acte de bail appartient au cultivateur, et que, pour établir sa situation dans l'inventaire, il suffisait de porter au *passif* la valeur du minimum pris en charge au moment de l'entrée en ferme, en portant à l'*actif* la valeur de toutes les quantités en magasin, au moment où l'inventaire est dressé.

Il faut le dire, parce qu'il est dangereux de dissimuler la vérité sur ce point, ce n'était là qu'un des nombreux procédés employés par l'ancienne comptabilité agricole pour grossir artificiellement la fortune

du cultivateur et les bénéfices de sa culture. La mention du minimum de pailles et de fourrages dans l'acte de bail n'a pour but que d'empêcher le fermier sortant de faire consommer entièrement les pailles et fourrages du domaine, et d'assurer ainsi le service de l'exploitation au moment même où s'opère le changement du cultivateur. Mais elle ne confère au fermier aucun droit de propriété sur les quantités qui excèdent ce minimum, puisqu'il ne saurait ni les hypothéquer, ni les aliéner, ni les détruire, en un mot les détourner du sol sous un prétexte quelconque. Ce qui le démontre surabondamment, c'est que les baux à ferme où cette mention est faite contiennent aussi les clauses de la culture en bon père de famille et de l'emploi des pailles, des fourrages et des fumiers dans le domaine, ou du remplacement des pailles et fourrages vendus par des engrais achetés.

Pour se créer, à l'aide de cette confusion, un bilan chimérique, on reportait la date de l'inventaire à quelques mois au-delà de celle de l'entrée en ferme. Les quantités de pailles, de fourrages et de fumiers mentionnées dans l'acte de bail étaient d'autant plus faibles que la date de l'entrée en ferme se rapprochait davantage de la prochaine coupe des foins. On n'avait ainsi au passif qu'une valeur minime. Après la récolte des foins et des céréales, les granges sont toujours pleines, et le tas de fumier élevé. En choisissant ce moment pour établir son inventaire, on faisait figurer à l'actif des valeurs énormes de pailles, de

fourrages et d'engrais, et l'on se constituait ainsi, avant toute opération de culture proprement dite, un bilan des plus favorables. Pour montrer ce qu'une pareille manière de procéder a d'illusoire, il suffira d'ajouter que, sans même déplacer la date de l'inventaire, on arriverait aux mêmes résultats en accumulant dans les magasins les pailles, les fourrages et le fumier, au lieu de les employer à la consommation du bétail et à la fertilisation du sol.

On insiste cependant, et l'on dit « qu'une culture améliorante a pour effet d'accroître la quantité de pailles, de fourrages et de fumier du domaine, et qu'il serait injuste de ne pas tenir compte au cultivateur de cet excédant qui est le fruit de son industrie. »

A cette objection, je réponds que c'est l'acte de bail à ferme qui fait la loi des parties. Le cultivateur aura beau accroître, par son industrie, la masse des pailles, fourrages et engrais du domaine ; cela ne change pas la nature de son droit, qui consiste strictement à employer la paille et les fourrages à l'entretien de la fertilité des terres, mais qui ne va jamais au-delà, sauf les exceptions nettement spécifiées dans l'acte de bail à ferme. Si les termes du contrat attribuent au cultivateur un droit de propriété sur une part quelconque des éléments de fertilité du sol, le cultivateur est fondé à porter dans son inventaire la valeur de ces éléments qui lui sont acquis, et qu'il peut réaliser comme bon lui semble. Mais s'il n'est qu'usufruitier des pailles, des fourrages et des en-

grais d'une domaine, il n'a véritablement aucune raison plausible de comprendre dans son actif des valeurs qui ne lui appartiennent pas, à moins qu'il ne veuille faire illusion aux commissions chargées de décerner les primes d'honneur, en se constituant une situation et des bénéfices chimériques.

Tout porte à croire d'ailleurs que s'il y a dans un domaine plus de pailles, plus de fourrages et plus de fumier, il y aura aussi plus de produits animaux et végétaux de toute sorte. Ces produits prendront place à l'inventaire du cultivateur, quand ils auront été réalisés ou quand ils se présenteront sous forme réalisable. Mais s'en attribuer la valeur avant même qu'ils ne soient créés, c'est supprimer à la fois et le temps et les frais qu'il entraîne; c'est enlever aussi à l'inventaire toute sa valeur comme organe destiné à constater les résultats d'un exercice, en y confondant les espérances avec les réalités.

J'ajoute que tel n'a pas été le seul procédé employé par l'ancienne comptabilité agricole pour grossir l'inventaire de valeurs imaginaires, et pour amener ainsi le cultivateur à la ruine par les plus dangereuses illusions. Les accumulations fictives d'engrais en terre, les prétendues valeurs d'avances aux cultures ou d'améliorations foncières, ont beau occuper dans l'inventaire une place étendue : ce n'est point avec cette monnaie que le cultivateur acquittera la rente de sa ferme et les salaires de ses ouvriers, si sa caisse reste vide et si ses greniers ne sont pleins qu'en perspective.

Rien de tout cela n'est sérieux. Pour prouver quelque chose et fournir des indications utiles sur les faits d'un exercice, il faut se borner à constater les résultats acquis. Involontaires ou non, les erreurs ne peuvent entraîner que des mécomptes : dans le double intérêt de l'agriculture et de l'enseignement agricole, il faut répudier hautement ces erreurs, pour éviter soi-même ces mécomptes ou les épargner à autrui.

L'intervention des valeurs de pailles, de fourrages et d'engrais dans les comptes spéciaux, qui sont l'essence de l'ancienne comptabilité agricole, n'est pas mieux justifiée que dans l'inventaire. L'expérience de cinquante ans a suffisamment démontré qu'il n'y a là ni une méthode rigoureuse de contrôle pour les opérations de culture, ni le moindre résultat sérieux. C'est ce qu'ont reconnu, d'ailleurs, les seuls comptables qui, au lieu de se borner à poser des règles, chose toujours facile, n'aient pas craint de discuter devant le public les résultats de leurs comptes, et d'établir ainsi la complète inanité de la méthode par leur impuissance à l'améliorer.

Comptabilité du cultivateur propriétaire. — La solution à donner à la question des pailles, fourrages et fumier dans l'inventaire et dans les comptes du propriétaire qui exploite lui-même son domaine, est identiquement la même que dans le cas du cultivateur fermier. Il ne doit y avoir aucune place, dans l'inven-

taire et dans les comptes chiffrés en argent, pour les valeurs de ce genre.

La raison en est bien simple. Les éléments de fertilité du sol n'empruntent pas à la loi seule le caractère immobilier dont ils sont revêtus, mais encore à la nature des choses, ou, si l'on veut, à leur rôle économique, à leur destination agricole. La loi n'est même intervenue que pour consacrer ce caractère, ce rôle et cette destination. Ce qui le prouve avec évidence, c'est que la paille, les fourrages et le fumier suivent toujours la condition du sol dans les actes de vente et de fermage : soit qu'on vende un domaine, soit qu'on le donne à ferme, soit qu'on l'affecte, en vertu d'une inscription hypothécaire, à la garantie d'une dette, les pailles, fourrages et fumier ne se séparent point du sol, dont ils constituent l'élément essentiel sous le nom de fertilité. C'est un fonds qui subit des transformations incessantes, mais qui doit toujours se reconstituer à mesure qu'il se détruit. La paille, les fourrages et le fumier sont véritablement une partie intégrante du sol et un élément du capital foncier.

Or, l'inventaire est un organe de comptabilité à l'usage exclusif des entreprises de culture ; le capital foncier ne doit pas y trouver place autrement que pour mémoire. La valeur du sol est trop incertaine et sa détermination trop arbitraire pour qu'un propriétaire puisse en constater, sinon rigoureusement, du moins d'une façon utile, les variations annuelles. Ces variations auraient d'ailleurs pour effet d'agir sur le bilan de la culture, et d'enlever ainsi à l'inventaire tout caractère d'utilité comme moyen de contrôle pour les opérations agricoles proprement dites. Si l'on voulait néanmoins se livrer à ce genre d'estimation, c'est en dehors de la comptabilité, c'est-à-dire dans ce que nous avons nommé *compte moral*, qu'il faudrait le faire. Mais la condition essentielle pour que l'inventaire donne des indications sérieuses et utiles sur les résultats d'une entreprise de culture, c'est qu'on en élague avec soin tout élément foncier.

Les pailles, fourrages et fumier que le cultivateur destine à des transformations ultérieures constituent des moyens de production, et non des produits. Les évaluer dans l'inventaire, sous le prétexte que ces moyens de production ont une valeur, ce qui ne saurait faire l'objet d'un doute, c'est supprimer le temps et faire abstraction des frais qu'il entraîne, car la paille, les fourrages et le fumier ne donneront des produits, par les consommations dont ces denrées sont l'objet, que dans un délai plus ou moins éloigné, et à charge d'être reconstitués par les opérations de la culture, au fur et à mesure de ces consommations, et d'être ainsi compensés par des frais à venir.

Les semences elles-mêmes, à leur double titre d'immeuble et de moyen de production, ne doivent jamais avoir de place à l'inventaire, autrement que pour mémoire ou pour une valeur invariable. Comme les autres moyens de production, dont la valeur n'est jamais ni réalisable, ni réalisée, sinon à la ces-

sation des opérations de culture, les semences doivent être considérées comme une quantité constante qu'il est inutile de comprendre dans l'inventaire, surtout dans une catégorie à part. L'estimation annuelle des semences ne peut avoir en effet que des inconvénients. Les variations de prix qu'elles supporteraient auraient nécessairement pour effet d'altérer les enseignements qui découlent de la comparaison des inventaires successifs. J'en vais citer un exemple emprunté à la comptabilité de la Société agronomique de Grignon. Dans le compte-rendu fait par le directeur de cette Société à son conseil d'administration sur l'exercice 1852-1853, je lis la phrase suivante : « L'accroissement de valeur des semences, tant de céréales que de pommes de terre, a contribué pour 3,000 fr. à accroître le compte de nos avances aux cultures. » (27e livraison des *Annales de Grignon,* page 8.) Il est évident que la hausse signalée dans les prix ne devait pas s'appliquer aux semences qui n'étaient pas vendues et ne pouvaient pas l'être : la plus-value qui allait ainsi s'inscrire à l'actif de l'inventaire était complètement fictive, puisqu'il n'en résultait pas une augmentation d'un centime dans la fortune réelle de la Société. Et comme la fausseté des systèmes s'apprécie bien par l'étrangeté des conséquences, je dirai qu'il a suffi d'une dépense imaginaire de 3,000 fr. en semences, pour constituer à la Société un avoir chimérique de même valeur.

Quant aux comptes spéciaux, où l'on fait intervenir

la valeur des pailles, fourrages et fumier, le propriétaire doit s'en abstenir avec le même soin et par les mêmes raisons que le cultivateur fermier. La recherche des prix de revient, toutes les fois qu'on met en œuvre des recettes fictives et des dépenses imaginaires, ne peut être qu'absolument stérile en résultats. Toutefois, si l'on croyait devoir faire des calculs de ce genre, il faudrait le faire en dehors de la comptabilité proprement dite, afin de ne pas altérer, par le mélange des fictions avec les réalités, les enseignements que des livres, tenus avec précision et méthode, peuvent et doivent fournir.

III

Soit qu'on les considère comme cheptels, dont le cultivateur est simplement dépositaire et usufruitier, soit qu'on les envisage comme matières premières destinées à fournir des produits par des transformations ultérieures, les pailles, les fourrages et les engrais n'ont pas de place dans l'inventaire et dans les comptes de culture sous la forme de valeurs définies. C'est dans la comptabilité-matières que ces denrées doivent s'enregistrer, si l'on veut les administrer avec intelligence, les suivre par conséquent dans les déplacements et les transformations dont elles sont l'objet. Nous sommes donc d'avis qu'il faut à l'agriculture, à côté de la comptabilité-espèces, une comp-

tabilité-matières, ou, pour parler plus simplement, des comptes de magasin à côté du compte de caisse.

La séparation de la comptabilité-matières de la comptabilité-espèces est considérée depuis longtemps comme un principe de droit public en matière administrative. Avant cette réforme, l'une des plus importantes qui aient été faites depuis la Révolution française, on pouvait observer dans la comptabilité publique les mêmes confusions, les mêmes erreurs, les mêmes abus qui se rencontrent encore aujourd'hui dans la comptabilité agricole. Ce n'est qu'en séparant les denrées des espèces, la comptabilité-matières de la comptabilité-deniers, qu'on a réussi à voir clair dans la situation du Trésor et dans les dépenses de nos administrations publiques. La plus récente application de ce principe a été probablement faite à la comptabilité des écoles d'agriculture, lorsqu'on a cessé de porter au chapitre des produits de ces établissements la valeur des matières premières de la culture, pailles, fourrages et engrais, annuellement produits et consommés.

En entrant dans cette voie, l'administration ne faisait que suivre les traditions de l'industrie et du commerce. Toutes les usines, toutes les maisons de commerce qui tiennent note de leurs opérations ont en effet des comptes de magasin à côté de leurs comptes d'espèces et de crédit. C'est ce qu'il nous sera facile de démontrer par l'exposé succinct de

l'origine et du développement de la comptabilité usitée dans le commerce et dans l'industrie.

On attribue généralement aux opérations de commerce l'origine de la comptabilité en partie double. C'est à tort : elle nous vient de la banque. Ce sont les banquiers florentins et génois du moyen âge qui l'ont transmise successivement aux banquiers et aux commerçants du reste du monde. Il est même à présumer, bien que nous n'ayons là-dessus que des données assez peu certaines, que les banquiers des sociétés anciennes n'avaient point d'autre manière de tenir leurs écritures. La comptabilité en partie double convient si merveilleusement, en effet, aux opérations de crédit qui sont les affaires ordinaires de la banque, qu'on ne saurait comprendre qu'il ait pu exister jamais une autre méthode pour les écrire. On sait que le caractère essentiel de cette forme de comptabilité consiste en ce que toute opération affecte deux comptes distincts, dont l'un est *débité* de ce qu'il reçoit, et dont l'autre est *crédité* de ce qu'il donne. Or, il est facile de voir que si l'opération n'était pas à terme, si le banquier, au lieu d'ouvrir un crédit et de faire une avance remboursable ultérieurement, faisait un simple acte de change et donnait, par exemple, de la monnaie contre des lingots, il lui suffirait de noter l'opération de la façon la plus simple, sans faire intervenir à la fois et son compte personnel débité des lingots reçus et crédité des espèces données, et le compte du client

crédité des lingots donnés et débité des espèces reçues. Chacun des contractants ayant reçu l'équivalent de ce qu'il a livré, il n'y a aucun solde dû par l'un à l'autre, et cette forme de comptes, dans lesquels l'un des contractants est forcément créancier et l'autre forcément débiteur, serait évidemment sans aucune utilité, puisqu'il n'y aurait ici ni débiteur, ni créancier. Les comptes par débit et par crédit, uniquement destinés à établir des soldes, c'est-à-dire des créances ou des dettes, impliquent nécessairement des transactions à terme. Voilà pourquoi la comptabilité en partie double est la forme naturelle et obligée des opérations de banque. Il est impossible de les noter autrement.

Le commerce a emprunté sa méthode d'écritures à la banque, mais seulement pour celles des opérations commerciales qui ont une complète analogie avec les opérations de banque, c'est-à-dire pour les transactions à terme. Le commerçant qui ne fait des affaires qu'au comptant ne tient pas de comptabilité en partie double : il n'a ni débiteurs, ni créanciers, et l'idée ne lui viendra certes pas de compliquer ses écritures sans besoin, par des débits et des crédits chimériques. Un livre de caisse, et parfois un livre de magasin, lui suffiront, avec le journal imposé par la loi à tout commerçant patenté, pour se rendre compte de l'état de ses affaires et de la marche de ses opérations.

Quant au commerçant qui fait des affaires à terme,

il tient presque toujours sa comptabilité dans la forme des parties doubles, parce que c'est la forme naturelle et nécessaire en quelque sorte de ce genre d'affaires. Il a besoin de savoir jour par jour s'il est débiteur ou créancier de chacun de ses correspondants ou clients, et pour quelles sommes. Mais s'il demande cette notion à son *grand-livre,* où tous les comptes viennent se classer, il ne lui en demande aucune autre. A côté de sa comptabilité en partie double, bornée aux transactions à terme, il a une autre comptabilité destinée à l'éclairer sur l'état de sa caisse et de ses magasins, c'est-à-dire sur les espèces et les marchandises disponibles, sur les assortiments à faire, etc. Mais il se gardera bien de mêler la fantaisie à la réalité dans ses écritures, en ouvrant les comptes de son grand-livre à des clients imaginaires.

Dans l'industrie, il en est absolument de même. Les opérations commerciales de l'industriel donnent lieu à une comptabilité tenue en partie double, parce que, se faisant habituellement à terme, elles impliquent nécessairement des débits et des crédits. De même, quand l'industriel veut se rendre compte de l'état de ses approvisionnements, des mouvements de ses magasins, ou quand il veut se livrer à des calculs de prix de revient, il consulte les livres de magasin et les livres auxiliaires de sa comptabilité. Mais l'industriel, pas plus que le commerçant, n'introduira le moindre compte de fantaisie dans son

grand-livre et ne songera à demander à la comptabilité en partie double ce qu'elle n'est pas faite pour donner.

En agriculture, il en doit être de même, et les seules opérations qui devraient donner lieu à l'ouverture de comptes débiteurs et créditeurs dans le grand-livre sont les affaires qui constituent le cultivateur débiteur ou créancier de tiers, c'est-à-dire les affaires commerciales à terme. Il y a des cultivateurs qui font des affaires de ce genre et qui sont ainsi forcés d'en tenir écriture dans la forme des parties doubles : ce sont ceux qui sont industriels en même temps que cultivateurs, comme les fabricants de sucre. L'achat des betteraves et la revente des pulpes aux cultivateurs du voisinage, la vente du sucre brut aux négociants et aux raffineurs, ce sont là autant d'affaires qui ne se traitent habituellement qu'à terme, et qui dès lors ne peuvent s'inscrire simplement et clairement que dans les comptes en partie double du grand-livre. Tous les cultivateurs fabricants de sucre ont en effet un service de comptabilité de ce genre, et j'ajoute qu'ils ne pourraient s'en passer. Il est vrai qu'à côté de cette comptabilité commerciale nécessaire, ces cultivateurs ont aussi parfois une comptabilité agricole en partie double pour leurs opérations de culture. Mais ces deux comptabilités, quoique taillées en apparence sur le même modèle, n'ont en réalité qu'une analogie très-lointaine et une utilité très-différente.

La comptabilité de l'usine est claire : les soldes débiteurs ou créditeurs des comptes du grand-livre établissent avec netteté la position de l'industriel vis-à-vis de ses clients ; il n'y a pas un centime du débit ou du crédit de ces comptes qui puisse faire le sujet d'une contestation ; le teneur de livres n'enregistre que des transactions réelles ; rien absolument n'est laissé à son arbitraire, ou, ce qui revient au même, à son appréciation. Les comptes de culture sont tout différents : le jugement du comptable est ici souverain ; à défaut de transactions réellement effectuées, il enregistre des affaires imaginaires ; à la place de clients, débiteurs ou créanciers, on ne trouve dans le grand-livre que des spéculateurs de fantaisie qui sont censés gagner ou perdre, mais qui, en réalité, ne font que les pertes ou les gains chimériques qu'on leur attribue. En un mot, des opinions au lieu de faits, des évaluations au lieu de prix, des hypothèses au lieu de réalités, voilà ce qui compose les éléments du débit et du crédit des comptes de culture. Dans la comptabilité commerciale, le teneur de livres tient réellement les comptes ; dans la comptabilité agricole, il les arrange. Aussi le cultivateur fabricant de sucre se garde bien de mêler ses comptes de culture à ses comptes de clients, et de confondre la comptabilité agricole avec la comptabilité commerciale. La fantaisie, qui règne en maîtresse dans l'une, n'a pas cours dans l'autre. C'est tout au plus si les comptes de culture

servent à occuper le comptable pendant le chômage de l'usine.

Mais quand on est simplement cultivateur dans les conditions ordinaires, c'est-à-dire quand on n'est pas forcé d'avoir un comptable pour les affaires commerciales d'une usine, on se garde bien d'en prendre un pour les opérations de culture. Comme le commerçant et l'industriel qui ne feraient des affaires qu'au comptant, le cultivateur, qui n'a ni créanciers, ni débiteurs, n'a rien à demander à la comptabilité en partie double. N'est-ce pas l'explication de la résistance insurmontable de nos plus intelligents cultivateurs contre une forme de comptabilité qui ne leur rend aucun service?

On se trompe donc quand on croit imiter le commerce et l'industrie en faisant des comptes de spéculation ou de culture. Le commerce et l'industrie n'ont pas de compte de ce genre et n'enregistrent dans leurs écritures en partie double que des opérations commerciales à terme.

On avait cru qu'en débitant et en créditant une spéculation ou une culture, le solde ou différence entre le débit et le crédit indiquerait une perte ou un bénéfice, et servirait ainsi de guide au cultivateur pour l'éclairer sur le choix de ses spéculations. Mais, d'une part, ce solde n'est que ce qu'on le fait, en sorte qu'une spéculation ne gagne qu'autant qu'on la fait gagner et ne perd que quand on la fait perdre ; d'autre part, la solidarité qui existe entre toutes les

opérations de l'agriculture est telle que le solde, fût-il l'expression des faits, au lieu d'être la résultante des procédés de comptabilité, il serait impossible d'en tirer la moindre conclusion pour ou contre une spéculation distincte, puisqu'un changement dans l'une quelconque des spéculations modifierait toutes les autres et remettrait ainsi en cause le système de culture tout entier. Cela est tellement évident que ceux-là même qui ont le plus étudié la méthode ont presque toujours tourné le dos à ses prétendus enseignements.

L'agriculture a des notions plus utiles à demander à la comptabilité. Le cultivateur doit toujours savoir ce qu'il y a au fond de son système de culture, c'est-à-dire la somme des valeurs annuellement créées, la masse des frais et le montant du profit. S'il n'avait ces notions nécessaires, comment pourrait-il comparer sa situation à deux époques, apprécier le résultat de ses travaux et de ses changements de culture? Qui le guiderait à travers les combinaisons si multiples de son industrie? Qui lui dirait s'il a quelque avantage à joindre la betterave au trèfle et à la luzerne, à étendre ses défrichements ou à faire quelque autre amélioration foncière? C'est vainement qu'il demanderait ces notions essentielles à une comptabilité tenue dans la forme des parties doubles : elle n'a pas été imaginée pour les fournir. De simples livres de magasin pour enregistrer les déplacements, les consommations et les transformations de matières ; un

simple livre de caisse pour les recettes et les dépenses : voilà, avec l'inventaire destiné à établir chaque année la situation du cultivateur, tout ce qui lui est nécessaire, non seulement pour administrer sa ferme avec ordre, mais encore pour diriger son entreprise dans la meilleure voie. Des faits, rien que des faits, mais sans aucun mélange de ces fictions qui les dénaturent : tel est l'objet propre d'une véritable comptabilité agricole. Si le cultivateur a, par exception, en dehors de sa culture, assez d'opérations commerciales à terme pour justifier une tenue d'écritures en partie double, il fera sagement d'en faire les frais, et d'imiter en cela le commerçant et l'industriel. Mais quant à noter sous cette forme les opérations purement agricoles, quant à faire des comptes de culture ou de bétail, sous le prétexte que le commerçant et l'industriel tiennent des comptes de clients, débiteurs ou créanciers, ce serait folie, après cinquante ans d'une expérience aussi infructueuse.



TABLE DES MATIÈRES



END OF
TITLE